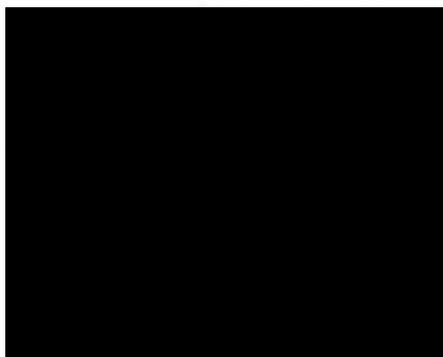


CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981 avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 25 janvier 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Jean-Claude Scraire



(en partie)

Monsieur Jean-Claude Scraire préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Monsieur Michel Nadeau assiste à la réunion; messieurs Jean-Claude Cyr, René Tremblay, Hubert Lapierre, Luc Vallée, Roger Lemire y assistent en partie.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 11 janvier 2002.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion tenue le 18 décembre 2001 est approuvé.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Administration

Monsieur Gordon J. Fyfe est nommé président de CDP Gestion Mondiale. Monsieur Fyfe est un gestionnaire de haut calibre qui possède une grande expérience dans le secteur financier. Il est actuellement président et chef de l'exploitation de TAL Gestion globale d'Actifs International. Cette nomination n'étant pas encore annoncée, on rappelle la confidentialité.

██████████

Pour faire suite aux discussions entourant les contraintes éthiques concernant le choix des titres EAFE, une entente est intervenue à l'effet que les gestionnaires ██████████ et de CDP Gestion Mondiale décideront ensemble des titres qui seront exclus de l'indice EAFE.

Northern Trust

On a créé une entité pour reprendre les responsabilités de gestionnaires et prendre en charge la plate-forme Northern Trust ainsi qu'une partie de son personnel.

On rappelle qu'on a actuellement environ 50 gestionnaires dans les fonds «hedge». La structuration par la CDP de cette activité vise à mieux administrer et superviser les activités reliées aux fonds de fonds. Messieurs Michel Nadeau et François Geoffrion examinent l'ensemble de notre intervention dans ce secteur. Un président pour cette entité sera recruté.

Émission de papier commercial

On est en attente d'avoir une cote de crédit. On pourrait procéder à une émission dès le début mars.

Vérification interne

On compte procéder à l'impartition du Service de la Vérification interne. Ce projet sera soumis au prochain Comité de vérification.

L'objectif visé par une telle impartition est d'obtenir de l'expertise spécifique sur des sujets ciblés.

StrategicNova

Ce dossier en difficulté est examiné par l'équipe de Services financiers CDPQ inc. pour évaluer les alternatives. StrategicNova a plus ou moins 2 000 000 000 \$ d'actifs sous gestion.

Portefeuilles tactiques

On a fait des ajustements aux allocations de capital à risque des gestionnaires des portefeuilles tactiques.

Devises

Un nouveau mode de gestion directionnelle sera mis en place début février.

Commissions de courtage

Les commissions de courtage versées ont été réduites en 2001.

Myriade, société en commandite

On examine différentes alternatives pour Myriade compte tenu que HSBC désire se retirer.

Déposants

Le mandat de monsieur [REDACTED] à la Société de l'assurance automobile du Québec prendra fin le 8 février 2002. À compter du 11 février 2002, il sera désormais président de la Société des traversiers du Québec.

Télésysteme Mobiles International (TIW)

Le fonds de placement américain Highfields Capital Management conteste le projet de restructuration.

BCE

On évalue la possibilité de contester la restructuration des conditions de la débenture.

SITUATION DES MARCHÉS

Scénario économique

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Luc Vallée présente une analyse de l'environnement macroéconomique. Le tableau sur le poids des économies dans le G7 est examiné. On rappelle que le G7 possède 70 % de l'économie mondiale. Les États-Unis représentent 38 % du G7 et 27 % du monde.

La situation économique américaine est détaillée. Au cours de l'année 2001, les États-Unis ont connu une perte d'emplois de 1 367 000 ce qui est moindre que lors de la récession de 1982. Une reprise économique est anticipée au cours de l'année 2002, soit au deuxième semestre.

La situation au Canada est commentée. Depuis 1997, le Canada a eu un gain net d'emplois de 1 400 000 alors que le Québec a eu un gain net de 380 000 emplois.

Le tableau sur la destination des exportations internationales du Québec est examiné. Les principaux produits d'exportation sont : le matériel de télécommunication, le papier, l'aluminium, le bois et les pièces d'avions et de moteurs. On souligne qu'au Québec les livraisons manufacturières ont baissé bien avant les événements du 11 septembre 2001.

Le scénario du Consensus et les prévisions de celui-ci pour la reprise en 2002 sont examinés. On anticipe une reprise de 0,9 % aux États-Unis, 1,3 % au Canada et 1,2 % pour la zone euro. Le Japon, quant à lui, est toujours négatif à -0,6 %.

Monsieur Michel Nadeau enchaîne la présentation avec les prévisions pour l'année 2002. Le tableau sur le rendement en devise locale des marchés internationaux en 2001 de même que celui des rendements des indices sont examinés.

En ce qui a trait aux prévisions concernant le rendement des indices dans les mois qui précèdent et qui suivent une fin de récession, le TSE 300 a une moyenne de +15 % durant les cinq derniers mois de récession et de +8 % durant les six premiers mois de la reprise. Le S&P 500 a une médiane de +27 % durant les 12 mois suivants une récession.

Une reprise en «U» de l'économie et un rajustement latent à la suite du choc brutal sont prévus au cours de l'année. On compte profiter des opportunités du marché et possiblement diminuer la pondération à revenus fixes au cours du troisième trimestre 2002.

Les interrogations portent sur l'impact de l'augmentation des revenus des particuliers. À cet égard, on souligne que les baisses d'impôt ont souvent pour effet d'amener les consommateurs à épargner cet argent plutôt qu'à l'investir.

ORIENTATIONS ET POLITIQUES

Programme de placement 2002

À l'aide du document transmis, monsieur Jean-Claude Cyr présente le Programme annuel de placement 2002.

Le tableau concernant les revenus de placement prévus est examiné. Le portefeuille estimé au 31 décembre 2001 totalise 84 590 000 000 \$ et les revenus courants 2 915 000 000 \$. Les dépôts des déposants prévus en 2002 totalisent 685 000 000 \$. On rappelle que les déposants ont déposé 1 831 000 000 \$ au cours de l'année 2001.

Compte tenu des dépôts nets des déposants de 685 000 000 \$ et des revenus nets de placement de 2 915 000 000 \$, le total des fonds disponibles est de 3 600 000 000 \$ qui devraient être investis en revenus variables pour la somme totale de 3 883 000 000 \$ ce qui amène une diminution des revenus fixes de 283 000 000 \$.

Le tableau sur le portefeuille de référence prévu au 31 décembre 2002 est examiné. On remarque que les revenus fixes qui se situaient à 39,6 % au 31 décembre 2001 se situeront à 39 % et les revenus variables se situeront à 61 %, soit 54 % en actions et 7 % en immeubles.

Il est résolu :

D'approuver le **Programme de placement 2002** (« politique de placement 2002 »), tel qu'examiné à la présente réunion.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Conseil CDP Immobilier : réunion du 20 décembre 2001

Les membres ont autorisé l'acquisition du [REDACTED]. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie visant à ajouter des immeubles de qualité supérieure au portefeuille.

[REDACTED] sont les deux principaux locataires occupant plus de 40 % de l'espace locatif total.

Le prix d'acquisition est de 187 000 000 \$ pour un coût total de 194 100 000 \$. Le taux de rendement interne avec levier est de 13,65 % sur un horizon de 5 ans.

CADIM : Fonds d'investissements immobiliers

Les membres ont autorisé la participation à la mise en place d'un fonds d'investissements immobiliers (dettes subordonnées).

Il s'agit d'un partenariat avec Lend Lease Real Estate Investments inc. et Fleet Corporate Financement Inc. La participation de Cadim sera de 100 000 000 \$ US. Le fonds total sera de 300 000 000 \$ US. Cadim agira comme co-gestionnaire du fonds et fera partie du comité d'investissement.

Ce partenariat permettra de profiter d'un important réseau de distribution et de parfaire les connaissances dans la mise en place et la gestion d'un fonds de dettes subordonnées.

Comité des Ressources : réunion du 25 janvier 2002

Les membres ont examiné les conditions d'embauche de monsieur Gordon J. Fyfe à titre de président de CDP Gestion Mondiale et celles de monsieur Gaston Ostiguy à titre de vice-président – Traitement intégré des transactions.

EXAMEN DES OPÉRATIONS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉS

Ivanhoé Cambridge

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie a été transmise, monsieur René Tremblay rappelle la diversification géographique d'Ivanhoé avant la fusion avec Cambridge et fait état des impacts de la fusion Ivanhoé et Cambridge. Ces deux sociétés

ont eu un cheminement similaires : elles ont été fondées par des entrepreneurs, ont connu une croissance importante par voie d'acquisitions et de projets de développement, sont respectées par leurs pairs et sont axées vers un service à la clientèle de première classe.

Ivanhoé Cambridge se complète par l'expertise, la répartition géographique, la culture d'affaires et les pratiques d'affaires.

Le tableau sur la distribution géographique de Ivanhoé Cambridge est examiné : 66 % du portefeuille se situe au Canada, 23 % aux États-Unis et 1 % en Europe. Ivanhoé Cambridge est maintenant une société d'envergure internationale qui a une présence pancanadienne dominante.

Le regroupement des expertises et les meilleures pratiques des deux sociétés sont un atout majeur et permet d'augmenter le pouvoir de négociation avec les locateurs. Cette fusion amène également une meilleure diversification géographique du portefeuille et permet de réaliser des économies en frais administratifs et en taxes sur le capital et impôt des grandes corporations.

Les étapes accomplies quant à l'intégration des équipes sont détaillées. On a formé une équipe de cadres supérieurs provenant des deux entités et une tournée pancanadienne d'information a été effectuée auprès de tous les employés.

On a aussi procédé à une rationalisation des postes et au transfert du service des finances corporatives à Montréal et on a mis en place un comité d'intégration qui suivra et communiquera les progrès réalisés par les différents services.

Les étapes à compléter sont : l'harmonisation et la mise en place des systèmes informatiques choisis, l'harmonisation des processus d'exploitation de la société et assurer la synergie des méthodes de travail.

Des données plus spécifiques sont fournies sur le portefeuille. Le portefeuille canadien compte plus de 25 projets de redéveloppement et développement alors que le portefeuille américain a 28 propriétés et projets en partenariat. Le portefeuille européen est essentiellement concentré en Espagne.

Les principaux éléments du plan d'affaires 2002 sont commentés. Au niveau du marché canadien, on souligne que la demande des détaillants pour l'immobilier commercial et pour les centres commerciaux continuera d'augmenter, mais à un rythme relativement plus lent que par le passé. À cet égard, on compte garder les centres «forteresse» soit les centres régionaux dominant qui offrent une excellente croissance de revenus et une bonne protection contre tout revirement économique. On compte se départir des centres de classe «B» et «C».

Au Canada, on compte atteindre un portefeuille de base optimal, créer de la valeur et accroître la contribution par l'efficacité et les initiatives au niveau des centres. Aux États-Unis, on vise à assembler et maintenir un portefeuille à rendement supérieur, compléter les projets de création de valeur du portefeuille existant, acheter selon les cycles ou les imperfections de marché. Quant à l'Europe, la stratégie consiste à profiter des occasions d'investissement, développer des partenariats complémentaires permettant des relations à long terme, analyser la possibilité d'acquérir et de fermer le capital d'une société de centres commerciaux et participer au développement de centres commerciaux.

On compte capitaliser sur l'expertise acquise en Amérique du Nord, en Espagne et en Europe Centrale, établir une plate-forme opérationnelle, mettre en place graduellement, une société paneuropéenne de développement et de gestion de centres commerciaux et promouvoir l'expertise et le savoir-faire professionnel québécois à l'étranger.

On rappelle que Ivanhoé Cambridge vise à être un chef de file parmi les propriétaires, gestionnaires, promoteurs et investisseurs immobiliers, offrir aux détaillants et aux consommateurs des lieux de magasinage accueillants et divertissants afin de produire pour les actionnaires des rendements supérieurs tout en contrôlant les risques et développer une société de centres commerciaux performante jouissant d'une solide réputation et d'une présence internationale accrue.

Les membres soulignent la qualité de la présentation de même que la qualité de la gestion et demandent au président de transmettre ce message au conseil d'administration de Ivanhoé Cambridge. On souligne également que cette société jouit d'une excellente crédibilité dans le secteur immobilier.

Par ailleurs, les interrogations portent sur l'intégration des deux équipes. À cet égard, monsieur Tremblay précise qu'on tente de trouver l'équilibre en gardant les forces de chacune des équipes.

Monsieur [REDACTED] quitte la réunion à 10 h 35.

Trésorerie : bilan de la 1^{ère} année et Plan d'affaires 2002

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie a été transmise, monsieur Roger Lemire rappelle le mandat de la direction de la Trésorerie qui consiste à assurer la disponibilité des fonds pour satisfaire les besoins du Groupe CDP, optimiser les coûts de financement pour l'ensemble des opérations, développer des outils indicateurs de la liquidité et avoir un plan d'urgence en période de crise de liquidité et/ou d'événements extrêmes.

Le groupe de Trésorerie agit également à titre de médiateurs pour l'ensemble de l'institution sur le financement de projets à long terme, gère le risque de liquidité

suivant les politiques définies par les comités, conseille les prêteurs sur l'utilisation optimale des sources et sur les véhicules porteurs de liquidité et entretient une visibilité ainsi que la crédibilité de la CDP.

Monsieur Lemire décrit les différents types d'utilisateurs de liquidité : les déposants par les marges de crédit, les gestionnaires de portefeuilles (ceux-ci gèrent une encaisse de $\pm 5\%$), CDP Gestion Mondiale, les filiales de CDP Immobilier et de CDP Participations de même que les portefeuilles stratégiques et tactiques. Les liquidités proviennent des portefeuilles spécialisés d'Obligations (Canada et provinces), Court terme et Actions (prêts de titres) de même que des émissions de titres de dettes (dont un projet est actuellement en cours) et d'une ligne de crédit bancaire.

Depuis sa création la Trésorerie a produit des rapports mensuels d'utilisateurs et de la situation de la première liquidité, évalué la liquidité avec scénario de stress, créé un rapport de vigie quotidienne sur les dépôts à vue des portefeuilles spécialisés afin d'évaluer le levier et $\pm 5\%$ de l'actif net, participé au Comité Gestion intégrée des risques avec le mandat d'assurer la gestion du risque de liquidité. Par ailleurs, on a rapatrié de la liquidité provenant des opérations de prêts de titres actions internationales effectuées par le gardien de valeur Strate Street, on a procédé à des études sur l'élaboration de la tarification optimale des dépôts à vue en collaboration avec les gestionnaires responsables des portefeuilles spécialisés, des rencontres avec des agences de crédit et des firmes de courtage et avec des émetteurs québécois dans l'objectif de procéder à l'émission de titres de dette ont été faites.

Au niveau du financement, on a participé au financement lors de l'acquisition de Vidéotron dans Quebecor Média, on a élaboré divers financements pour le compte de CDP Immobilier et pour CDP Participations et on a agit à titre d'intermédiaire pour un financement à terme pour le compte de Camont avec la collaboration de l'équipe des prêts de titres actions.

Les grandes lignes du Plan d'affaires 2002 sont détaillées. On compte développer de nouvelles sources de liquidité pour l'ensemble du Groupe CDP. À l'interne, les sources de deuxième liquidité sont les prêts de titres actions canadiennes contre comptant et les prêts de titres obligations provinciales. À l'externe, les sources de liquidité sont l'émission de papier commercial et l'émission de dette à long terme pour les besoins des filiales.

On compte également élaborer un plan d'urgence en cas de crise de liquidité et/ou d'événements extrêmes. Quant à la gestion du passif, on s'assurera que les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont effectuées de façon optimale. On procédera à la fixation du taux de rémunération des dépôts à vue et on fera une vigie sur les transactions effectuées dans le portefeuille bancaire et ses modes de gestion.

Comme nouvelle activité, on compte gérer le risque de crédit global de la CDP et de ses filiales par l'implantation de logiciel de risque de crédit et la mise en place d'un processus de suivi du risque de crédit.

On rappelle que la direction de la Trésorerie est en centre de services et non un centre de profits. À cet égard, les membres soulignent que même s'il s'agit d'un centre de services, on devrait développer une mesure pour évaluer la performance de cette direction.

Marchés boursiers canadiens

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie a été transmise, monsieur Hubert Lapiere présente la direction – Marchés boursiers canadiens qui a un actif sous gestion de 10 600 000 000 \$ et dont l'indice de référence est le TSE 300. L'objectif de rendement de cette unité est le TSE +1 %.

On rappelle l'univers de placement : actions canadiennes, actions étrangères avec un maximum de 20 %, l'encaisse de $\pm 5\%$ et les produits dérivés (contrats à terme, options).

La philosophie de gestion est basée sur une approche fondamentaliste, c'est-à-dire la connaissance des opérations, l'analyse des états financiers, les rencontres avec les directions des entreprises et une évaluation relative. Par ailleurs, on a également une approche macro de scénario économique et d'évaluation financière. On effectue une gestion de l'alpha et du risque par les styles de gestion, les facteurs de risque et la complémentarité des styles.

Le tableau sur les styles de gestion au 31 décembre 2001 est examiné. Les facteurs de risque dans la gestion de l'alpha et du risque sont divisés par facteur de risque spécifique, thématique, systématique et industriel. La complémentarité des styles contribue à gérer le risque. À cet égard, le tableau sur la matrice de corrélation active prévisionnelle entre les portefeuilles au 31 décembre 2001 est examiné.

La stratégie de gestion des Marchés boursiers canadiens est détaillée et les tableaux sur les rendements 1 an, 3 ans et 5 ans sont examinés.

Par ailleurs, on fait état de la gestion effectuée pour de nouvelles clientèles soit Cartier, Maestral, Curateur et Nova.

Dans le cadre du développement d'affaires des présentations ont été faites par madame Line Boisvert et monsieur Marc Provost, quant à leur style de gestion et leurs perspectives de marché, aux représentants de ventes de StrategicNova, Maestral et Cartier.

On a également effectué des rencontres avec les dirigeants et les gestionnaires de China AMC pour faire une évaluation qualitative des opérations, une description de la façon de faire CDP et une proposition d'un plan d'affaires relative à la gestion de caisse de retraite impliquant CDP Capital. Le développement d'affaires s'effectue également en Asie du sud-est avec des rencontres de gestionnaires à Manille (Philippines), Singapour et Hong Kong plus particulièrement avec le Social Security Systems de la République des Philippines. Par ailleurs, on continue les travaux avec Arab Insurance Group (ARIG).

Les nouveaux produits en développement sont un panier de titres en détresse, un indice boursier Québec et produits dérivés, les prêts et emprunts de titres boursiers, la révision des indices de référence et la gestion globale.

L'équipe possède une qualité et une profondeur reconnue. On a actuellement 11 gestionnaires spécialisés, 17 gestionnaires et analystes sectoriels et 10 négociateurs. De ce nombre, 20 sont des Analystes Financiers Agréés (CFA).

Les interrogations portent sur le rendement du Fonds Action Opportunité. À cet égard, on indique que ce rendement est négatif pour l'année 2001, mais on rappelle également que l'horizon de placement des titres qui sont inclus dans le Fonds est de 3 à 5 ans.

GESTION CDP GESTION MONDIALE

Tableaux de bord – Groupe CDP et CDP Gestion Mondiale

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

GESTION CDP PARTICIPATIONS

Information de gestion

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

GESTION CDP IMMOBILIER

Tableaux de bord

Le tableau de bord de gestion transmis ne soulève pas de commentaire.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 22 février 2002 à Montréal.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 35.

Le secrétaire,

[Redacted signature]

Le président,

[Redacted signature]

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981 avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 22 février 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Jean-Claude Scraire



(en partie)

Monsieur Jean-Claude Scraire préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Monsieur Michel Nadeau assiste à la réunion; messieurs Jean-Claude Cyr, François Geoffrion, Claude Séguin, Fernand Perreault et Bertrand Lauzon y assistent en partie.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 11 février 2002.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion tenue le 25 janvier 2002 est approuvé.

RAPPORT DU PRÉSIDENT CDP CAPITAL

Talisman Energy

Compte tenu que la présence de cette entreprise au Soudan soulève de nombreuses controverses, celle-ci entend se retirer de ses activités au Soudan.

Stabilitas

Monsieur Frank Marton a été embauché à titre de directeur général pour Stabilitas.

Commissions dirigées

On a réduit les montants versés en commissions pour les produits dérivés.

RAPPORT DU PRÉSIDENT CDP

Régie d'entreprise

Paradis fiscaux

Bien qu'on votera contre la proposition de monsieur [REDACTED] concernant les paradis fiscaux, la réflexion sur ce sujet est opportune. Nous travaillons à établir une position précise et un cadre d'utilisation des paradis fiscaux compte tenu des préoccupations soulevées.

Acquisition de Clarica par Sun Life : primes de résiliation dans le cadre d'une offre visant la fusion ou l'acquisition

Des préoccupations sont soulevées sur les primes convenues dans les ententes entre deux compagnies lors d'une offre d'achat. La CDP compte prendre position et envoyer un message aux administrateurs et dirigeants d'entreprises afin que ces primes soient plus raisonnables.

Gestion stratégique de la répartition de l'actif

Des travaux sont menés actuellement sur la façon de gérer l'activité «Gestion stratégique de la répartition de l'actif» compte tenu des résultats décevants. Le président de CDP Gestion Mondiale, qui entre en fonction le 11 mars prochain, examinera en priorité cette question et mettra en place un plan d'action pour redresser la situation.

Par ailleurs, on note l'importance de ne pas confondre l'activité gestion stratégique avec celle de la gestion tactique à l'égard de laquelle on a fait des ajustements aux allocations de capital à risque des gestionnaires des portefeuilles tactiques.

Organisation des bureaux à l'étranger

Les travaux se poursuivent pour un meilleur contrôle et un bon appui pour les bureaux à l'étranger.

Gestion pour de nouvelles clientèles : Fonds Sofinov

Deux nouveaux partenaires ont confirmé leur accord à octroyer des mandats de gestion d'actif à Sofinov. La clôture devrait avoir lieu autour du 15 mars 2002.

Cimbec inc.

Ce dossier reprend.

SITQ Immobilier

SITQ annoncera aujourd'hui l'acquisition du 1000 de la Gauchetière à Montréal.

Les membres ont ensuite examiné pour chacune des filiales les impacts les plus importants à la baisse de la valeur des placements. La valeur initiale de CDP Participations (consolidée) en date du 1^{er} janvier 2001 était de 15 217 218 729 \$ et la valeur finale au 31 décembre 2001 totalise 13 781 382 672 \$, soit une baisse totale de 1 629 232 724 \$.

Finalement, les états financiers consolidés des filiales de CDP Participations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ont été examinés. Ces états financiers ont été vérifiés par la firme Arthur Andersen s.r.l.

Les représentants de la firme Arthur Andersen se sont dits satisfaits du processus mis en place pour l'évaluation des placements avec les comités d'évaluation. Ils ont indiqué que ce processus se compare à d'autres sociétés de capital de risque.

États financiers 2001

Les membres ont examiné les états financiers 2001. L'actif des déposants de la Caisse au 31 décembre 2001 s'élève à 121 808 000 000 \$ à la juste valeur en hausse de 8 375 000 000 \$ par rapport à l'année 2000. L'actif total sous gestion se situait à 133 144 000 000 \$ au 31 décembre 2001 comparativement à 124 708 000 000 \$ pour l'année précédente, soit une hausse de 8 436 000 000 \$.

Les dépôts des déposants ont totalisé 1 674 000 000 \$.

La présentation de l'information financière des états financiers cumulés au 31 décembre 2001 a été grandement améliorée, notamment en ce qui concerne la présentation de l'actif net des résultats et de l'évolution de l'actif net ainsi que des passifs liés aux placements.

Les membres recommandent l'approbation des états financiers 2001.

Vérificateur général du Québec

Les membres ont rencontré les représentants du Vérificateur général du Québec, soit messieurs [REDACTED] et [REDACTED].

- États financiers 2001

Messieurs [REDACTED] et [REDACTED] ont indiqué que les travaux de vérification sont terminés et ont souligné l'excellente collaboration des employés de la direction - Finances et Technologies de l'information et de la firme Andersen avec le Bureau du Vérificateur général. On rappelle que les délais pour les travaux des états financiers ont été devancés de 18 jours depuis 2 ans. Ils se sont dits satisfaits de la refonte complète de la présentation de l'actif net qui permet une meilleure lecture et donne un niveau de détail adéquat.

- Rapport à la direction 2001

Aucun sujet d'importance n'est à souligner.

- **Mandat de vérification interne**

Les membres ont examiné le projet visant à confier à une firme comptable externe un mandat d'accompagnement de la fonction de vérification interne. L'objectif du mandat est d'ajouter de la valeur à la fonction de vérification interne, avoir accès à un bassin d'experts multidisciplinaires, à des résultats de recherche méthodologique, des outils et de l'information sur de meilleures pratiques, à amener une plus grande flexibilité dans la structure et la composition de l'équipe face aux besoins spécifiques de projets et de problématiques et à bénéficier de l'image de crédibilité et d'indépendance provenant d'une firme reconnue.

Un appel d'offres a été fait pour la sélection d'une firme comptable. La firme Samson Bélair Deloitte & Touche a été retenue.

Il est résolu :

Que les états financiers de la Caisse de dépôt et de placement du Québec pour l'exercice 2001, soit les états financiers cumulés et ceux des différents fonds et portefeuilles spécialisés, soient approuvés et que le président du conseil d'administration et directeur général et le président du comité de vérification soient et sont autorisés à les signer pour et au nom du conseil d'administration de la Caisse.

Que le comité de vérification soit autorisé à approuver, pour le conseil d'administration, tous ajustements pouvant être apportés à ces états financiers en fonction de la fin des travaux de vérification.

Comité des Ressources : réunion du 22 février 2002

Le Comité des Ressources s'est réuni ce matin pour examiner le programme de rémunération globale 2002 qui comprend la masse salariale, la bonification annuelle et le programme de stabilité des ressources humaines. Au niveau de la masse salariale, l'ajustement au marché représente une augmentation de 2,45 % et l'augmentation au mérite (bonification) se situe à 3,14 %. La masse salariale totale dégagée pour l'année 2002 est de 47 541 497 \$. Au niveau des bonis, on rappelle que ceux-ci ne sont pas versés tant que la CDP n'a pas généré de rendement positif sur 12 mois.

En ce qui a trait au programme de stabilité des ressources humaines, les nouvelles unités 2002 totalisent 1 709 428 \$. Ce programme sera converti dans une structure similaire aux firmes de gestion de fonds communs où il y aura octroi annuel d'options d'achat d'actions aux employés admissibles au programme.

Il est résolu :

D'approuver le Programme de rémunération globale 2001-2002.

SITUATION DES MARCHÉS

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Michel Nadeau fait le point sur la situation des marchés. On demeure optimiste malgré un début d'année difficile : une reprise en «V» est attendue partout dans les principales économies mondiales à l'exception du Japon.

Le tableau sur les rendements des marchés boursiers depuis le début de l'année est examiné. Le TSE 300 a eu un rendement de -3,1 % et le S&P 500 se situe à -4,4 %.

ORIENTATIONS ET POLITIQUES

Bilan 2001

À l'aide du document transmis, on dresse le bilan au 31 décembre 2001. Monsieur François Geoffrion rappelle tout d'abord les objectifs qu'on s'était fixés pour l'année 2001, tant en termes de croissance que de performance. Au niveau de la croissance, on visait à étendre la gestion de fonds à de nouveaux clients, accroître le volume et la profondeur des placements négociés. En ce qui a trait à la performance, on visait à continuer la relève dans les équipes de gestion de placement, développer une rigueur et une expertise dans nos équipes à l'étranger, saisir les opportunités, faire une évaluation rigoureuse des modes de gestion et examiner l'évolution du style sectoriel.

Les différentes réalisations eu égard à ces objectifs sont détaillées. La création de CDP Capital en août dernier a permis de regrouper les trois grandes fonctions de placement soit CDP Gestion Mondiale, CDP Participations et CDP Immobilier. Par ailleurs, on a poursuivi le développement de la marque de commerce et de l'image et on a procédé à la refonte du site Internet.

On fait ensuite le point sur les réalisations au niveau du développement pour les services de gestion de fonds pour de nouvelles clientèles. Avec la direction – Service aux clients institutionnels, on a commencé à bâtir une force de vente. Huit fonds communs de placement ont en outre été lancés en novembre et décembre dernier et on a poursuivi le développement d'affaires avec la présentation de CDP Capital à divers clients potentiels, dont l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), certains clients japonais et China Asset Management Company.

Un mandat EAFE en gestion distincte pour le [REDACTED] et un mandat pour StrategicNova ont été obtenus. On est en appel d'offres pour [REDACTED]. Le tableau sur les «Clients au 31 décembre 2001» est examiné.

CDP CAPITAL

CDP Gestion Mondiale

On rappelle les quatre principaux axes du Plan d'affaires 2001 soit : la performance financière, la stabilité et la solidité des équipes, les systèmes de gestion efficace et la contribution au développement.

Au 31 décembre 2001, la valeur marchande de CDP Gestion Mondiale s'établissait à 58 600 000 000 \$. Au niveau des ressources humaines, au cours de l'année 2001, seulement 3 gestionnaires ont quitté et on a ajouté 8 gestionnaires et analystes senior avec une expertise internationale. Par ailleurs, on rappelle qu'on a renégocié des honoraires de gestion externe et les commissions sur les produits dérivés.

CDP Participations

Globalement, CDP Participations a eu des déboursés de 4 232 000 000 \$ au cours de l'année 2001 et a procédé à des encaissements de l'ordre de 3 751 000 000 \$.

Les faits saillants des filiales sont rappelés.

- *CDP Capital d'Amérique* : performance pour l'année 2001 de 5,7 % en dette et 8,8 % sur 5 ans. Pour ce qui est de l'équité, le rendement est de 10,6 % pour 2001 et 19,1 % sur 5 ans. Le portefeuille de petite capitalisation a eu un rendement de 31,6 % pour l'année 2001. De nouvelles équipes ont été formées en valorisation, redressement et équité – PME.
- *CDP Capital Communications* : la performance 2001 est de -38,4 % (-2,1 % depuis 1995). Au cours de l'année 2001, cette filiale a eu plusieurs dossiers de restructurations financières dont Téléystème, TIW et Microcell. Par ailleurs, on note également le lancement de CDP Capital Entertainment.
- *CDP Sofinov* : la performance est de -25,6 % (21,3 % depuis 1995). Par ailleurs, Sofinov a poursuivi ses efforts pour lever des fonds et restructurer ses équipes et ses processus.
- *CDP Accès Capital* : le rendement en dette est de -2,5 % alors qu'en équité, il est de -3,2 %. On rappelle que le programme Accès Relève a été mis en place au début de l'année 2001 et que des liens étroits se sont consolidés avec les filiales dont notamment CDP Capital d'Amérique.

- *CDP Services financiers* : la performance 2001 est de -19,4 %. On souligne les changements organisationnels survenus au cours de l'année avec l'arrivée du président, monsieur André Bourbonnais, et la fusion du secteur des institutions financières de CDP Capital d'Amérique avec CDP Services financiers.
- *CDP Capital International* : le rendement 2001 est de -4,5 %.

CDP Immobilier

Le tableau sur l'évolution de l'actif total sous gestion est examiné. Au 31 décembre 2000, l'actif total sous gestion se situait à 26 000 000 000 \$ et à 30 800 000 000 \$ au 31 décembre 2001. La répartition géographique du portefeuille immobilier au 30 juin 2001 est examinée. Le portefeuille se situe notamment à 30,7 % au Canada (hors Québec), à 21,3 % au Québec et à 27,8 % aux États-Unis. Les principales transactions effectuées au cours de l'année 2001 sont rappelées : intégration de Cambridge dans le portefeuille d'Ivanhoé, privatisation de Bentall et mise en vente de Acanthus. Par ailleurs, on a procédé à un investissement dans le fonds IV de Lone Star.

Planification et direction des placements

Au niveau de la Planification et direction des placements, on a créé un processus de documentation et on a finalisé la documentation des modes de gestion.

Par ailleurs, on a effectué un mandat d'optimisation de la performance des placements stratégiques et tactiques.

Au niveau de la Gestion des comptes des déposants, certaines politiques ont été révisées et un rapport mensuel est maintenant transmis par portefeuille spécialisé et globalement concernant la mesure de risque par déposant.

Au niveau de la recherche, diverses publications externes ont été faites et certains mandats de gestion de même que du support à la gestion notamment avec l'équipe des devises.

Rendements 2001

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur Jean-Claude Cyr présente les rendements 2001. Le rendement des placements obligataires pour l'année 2001 est de 8,8 % comparativement à 8,1 % pour le ScotiaMcLeod : on note la contribution exceptionnelle des portefeuilles stratégiques pour 85 000 000 \$ et tactiques pour 164 000 000 \$, dont 94 000 000 \$ provenant de l'unité de l'ingénierie financière. Sur 5 ans, le rendement de CDP Gestion Mondiale pour les placements obligataires est de 7,8 %, soit 69 points centésimaux de surperformance par rapport à l'indice. Pour CDP Participations Dette, le rendement se situe à 5,12 % en 2001 et à 8,0 % sur 5 ans, soit 86 points centésimaux de surperformance par rapport à l'indice Scotia SC Univers.

Pour le portefeuille d'actions québécoises et canadiennes, le rendement de CDP Gestion Mondiale est de -12,4 % alors que celui de CDP Participations est de -16,0 % pour un rendement total de -16,4 %, soit un écart négatif de 380 points centésimaux par rapport au TSE qui se situe à -12,6 %. Le surpoids de Nortel dans le portefeuille a retranché 2,1 % de rendement en 2001 et la gestion sectorielle a surperformé son indice de 83 points centésimaux alors que la gestion spécialisée a sous-performé de 47 points centésimaux.

Le rendement pour les actions américaines de CDP Gestion Mondiale et de CDP Participations totalise -7,5 %. En ce qui a trait aux actions étrangères, globalement le rendement est de -14,6 %, soit un écart négatif de 59 points centésimaux par rapport à l'indice.

Le rendement du portefeuille Québec-Mondial est de -12,19 %, soit une valeur ajoutée de 33 points centésimaux par rapport à l'indice Québec-Mondial.

Au niveau de CDP Participations, le taux de rendement interne par filiale est de :

Capital d'Amérique :	11,2 %
Capital Communications :	-38,4 %
Sofinov :	-25,6 %
Capital International :	-4,5 %
CDP Accès Capital :	-3,0 %
Services financiers :	-19,4 %

En ce qui a trait au portefeuille spécialisé d'hypothèques, le rendement est de 9,4 %, soit une contribution positive par rapport à l'indice SC Universel qui s'élève à 8,1 %. Le portefeuille spécialisé en immeubles a dégagé un rendement de 13,9 % par rapport à 12,0 % pour l'indice de référence Aon.

Au niveau du rendement des valeurs à court terme, le rendement se situe à 5,3 % comparativement à 4,7 % pour l'indice. On note la valeur ajoutée significative et stable tant par rapport aux indices qu'aux pairs.

Au niveau des activités tactiques 2001, les placements tactiques ont eu un rendement de -4 000 000 \$, le change tactique 1 000 000 \$, la gestion stratégique -27 000 000 \$, la gestion stratégique des devises 6 000 000 \$ et la position à long terme de répartition d'actif -55 000 000 \$.

Le rendement global Caisse pour l'année 2001 est de -4,99 %. Le rendement est de 7,92 % sur 5 ans, de 10,40 % sur 7 ans et de 9,34 % sur 10 ans.

Les contributions positives pour l'année proviennent des politiques de placement, des obligations, des actions canadiennes Gestion Mondiale, des actions américaines, immeubles, des financements hypothécaires, de Québec-Mondial et du court terme. Les contributions négatives proviennent des actions canadiennes globalement, des actions étrangères, de la répartition d'actif de même que des placements tactiques et de Nortel.

PLACEMENTS SPÉCIFIQUES AUTORISÉS PAR LES FILIALES

CDP Asia Private Equity Fund L.P. 1

À partir du document transmis,

Il est résolu :

De confirmer l'autorisation d'un investissement de 60 000 000 \$ US dans
CDP Asia Private Equity Fund, L.P. I.

BVP Europe II, L.P.

À partir du document transmis,

Il est résolu :

De confirmer l'autorisation d'un investissement de 50 000 000 euros
dans **BVP Europe II, L.P.**

Il est également résolu :

De confirmer l'autorisation d'un investissement de 600 000 euros dans
Industrial Participations Management Ltd., à titre de commandité de
BVP Europe II, LP.

EXAMEN DES OPÉRATIONS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉS

Gestion des devises : résultats 2001

Cette présentation est reportée à une prochaine réunion.

CDP Services financiers

Cette présentation est reportée à une prochaine réunion.

GESTION CDP GESTION MONDIALE

Tableaux de bord – Groupe CDP et CDP Gestion Mondiale

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

GESTION CDP PARTICIPATIONS

Information de gestion

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

GESTION CDP IMMOBILIER

Tableaux de bord

Le tableau de bord de gestion transmis ne soulève pas de commentaire.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 22 mars 2002 à Montréal.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 00.

Le secrétaire,



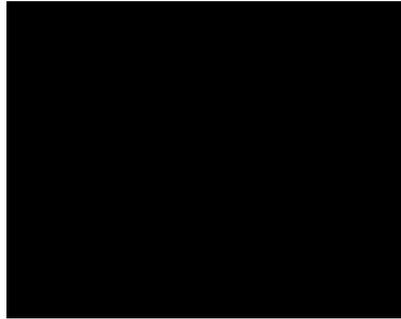
Le président,



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981 avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 22 mars 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Jean-Claude Scraire



Monsieur Jean-Claude Scraire préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Michel Nadeau, Philippe Gabelier, Pierre Malo, André Bourbonnais, Claude Séguin et madame Anouk Montminy assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 8 mars 2002.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations amendé de la réunion tenue le 22 février 2002 est déposé. On fait état des modifications à la rubrique «États financiers 2001 Groupe CDP Participations» de la page 451. Le mémoire de délibérations modifié de la réunion tenue le 22 février 2002 après le retrait du deuxième paragraphe de la page 454 est approuvé.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE CDP CAPITAL

Émission de papier commercial

Les travaux se poursuivent dans le projet d'émission de papier commercial : une entité de la CDP serait créée à cet effet et on continue les étapes pour obtenir une cote de crédit par une agence de notation.

Comité Gestion intégrée des risques

Des travaux ont été entrepris sur le risque de crédit.

Fonds d'Opportunité

Un deuxième fonds sera mis en place en remplacement du premier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

BCE

Des discussions sont en cours sur la restructuration des conditions de la débenture.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE CDP

Administration

Monsieur Gordon J. Fyfe est entré en fonction le 11 mars 2002. Par ailleurs, on souligne les nominations suivantes : monsieur Nicolas Toutoungi à titre de président – CDP Conseil et monsieur Pierre Malo à titre de vice-président associé – Marchés des devises.

Régie d'entreprise

Prime de résiliation dans le cadre d'une offre visant la fusion ou l'acquisition

La CDP a pris position et a envoyé un message aux administrateurs et dirigeants d'entreprises afin que les primes convenues dans les ententes entre deux compagnies lors d'une offre visant la fusion ou l'acquisition d'une entreprise soient plus raisonnables.

StrategicNova

Les discussions se poursuivent avec Banque Laurentienne.

Fonds Sofinov 2

La clôture de ce fonds est prévue pour le mois prochain.

Activités publiques

Bureau à Toronto

L'inauguration est prévue pour le 22 avril 2002.

35 ans de la CDP

Le lancement du livre sur les 35 ans de la CDP est prévu pour le 21 mai 2002.

SITUATION DES MARCHÉS

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Michel Nadeau fait le point sur les marchés boursiers pour lesquels on a un optimisme modéré. En effet, même si des signes de reprise pointent vers une politique monétaire restrictive au deuxième semestre, que le marché obligataire est délaissé parce que certains anticipent un rebond de l'économie et qu'il y a une amélioration des bénéfices, la reprise demeure fragile si on tient compte de l'endettement des consommateurs et les faibles dépenses en investissement.

L'optimisme de ceux qui croient que les marchés boursiers sont à la hausse influence les marchés boursiers : on constate que depuis le début de l'année 2002, les marchés boursiers canadien et japonais sont en hausse. Les arguments tant au soutien d'un marché haussier que d'un marché boursier à la baisse sont commentés.

L'évaluation actuelle des cours boursiers demeure élevée par rapport aux cours historiques. Malgré l'augmentation de la productivité et la diminution des coûts d'opérations, les marges bénéficiaires ne cessent de glisser et on note l'affaiblissement des volumes et des prix de vente. Malgré les signes encourageants, les marchés anticipent une baisse de 2 % des dépenses en investissement en 2002.

Les interrogations portent sur les anticipations quant au secteur immobilier. À cet égard, on souligne que la bulle spéculative est davantage dans le secteur résidentiel, ce qui ne devrait pas affecter le portefeuille d'autant plus que les immeubles en portefeuille sont de qualité.

ORIENTATIONS ET POLITIQUES

Contribution à l'essor économique du Québec

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur Philippe Gabelier, assisté de madame Anouk Montminy, présente les principaux éléments du bilan concernant la contribution à l'essor économique du Québec pour l'année 2001.

Les faits saillants de l'année 2001 sont rappelés : inauguration du siège social de la CDP à Québec, mise en place de CDP Capital, fusion d'Ivanhoé Cambridge, construction du Centre CDP Capital à Montréal et forte activité de réinvestissement.

La CDP demeure la plus importante détentrice d'actions québécoises et de titres obligataires du secteur public québécois. Les tableaux sur les revenus provenant des

activités de placement et sur l'avoir net des déposants sont examinés. Le volume de transactions des obligations du Québec a été de 22 400 000 000 \$ pour l'année 2001. La valeur marchande des placements dans des organismes publics et parapublics se situe à 1 700 000 000 \$.

Au niveau des participations au Québec, on a mis en place une équipe chargée d'appuyer les entreprises partenaires en difficulté. Au total, on dénombre 149 partenaires par mode d'investissement. Le tableau des participations par région est commenté.

En ce qui a trait à CDP Capital – Groupe Immobilier, on souligne qu'au cours de l'année 2001 ce groupe s'est vu décerner plusieurs prix dont le Prix Energia pour l'Édifice Price, trois prix BOMA, le Prix MAXI et le Prix MERIT. Les placements immobiliers au Québec totalisent 3 600 000 000 \$. La ventilation par filiale immobilière des réalisations 2001 au Québec est détaillée.

Le survol concernant le volet «Montréal, Centre financier et d'affaires» est effectué. On rappelle que CDP Capital poursuit ses efforts pour faire de Montréal une place financière mondiale : au cours de 2001 StrategicNova a déménagé à Montréal, le Groupe Carite a finalisé un programme d'investissements dans des firmes au Canada, la firme HR Strategies s'est hissée parmi les plus importants fonds de fonds alternatifs au Canada, CDP Gestion Mondiale a obtenu un mandat de gestion avec le Fonds de Solidarité de la FTQ et est devenu le gestionnaire d'un fonds de StrategicNova Fund Management.

Au niveau du Centre financier international de Montréal («CFI»), 22 CFI ont été créés à Montréal pour un total de 118. Une première conférence financière internationale de Montréal a été tenue à laquelle 250 spécialistes ont participé.

Deux indices boursiers québécois ont vu le jour : l'indice Québec 150 / Québec 30 et l'indice MATIQ.

Finalement, plusieurs projets immobiliers structurant ont été entrepris, soit le Centre CDP Capital, le Quartier International de Montréal, le Centropolis à Laval, la Cité du multimédia et le réaménagement de l'édifice Eaton.

En ce qui concerne la Capitale nationale, on souligne que Québec a la troisième meilleure performance économique parmi les onze régions métropolitaines du Canada. Cette région a obtenu le tiers des emplois créés dans la province. Par contre, il y a eu une forte hausse de l'emploi à temps partiel. Les mises en chantiers ont connu une hausse de 12,3 % en 2001. Selon une étude de KPMG sur la compétitivité des coûts des entreprises, Québec se classe au 2^{ième} rang sur 86 villes nord-américaines.

Par ailleurs, la CDP a collaboré avec plusieurs promoteurs de fonds tels Courvie, Captial Teraxis, SSQ Vie et l'Industrielle-Alliance.

Les enjeux majeurs pour la Capitale nationale concernent les exportations, le tourisme, tout ce qui a trait à la nouvelle économie, les centres de recherche et le transport aérien.

Au niveau des activités de relations publiques, outre l'inauguration du siège social, la CDP a participé à plus de 55 activités depuis le 24 mai 2001, 4 conseils d'administration ont été tenus à Québec et on a agi à titre de commanditaire d'événements majeurs.

Au niveau du développement de l'emploi, on souligne que 95 employés détiennent le titre de CFA et 61 possèdent un titre professionnel en comptabilité. On indique également que 389 employés ont participé à des programmes en formation et 151 ont suivi des cours de perfectionnement en anglais ou en espagnol. Le parrainage d'étudiants employés par des maisons de courtage grâce au programme «préparation à la relève» a bénéficié à 23 personnes. Sur les 53 diplômés qui ont bénéficié de programme de stage offert aux diplômés universitaires, 14 ont par la suite obtenu un emploi régulier ou temporaire à la CDP.

Les commentaires portent tout d'abord sur un axe qui est peu développé dans le document soit celui de la gestion pour de nouvelles clientèles. On note la nécessité d'arrimer la présentation avec le développement de cette activité et de démontrer les réalisations de la CDP qui ont un impact sur l'économie locale.

Les commentaires portent ensuite sur la reddition de comptes qui a été effectuée : on souligne que les objectifs visés par la CDP et sa position sur certains sujets devraient être davantage élaborés. À titre d'exemple on note l'importance de définir les objectifs visés avec Nasdaq, la contribution à l'essor économique, le développement du Centre financier international et l'indice Québec.

Finalement, les commentaires portent sur l'importance d'intégrer dans ce document l'information relative aux courtiers.

Bourse de Montréal – Produits dérivés

Monsieur Michel Nadeau rappelle tout d'abord les objectifs visés par la réorganisation des bourses en 1999 : on voulait mettre en place une infrastructure et développer une expertise technique, un plan de mise en marché et de nouveaux produits tout en favorisant une augmentation des volumes.

On désire stimuler les activités actuelles dans un plan de développement global. Il s'agit de créer un effet d'entraînement pour avoir une masse critique, positionner la Bourse de Montréal sur le réseau international des bourses de produits dérivés, développer

l'expertise locale, susciter des débouchés pour l'Institut des produits dérivés et assurer la survie de la Bourse de Montréal tout en ayant un rendement adéquat.

Différents projets sont actuellement regardés :

- Claret

À l'interne, il s'agirait de créer une filiale dédiée au projet avec une allocation de 50 000 000 \$. À l'externe, on créerait et superviserait un fonds de fonds composé de 10 mainteneurs de marché. Chaque mainteneur de marché se verrait confier 500 000 \$ pour une enveloppe totale de 5 000 000 \$.

- Jitney

Le projet consiste à confier à des négociateurs du pupitre institutionnel et à des indépendants négociants sur le parquet de Jitney une allocation. L'enveloppe totale serait de 5 000 000 \$.

Les interrogations portent sur les difficultés rencontrées par la Bourse de Montréal et sur l'utilisation des produits dérivés. On rappelle que l'un des problèmes rencontrés par la Bourse de Montréal est le manque d'appui de la part des courtiers. On souligne également le fait qu'il y a peu de produits. On note l'importance de documenter davantage ce dossier et de faire état de la problématique. Ce sujet reviendra à un prochain conseil.

Position paradis fiscaux

À l'aide du document déposé, la vice-présidente et secrétaire général fait état de la problématique à l'égard des paradis fiscaux et rappelle la position qui a été prise sur ce sujet.

On associe souvent les paradis fiscaux aux activités de blanchiment de capitaux et aux pratiques fiscales, deux sujets complètement distincts. Sur les pratiques fiscales dommageables, l'OCDE a publié un rapport initial en 1998 et deux rapports d'étape en 2000 et 2001. Le Canada a approuvé les conclusions du rapport. Toutefois, la Suisse, le Luxembourg, le Portugal et la Belgique se sont abstenus à l'égard de celui-ci.

Selon les critères de l'OCDE, les paradis fiscaux ayant des pratiques fiscales dommageables sont identifiables par les facteurs suivants : impôt inexistant ou insignifiant, absence d'un véritable échange de renseignements, absence de transparence et absence d'activité substantielle.

Dans le rapport initial, 35 juridictions qui répondent à ces critères et qui ne se sont pas engagées à mettre en place des mesures visant à remédier à ces pratiques fiscales dommageables ont été identifiées. Au 20 mars 2002, sur ces 35 juridictions, 12 demeurent sur la liste.

La CDP et ses filiales tiennent compte des listes établies par l'OCDE qui identifient les territoires qui ne coopèrent pas aux efforts de la communauté internationale. Lorsque certains investissements sont effectués dans des sociétés opérant dans des territoires exempts d'impôt, elles s'assurent de la transparence du système, de sa légalité et de ses pratiques fiscales équitables et acceptées par la communauté internationale.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité des Ressources : réunion du 22 mars 2002

Les membres ont approuvé les nominations de niveau 10 et plus. Par ailleurs, les membres ont examiné le programme de rémunération à long terme et le régime d'achat d'actions suite à l'abolition du programme de stabilité des ressources humaines.

Messieurs Jean-Claude Scraire et Michel Nadeau quittent la réunion.

██████████ fait état de la recommandation visant la rémunération variable à laquelle le président directeur général a droit, c'est-à-dire une prime qui n'excède pas 15 % du salaire de base et qui est afférente aux objectifs annuels devant être atteints par monsieur Scraire en vue de l'obtention d'une rémunération additionnelle.

Compte tenu que les objectifs annuels ont été atteints, les membres recommandent au conseil d'administration l'approbation d'une prime au rendement de 15 % pour le président directeur général. On rappelle que cette prime ne sera versée que lorsque la Caisse aura eu 12 mois consécutifs de rendement positif et selon des modalités à convenir.

Il est résolu :

D'approuver la recommandation d'attribuer au président directeur général un montant égal à 15 % de son salaire de base selon les modalités établies par le Comité des Ressources.

Messieurs Jean-Claude Scraire et Michel Nadeau réintègrent la réunion.

EXAMEN DES OPÉRATIONS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉS

Gestion des devises : résultats 2001

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie a été transmise, monsieur Pierre Malo présente les résultats 2001 de la Gestion des devises. On rappelle que même si le Groupe Gestion des devises fait partie de CDP Gestion Mondiale, le Comité Gestion des devises approuve et harmonise les politiques de couverture de l'ensemble du Groupe de CDP Capital.

Le Comité Gestion des devises prend des positions stratégiques basées sur l'analyse fondamentale et technique avec un horizon à long terme. Le Groupe Gestion des devises est, quant à lui, responsable de l'exécution des transactions de devises de CDP Capital sur les marchés au comptant et à terme. Il prend également des positions tactiques sur les devises.

L'équipe de la Gestion des devises est stable et possède une expérience qui totalise, pour les 5 gestionnaires, plus de 50 ans d'expérience du marché des devises. Des gestionnaires externes complètent l'expertise interne.

On rappelle le changement de politique de couverture de 100 % à 50 % implanté en décembre 1999. Les résultats actuels montrent le bien-fondé de ce changement.

Le risque global du portefeuille de référence diminue avec le ratio de découverte. Les devises ont un effet de diversification sur les 10 dernières années analysées. Sur les 5 et 10 dernières années, le rendement global du portefeuille de référence augmente avec le ratio de découverte. L'évolution du ratio de couverture à la CDP a été opportune.

En effet, la réduction du ratio de couverture a été une bonne décision pour la CDP puisque le risque global a été réduit et le rendement global bonifié. Le momentum de la réduction du ratio de couverture a été opportun puisqu'on a enregistré un gain de 432 000 000 \$ depuis l'implantation de la nouvelle politique en 2000. Ces bons résultats sont associés à l'appréciation du dollar américain.

Certaines statistiques 2001 sont fournies. Le volume total transigé est de 831 300 000 000 \$ et la moyenne quotidienne est de 3 200 000 000 \$, soit deux fois plus qu'en l'an 2000 et 5 fois plus qu'en 1995. On indique que 51 000 000 000 \$ ont été transigés en options.

On rappelle que l'équipe de la gestion des devises a plus de 25 «clients» internes, soit 675 portefeuilles. Pour l'année 2001, plus de 5 000 transactions ont été effectuées, soit une moyenne de 173 000 000 \$ par transaction. On indique que 32 devises, dominées en importance par le dollar américain, sont transigées. Les banques ayant pignon sur rue à Montréal comptent pour près de 70 % du total.

Les gains de l'équipe de Gestion des devises pour l'année 2001 totalisent 62 041 934 \$ répartis de la façon suivante : 54 256 905 \$ pour le Comité Gestion des devises et 7 785 029 \$ pour le Groupe Gestion des devises.

Les principaux gains pour le Comité Gestion des devises sont les positions sur le USD/CAD et USD/JPY. On note également que les positions en yen ont produit des gains de plus de 160 000 000 \$ en deux ans.

En ce qui concerne le groupe tactique, les gains de 7 785 029 \$ proviennent en majorité des gestionnaires internes qui ont obtenu des gains de 19 951 617 \$ auquel on a dû retrancher 12 166 588 \$ de pertes des gestionnaires externes.

Les résultats se situent au premier quartile de l'indice Parker des gestionnaires de devises.

Les interrogations et précisions demandées portent sur les tableaux «Couverture et risque global» et «Couverture et rendement global».

CDP Services financiers

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur André Bourbonnais présente le Plan d'affaires 2002 de CDP Services financiers.

Un survol du contexte actuel de l'industrie des services financiers est effectué et les grandes tendances du secteur sont commentées : consolidation, convergence, spécialisation, développements technologiques et tendances démographiques. Dans un tel contexte, le défi des firmes de services financiers est de se différencier de leurs concurrents dans un univers où la quasi-totalité de leurs produits est devenue des « commodities ».

Les constats au niveau des défis pour l'industrie sont notés : marchés très concurrentiels, choix du métier et choix de la structure. Des données sont ensuite fournies sur le marché canadien qui est composé principalement de grandes banques, de banques régionales, de grands assureurs, de compagnies d'assurances et de fonds communs de placement et gestionnaires d'actifs.

La vision concernant le contexte canadien est commentée : consolidation encore plus grande pour les compagnies d'assurances, expansion Nord - Sud pour les banques, développement d'institutions financières niches et convergence.

Monsieur Bourbonnais poursuit sa présentation en faisant état de l'orientation et de la vision de Services financiers CDPQ inc. soit : agir au Québec, au Canada et à l'étranger en faisant des placements rentables à titre d'investisseur influent dans le secteur des services financiers.

Par le biais d'une synergie entre les stratégies de placement services financiers et institutions financières, on compte devenir l'investisseur de référence au Québec et catalyser une restructuration des institutions financières québécoises en privilégiant des alliances stratégiques avec les partenaires naturels au Québec. Cette vision doit être mise en place en respectant le rôle d'investisseur minoritaire important et s'inscrire dans l'objectif global de CDP Capital - Placements privés soit être reconnu à l'échelle mondiale par les investisseurs et les partenaires tout en contribuant à l'essor économique du Québec.

Monsieur André Bourbonnais élabore sur les enjeux déterminés soit :

- savoir saisir les opportunités qui se présentent dans le cadre de la restructuration/consolidation du système bancaire canadien;
- obtenir de bons rendements alors que la plupart des initiatives sont dans des phases de démarrage;
- être perçu comme un partenaire fournissant une valeur ajoutée autre qu'une simple contribution financière;
- faire sa marque dans une industrie en consolidation;
- coordonner les efforts avec la stratégie globale de la CDP.

Pour Services financiers CDPQ inc., on compte mieux comprendre les besoins des grandes institutions, s'adapter aux modèles d'affaires qui changent rapidement et privilégier des instruments d'investissement souples.

Les échanges portent sur la mission de CDP Services financiers concernant les mandats de gestion et sur la stratégie de partenariat visée.

GESTION CDP GESTION MONDIALE

Tableaux de bord – Groupe CDP et CDP Gestion Mondiale

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

GESTION CDP PARTICIPATIONS

Information de gestion

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

GESTION CDP IMMOBILIER

Tableaux de bord

Le tableau de bord de gestion transmis ne soulève pas de commentaire.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 26 avril 2002 à Montréal.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 00.

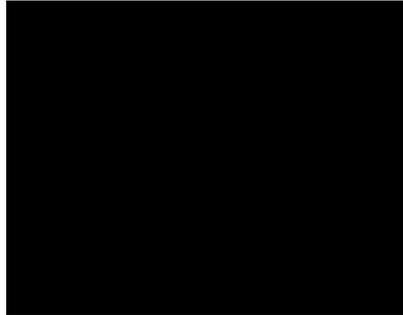
Le secrétaire,

Le président,

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981 avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 26 avril 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Jean-Claude Scraire



Monsieur Jean-Claude Scraire préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Monsieur Michel Nadeau assiste à la réunion; messieurs Denis Dionne, Gilles Duruflé, Claude Séguin, Gordon J. Fyfe, Stéphane Gagnon et Jean-Guy Talbot y assistent en partie.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 15 avril 2002.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion tenue le 22 mars 2002 est adopté.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE CDP CAPITAL

Fonds commun

Lancement du fonds commun d'obligations internationales géré par monsieur Robert Blais.

Nasdaq Canada

Des lettres ont été expédiées aux courtiers pour les inviter à faire affaire avec Nasdaq Canada. On souligne que les grands courtiers de Toronto démontrent un intérêt très réservé à transiger via Nasdaq Canada.

Nortel

On compte sous-pondérer la position dans Nortel. On procédera de façon ordonnée à une liquidation des actions au cours des prochains mois.

Fonds Action Opportunité

Les positions dans l'ancien Fonds Action Opportunité seront graduellement fermées d'ici le 31 mai 2002. Les activités du nouveau fonds d'actions opportunité stratégique long/court avec contrôle des risques par stratégie débuteront dès le 1^{er} juin 2002.

Processus d'évaluation des placements privés

Suite à une étude effectuée sur le risque de crédit, le processus d'évaluation des placements privés est en révision pour les placements d'une certaine taille. En effet, on désire avoir un mécanisme d'évaluation en cours d'année et externe au gestionnaire du dossier.

Développement des affaires

Messieurs André Duchesne et François Grenier piloteront un projet de formation d'un client de la Corée sur la gestion de portefeuille dans le cadre d'un mandat obtenu par CDP Conseil inc.

Développement stratégique

Stabilitas

Monsieur Fred Martin est en poste à Budapest.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE CDP

Développement stratégique

Deux nouveaux mandats de consultation avec CDP Conseil inc. ont été signés, l'un avec le [REDACTED]

Étude de crédits

L'étude de crédits a eu lieu le 23 avril 2002. Plusieurs interrogations ont porté sur l'ingérence du Gouvernement ou sur l'impression d'ingérence. On souligne en outre que l'impression d'ingérence subsiste malgré les explications fournies : il s'agit d'un problème d'image qui découle d'une impression.

Concernant la position sur le Vérificateur général du Québec, l'idée d'une covérification fait de plus en plus son chemin compte tenu de l'envergure des activités

de la CDP. On souligne que l'un des avantages d'une covérification réside dans le fait que l'opinion d'une firme externe indépendante est appuyée par celle du Vérificateur général ce qui a un effet rassurant.

Les discussions portent ensuite sur la nécessité d'avoir des échanges réguliers tant avec le Gouvernement qu'avec l'Opposition pour assurer une meilleure compréhension de la CDP, de ses orientations et de ses enjeux.

Papier commercial

On est en attente d'obtenir deux autres cotes de crédit. Une présentation est prévue à la prochaine réunion.

Gouvernance d'entreprise

Ce sujet est actuellement en réflexion par le président directeur général tant sous l'angle de l'autonomie de la CDP que sous l'angle de la composition du conseil d'administration.

StrategicNova

On finalise une entente avec un acheteur situé en Ontario, mais qui veut se développer à Montréal. Une radiation de 60 000 000 \$ a été effectuée dans ce dossier en 2001.

Putnam Lovell / Financière Banque Nationale

On finalise l'entente pour se départir de Putnam Lovell en faveur de la Financière Banque Nationale.

Bureau de Toronto

L'ouverture du bureau a eu lieu avec succès le 22 avril 2002.

35 ans de la CDP

Le lancement du livre est prévu pour le 21 mai 2002.

Complexe Les Ailes de la Mode

L'ouverture est prévue pour le 7 août 2002.

Activités publiques

Une rencontre de partenaires, volet PME, a eu lieu le 9 avril dernier et un souper-conférence avec la Chambre de commerce de la Rive-Sud de Québec le 10 avril 2002.

CDP Gestion Mondiale

L'intégration de monsieur Gordon J. Fyfe à titre président de CDP Gestion Mondiale se déroule bien.

SITUATION DES MARCHÉS

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Michel Nadeau, accompagné de monsieur Gordon J. Fyfe, commente la situation des marchés. Il constate que malgré la reprise mondiale, les marchés sont toujours volatils, la direction des taux et des indices n'est pas facilement prévisible et les obligations deviennent plus risquées.

Les risques qui guettent les marchés sont la dégradation du conflit au Moyen-Orient, la reprise américaine de courte durée, les crises financières au Japon et des économies émergentes ainsi que la détérioration du compte courant américain.

Les rendements des marchés financiers canadiens au 19 avril 2002 sont examinés. Les marchés boursiers canadiens et japonais sont toujours en hausse depuis le début de 2002.

La situation concernant BCE est commentée. On rappelle les nouvelles récentes : démission du président du conseil et chef de la direction, monsieur Jean Monty et abandon par BCE de sa filiale Téléglobe. Le marché a bien réagi à ces nouvelles puisque le titre a monté de 20 %. Les analystes voient d'un bon œil le ménage de BCE. Toutefois, BCE devra démontrer qu'elle est en mesure de continuer à croître.

Le tableau sur les positions totales de la CDP dans BCE est examiné. Au 31 décembre 2001, la CDP ne détenait aucun titre obligataire de Téléglobe.

Les interrogations portent sur la stratégie de convergence de BCE. Sur ce point, on souligne que le ménage qui est en voie de s'effectuer chez BCE ne remet pas en cause la stratégie de convergence. La prise en main de la compagnie par la nouvelle direction sera suivie de très près afin d'évaluer les opportunités qui pourraient en découler. Pour l'instant, on demeure légèrement sous-pondéré et, lorsqu'on aura une idée plus juste de ce qui peut être effectué par la nouvelle direction, il est possible qu'on devienne plus agressif.

Les discussions portent ensuite sur la participation dans Groupe CGI. À cet égard on souligne que compte tenu qu'il est possible que Bell envisage de s'en départir, ce dossier est examiné par CDP Capital d'Amérique.

ORIENTATIONS ET POLITIQUES

Mandats externes

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, messieurs Michel Nadeau et Gordon J. Fyfe présentent les objectifs visés lorsque la CDP octroi des mandats de gestion externes : avoir accès à l'expertise de quelques équipes très performantes prêtes à partager l'information avec les gestionnaires internes, améliorer le rapport rendement /

risque du portefeuille international par une diversification des styles, renforcer l'expertise dans des niches particulières et soutenir le développement d'expertise à Montréal dans la gestion internationale.

Les tableaux sur les gestionnaires externes pour les actions américaines et les actions étrangères sont examinés.

Fonds américain 2002

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, messieurs Denis Dionne et Gilles Duruflé rappellent que depuis 2001 Sofinov a adopté le virage «clients» et a offert des services de gestion auprès de nouvelles clientèles.

C'est dans ce contexte qu'au cours de l'année 2001, Sofinov a signé un contrat de gestion avec le Nouveau-Brunswick pour un montant total de 25 000 000 \$ US pour être leur gestionnaire sur les investissements directs américains.

Sofinov a poursuivi ses efforts pour lever d'autres fonds. Elle a, à cet égard, mis en place une société en commandite incorporée au Québec pour lever un fonds dont la taille maximale visée se situe entre 150 000 000 \$ US à 250 000 000 \$ US. Parallèlement à ce fonds, Sofinov voudrait investir au prorata du fonds jusqu'à 450 000 000 \$ US sur le marché américain. Le terme du fonds est de 10 ans et la période d'investissement visée est de 3 à 5 ans.

Les frais de gestion chargés au commanditaire sont de 2 % dégressifs après la 5^{ième} année calculés sur les coûts cumulés d'acquisition.

Les investissements se feront uniquement sur le marché américain dans des entreprises dont les stades de maturité seront diversifiés. Une première clôture de ce fonds sera vraisemblablement complétée cette semaine pour un total de 65 000 000 \$ US. Les partenaires qui investissent dans ce fonds sont Hydro-Québec (30 000 000 \$ US), AXA (15 000 000 \$ US), ABR Policiers CUM (10 000 000 \$ US) et BIMCOR (10 000 000 \$ US).

On vise une deuxième clôture du fonds pour le mois de juin ou au plus tard au cours de l'automne.

Les interrogations portent sur l'engagement de Sofinov d'aller jusqu'à un montant de 450 000 000 \$ US à être investis avec le Fonds américain 2002.

Il est résolu :

De confirmer l'autorisation d'engagement d'allocation d'une enveloppe de 450 000 000 \$ US pouvant être investis sur le marché américain en même temps que le Fonds américain 2002.

BLOC STRATÉGIQUE ET DOSSIERS PARTICULIERS

██████████
À l'aide du document déposé, monsieur ██████████ présente la démarche et l'approche qui est privilégiée ██████████
██████████. ██████████ est un dossier actuellement examiné dans le cadre de cette démarche.

Monsieur ██████████ rappelle que les objectifs de CDP Capital sont d'obtenir un rendement adéquat sur les montants investis, augmenter les actifs sous gestion, améliorer l'expertise de gestion dans certains secteurs et augmenter les actifs sous administration de CDP Capital.

Trois cas d'acquisition peuvent actuellement se présenter, soit des compagnies en difficulté qui veulent se départir de filiales, des situations de succession et des entreprises qui ont des besoins spécifiques en termes de ressources.

Le marché américain est actuellement ciblé tant pour la stratégie que pour couvrir le marché canadien.

Des données sont fournies sur ██████████. ██████████
██████████
██████████
██████████

██████████ semble bien positionné pour obtenir de nouveaux mandats grâce à une performance exceptionnelle dans le style «valeur».

Des données sont fournies sur le management et l'actionnariat de même sur le portefeuille et la performance.

CDP Capital aurait une participation initiale de 80 % : le résiduel serait racheté entre les années 5 et 7. CDP Capital mise sur l'excellente performance des dernières années de ██████████ au niveau du composite «grande capitalisation – valeur». CDP Capital contrôlerait le conseil d'administration dès la clôture de la transaction et la direction maintiendrait son indépendance au niveau des politiques d'investissement. CDP Capital et ██████████ mettraient l'emphase sur la croissance des actifs sous gestion et viseraient l'expansion de la base de clientèle américaine, la pénétration de la clientèle canadienne et la création et le marketing de produits multigestion. CDP Capital pourrait

éventuellement intégrer certains membres de son personnel à [REDACTED] si elle le désire.

Cette transaction permettrait d'ajouter de la profondeur au niveau des équipes de gestion de CDP Capital, d'ajouter un style de gestion qui n'existe pas actuellement à CDP Capital, d'utiliser une plate-forme américaine comme levier afin d'augmenter les actifs sous gestion à Montréal à moyen terme, de transférer une partie d'un mandat de gestion externe «valeur» à une filiale de CDP Capital et d'élargir immédiatement la base d'actifs sous administration de CDP Capital de plus de 3 000 000 000 \$.

Le plan stratégique nécessite l'addition de professionnels de vente, de gestionnaires de portefeuille et l'ajustement de la base de rémunération des gestionnaires.

L'analyse sur l'évaluation pour un achat initial est examinée. Les forces et faiblesses de ce gestionnaire sont détaillées.

Les commentaires portent sur l'approche préconisée dans ce type de dossier : ce modèle répond aux objectifs visés par CDP Capital et l'analyse effectuée est rigoureuse. On félicite l'équipe pour la qualité et la profondeur du document présenté.

Les interrogations portent ensuite sur les raisons pour lesquelles on vise un actionnariat à 80 %. À cet égard, on souligne que ce pourcentage représente un juste milieu pour s'assurer qu'on crée de la synergie avec le management.

PLACEMENTS SPÉCIFIQUES AUTORISÉS PAR LES FILIALES

Moliflor Loisirs

Il est résolu :

De confirmer l'autorisation d'un investissement de 41 200 000 euros (environ 57 600 000 \$) dans **Moliflor Loisirs**.

EXAMEN DES OPÉRATIONS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉS

Gestion sectorielle

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie amendée de la version transmise est déposée, monsieur Stéphane Gagnon, accompagné de monsieur Gordon J. Fyfe, présente la direction de la Gestion sectorielle. Il rappelle que le portefeuille est de type multisectoriel et qu'il y a un portefeuille géré par un gestionnaire externe, Wellington Management. L'approche de gestion pour les deux types de portefeuilles est la suivante : un portefeuille sectoriel subdivisé en 16 portefeuilles investis au poids respectif des secteurs de l'indice TSE 300 et composés de titres canadiens et non-canadiens avec pour objectif de battre chaque sous-indice, un portefeuille sectoriel

subdivisé en 15 portefeuilles investis au poids respectif des secteurs de l'indice MSCI et composés de titres nord-américains avec pour objectif de battre chaque sous-indice.

Le portefeuille multisectoriel a comme approche le choix de secteurs, le choix de titres canadiens et non-canadiens et a comme objectif de battre le TSE 300.

Le rôle des analystes consiste à identifier des occasions d'investissement par le biais d'une analyse fondamentale, concevoir des modèles d'analyses comparatives au sein d'une même industrie à l'échelle nord-américaine et au besoin sur le plan mondial, communiquer rapidement et de façon succincte leurs idées et les changements de fonds affectant le secteur d'industrie couvert.

Au niveau du processus de choix de titres, on souligne que chaque décision de placement doit répondre aux questions suivantes : Pourquoi ? Quels sont les facteurs déclencheurs ? Quels sont les risques ? Quelle est l'évaluation du titre par rapport à son historique dans un cycle et par rapport à ses concurrents ?

Afin de bien choisir les titres dans lesquels on investit, on visite les compagnies, on procède à l'étude des analyses de courtiers canadiens, américains et internationaux et on participe à des rencontres et des conférences.

Le tableau sur les rendements est examiné. Les défis pour l'équipe consistent à bâtir une expertise pour déceler les points d'inflexions par industrie et par rapport au marché, développer des modèles d'évaluation par industrie dans un cycle et sur une base historique et identifier les changements de tendances séculaires affectant les industries.

Les interrogations portent sur les vues de monsieur Gagnon concernant BCE.

Gestion des comptes des déposants : Plan d'affaires 2002-2004

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

Portefeuille de petites capitalisations

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX

Tableaux de bord – Groupe CDP et CDP Gestion Mondiale

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP CAPITAL – PLACEMENTS PRIVÉS

Information de gestion

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP CAPITAL – GROUPE IMMOBILIER

Tableaux de bord

Le tableau de bord de gestion transmis ne soulève pas de commentaire.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 31 mai 2002.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 10.

Le secrétaire,



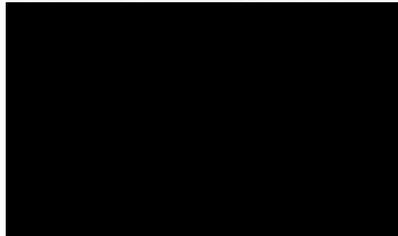
Le président,



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion spéciale tenue au 1981 avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 17 mai 2002 à 9 h 30.

Présents: MM. Jean-Claude Scraire



Monsieur Jean-Claude Scraire préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a convoqué tous les membres du conseil d'administration le 15 mai 2002 par téléphone et a adressé un avis de convocation écrit à tous les membres du conseil d'administration le 16 mai 2002.

GOUVERNANCE DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Le président du conseil et directeur général dépose une lettre datée du 17 mai 2002 qu'il adresse aux membres du conseil d'administration de même qu'un document intitulé « Moderniser pour bâtir plus fort – recommandations sur la gouvernance de la Caisse de dépôt et placement du Québec ».

Dans cette lettre, il indique aux membres qu'il dépose un document dans lequel il formule des recommandations visant une révision importante de la gouvernance d'entreprise de la Caisse. Ces recommandations sont également remises à Madame la ministre des Finances. Il indique ensuite qu'étant donné que certaines de ces recommandations touchent le poste qu'il occupe, pour faciliter la discussion et l'application subséquente, il recommande au conseil d'administration et au gouvernement d'entreprendre le processus en vue de son remplacement.

En effet, l'un des volets des recommandations vise la présidence du conseil et le président directeur général : il recommande que le gouvernement nomme un président du conseil et que le conseil recrute et, après avoir obtenu l'approbation du ministre des Finances, nomme le président directeur général. Selon le président directeur général, ce dernier aspect constitue l'enjeu fondamental de la réforme proposée.

Finalement, le président directeur général informe les membres que le Premier Ministre a été informé de cette décision ainsi que son chef de cabinet et le chef de cabinet de la ministre des Finances qui devrait communiquer avec lui sous peu. Un appel a également été logé au bureau du Chef de l'Opposition.

Les membres sont tout d'abord consternés de l'annonce faite par le président directeur général quant à sa demande pour son remplacement. Des précisions sont demandées sur la réflexion faite par le président directeur général qui l'a amené à prendre une telle décision. À cet égard, le président fait état de l'ensemble des éléments pris en compte dans cette décision. Il souligne notamment, qu'à son avis, le moment est opportun pour lancer un débat sur la gouvernance de la CDP compte tenu du courant actuel concernant ce sujet.

Les commentaires des membres portent ensuite sur la question de la rémunération du président directeur général qui a fait l'objet de plusieurs rencontres avec le Gouvernement. Les membres du conseil d'administration mandate le vice-président du conseil afin que celui-ci fasse valoir à la ministre des Finances ainsi qu'au Gouvernement de la volonté du conseil de trouver les moyens pour corriger les écarts de rémunérations qui existent depuis quelques années entre la rémunération du président directeur général et les autres hauts dirigeants de la CDP. Le caractère non équitable de cette rémunération devra être rappelé aux instances afin que ceux-ci apportent les ajustements nécessaires pour s'assurer que le président directeur général actuel soit traité équitablement et justement compte tenu de ses nombreuses années de service à la CDP et de sa présidence remarquable. Une rencontre avec la ministre des Finances devra être fixée à ce propos.

Par la même occasion, lors de cette rencontre, il est exprimé par les membres que le vice-président du conseil s'enquiert des suites que le Gouvernement entend donner suite au départ du président directeur général. Les membres souhaitent également que le conseil d'administration puisse jouer un rôle afin d'assurer une transition harmonieuse de la présidence.

Les membres prennent acte du dépôt des recommandations. Il est convenu que la discussion sur l'opportunité pour le conseil de les considérer pourra être tenue ultérieurement de façon à permettre l'expression d'un plus grand nombre de membres.

Les membres conviennent ensuite de la nécessité d'émettre un communiqué au nom du conseil d'administration pour lancer le message que le président directeur général compte assurer pleinement ses fonctions jusqu'à son remplacement et que celui-ci est entouré d'une équipe de haute direction très qualifiée et hautement spécialisée.

La réunion est suspendue à 10 h 40 pour revoir les communiqués qui seront émis.

Reprise de la réunion à 11 h 10.

Le président directeur général fait état de la discussion qu'il a eue avec la ministre des Finances et avec le Chef de l'Opposition.

Les communiqués ont été revus par les membres qui s'en disent satisfaits.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 25.

Le secrétaire,



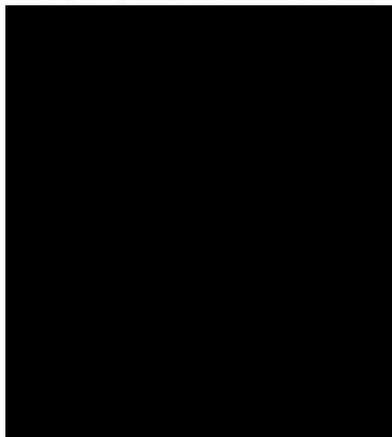
Le président



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981 avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le mercredi 29 mai 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Jean-Claude Scaire



(par téléphone)

(par téléphone)

(en partie)

(par téléphone)

Monsieur Jean-Claude Scaire préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Michel Nadeau, Fernand Perreault et Roger Lemire assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation amendé à tous les membres du conseil d'administration le 28 mai 2002.

ORDRE DU JOUR

Le point «Rapport du Comité des Ressources Haute direction» est ajouté après l'approbation des mémoires de délibérations. Le dossier «Société immobilière Camont: Projet de réhabilitation en hôtel du 901 Square Victoria» est ajouté après le rapport du Conseil de CDP Immobilier et le dossier « The New York Telecom Exchange - 75 Broad Street à New York» est ajouté à la rubrique «Placements spécifiques autorisés par les filiales». Les rapports du président de CDP et du président de CDP Capital de même que les points à la rubrique «Examen des opérations par grand secteur d'activités» sont reportés à la réunion du mois de juin. L'ordre du jour modifié est adopté.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Les mémoires de délibérations des réunions tenues le 26 avril 2002 et 17 mai 2002 sont adoptés.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HAUTE DIRECTION

Les documents suivants sont déposés : deux lettres à la Ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre des Finances, Rapport, Notes biographiques, Profil du candidat recherché, La fonction de président directeur général, Planification triennale 2002-2004 et Critères de sélection du PDG de la CDP.

Les membres du Comité des Ressources Haute direction se sont réunis avant la présente réunion pour faire le point sur le processus qui a été enclenché suite à la réunion du 17 mai dernier. Tout d'abord une courte liste de candidats a été établie. De cette liste, un candidat se distinguait par son très haut calibre, son expertise et son profil : la candidature de monsieur Paul-Henri Rousseau, qui provient du milieu financier, a donc été examinée.

On souligne que la démarche effectuée par la CDP a été faite en parallèle avec celle du Gouvernement et que celui-ci accueillerait favorablement que le conseil d'administration fasse une recommandation favorable sur la candidature de monsieur Henri-Paul Rousseau qui serait nommé comme premier dirigeant de la CDP, c'est-à-dire à titre de président du conseil et directeur général jusqu'à une modification à la loi ayant pour effet de scinder ces deux fonctions, puis après la modification, à titre de président et chef de la direction. Cette nouvelle fonction de président et chef de la direction serait dans un contexte où le poste de président du conseil est non-exécutif et à temps partiel. La durée du mandat du président et chef de la direction, à temps plein, serait de 7 ans.

Les conditions d'emploi de monsieur Henri-Paul Rousseau ont été examinées par les membres du comité et sont détaillées ainsi. Pour une partie, le Gouvernement déterminerait ce qui suit par décret. Ce décret prévoirait que sa rémunération annuelle de base serait de 345 712 \$ augmentée de 75 000 \$ pour l'exercice de la fonction de président du conseil d'administration. Ce salaire serait révisé selon les paramètres applicables aux employés de la Caisse. Quant à la rémunération variable, les modalités seraient les suivantes : le conseil d'administration approuve les objectifs annuels devant être atteints par monsieur Rousseau en vue d'une rémunération additionnelle. Les primes afférentes à ces objectifs n'excèdent pas 30 % du salaire de base qui peut être versé selon les modalités convenues entre monsieur Rousseau et la Caisse. Le décret ferait référence aux politiques de la Caisse quant aux éléments suivants : monsieur Rousseau serait régi par le régime d'intéressement à long terme de la Caisse; ce régime d'intéressement à long terme est calculé en fonction d'un montant égal à un certain pourcentage du salaire de base. Dans le cas du président et chef de la direction (président et directeur général), ce pourcentage serait de 10 % supérieur au pourcentage maximal de tout autre membre de la haute direction. Les autres avantages seront ceux disponibles au personnel de la haute direction. En matière d'automobile, les modalités sont les mêmes que celles du prédécesseur. Quant à l'entente de retraite, elle fera en sorte globalement que monsieur Rousseau reçoive une rente calculée sur la base de 8 % de la moyenne du salaire annuel de base des trois meilleures années au cours de son mandat multiplié par le nombre d'années de service, et ce, jusqu'à un maximum de

60 %. Si monsieur Rousseau quitte la Caisse dans les quatre premières années de son mandat, et ce, dans le cas où, d'un avis raisonnable, ses fonctions, responsabilités ou conditions de travail seraient substantiellement modifiées, soit par une modification législative ou une décision du conseil d'administration de la Caisse, une rente de retraite annuelle minimale de 100 000 \$ à laquelle s'ajoute 8 % du traitement moyen de ses trois meilleures années sera garantie.

Il est résolu :

De recommander, selon le souhait exprimé par le conseil d'administration, de voir monsieur **Henri-Paul Rousseau** joindre la Caisse de dépôt et placement du Québec comme premier dirigeant de la CDP, soit à titre de président du conseil et directeur général jusqu'à une modification de la loi ayant pour effet de scinder ces deux fonctions, puis après la modification susdite, si et lorsqu'elle surviendra, à titre de président et chef de la direction et ce, à compter du 1^{er} septembre 2002. Cette nouvelle fonction de président et chef de la direction serait dans un contexte où le poste de président du conseil est non-exécutif et à temps partiel. La durée du mandat du président et chef de la direction, à temps plein, serait de 7 ans.

Il est résolu :

Relativement à la nomination de monsieur Henri-Paul Rousseau, de confirmer les paramètres généraux des composantes de la rémunération globale qui réfèrent aux politiques en vigueur à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour son personnel de haute direction.

Cette rémunération comprend un régime d'intéressement à long terme d'un montant égal à un certain pourcentage du salaire de base et, dans le cas du président et chef de la direction (président et directeur général), ce pourcentage est de 10 % supérieur au pourcentage maximal de tout autre membre de la haute direction; les avantages seront ceux disponibles au personnel de la haute direction et, en matière d'automobile, ceux du prédécesseur; quant à l'entente de retraite, elle fera en sorte globalement que monsieur Rousseau reçoive une rente calculée sur la base de 8 % du traitement moyen de ses trois meilleures années du salaire annuel de base au cours de son mandat multiplié par le nombre d'années de service, et ce, jusqu'à un maximum de 60 %; une rente de retraite annuelle minimale de 100 000 \$ à laquelle s'ajoute 8 % du traitement moyen de ses trois meilleures années sera garantie si monsieur Rousseau quitte la Caisse dans les quatre premières années de son mandat, et ce, dans le cas où, d'un avis raisonnable, ses fonctions, responsabilités ou conditions de travail seraient substantiellement modifiées, soit par une modification législative ou une décision du conseil d'administration de la Caisse.

Messieurs Jean-Claude Scraire et Michel Nadeau se retirent de la réunion.

Les membres sont également informés des paramètres généraux de rémunération qui ont été fixés à monsieur Jean-Claude Scraire : celui-ci recevra du 31 mars 2002 au 31 août 2002 une rémunération de 345 712 \$.

Les membres conviennent de prévoir certaines modalités s'appliquant à monsieur Jean-Claude Scraire à l'occasion de son départ.

Il est résolu :

D'autoriser le président du Comité des ressources ainsi que le vice-président du conseil d'administration à signer au nom du conseil une entente, dont copie sera annexée au présent mémoire de délibérations, avec monsieur Jean-Claude Scraire dans laquelle seront fixées les conditions autres que salariales suite à son départ. Ces conditions visent entre autres, pour une période pouvant aller jusqu'à 24 mois après le départ, le paiement du boni 2002 au prorata des mois en fonction, la cession des équipements informatiques et du contrat de location du véhicule utilitaire, le maintien des protections d'assurance, la vente de l'auto de fonction et le paiement par la CDP de l'impact fiscal, le paiement des honoraires d'un planificateur fiscal et le maintien des cotisations à des clubs d'affaires et à des associations professionnelles ainsi que toutes autres conditions usuelles dans les circonstances.

Ces conditions visent également la prise en charge du paiement de tout honoraire qui pourrait être lié à des événements tels qu'une enquête, une commission ou une poursuite judiciaire dont le paiement des honoraires d'avocats, d'expertises et de relations publiques ainsi que, en cas de réduction des prestations de retraite actuellement prévues en application des règles du RRAS, la différence entre lesdites prestations et le régime modifié.

À l'unanimité, les membres adoptent la résolution suivante :

Il est résolu :

De transmettre à monsieur **Jean-Claude Scraire** l'appréciation des membres du conseil d'administration pour le travail accompli par celui-ci depuis 21 ans ainsi que sa contribution exceptionnelle et plus que remarquable à titre de président du conseil et directeur général depuis plus de 7 ans.

Finalement, les membres remercient le [REDACTED], pour sa précieuse collaboration dans les démarches de ces dossiers.

Monsieur [REDACTED] quitte la réunion à 9 h 55.

Messieurs Jean-Claude Scraire et Michel Nadeau réintègrent la réunion.

SITUATION DES MARCHÉS

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Michel Nadeau indique que la reprise est moins soutenue que prévue. En effet, la Réserve fédérale a indiqué qu'une hausse des taux d'intérêt est peu probable à court terme. Le dollar américain perd de son lustre et entre dans un marché baissier. Malgré la reprise, les bénéfices sont demeurés déprimés au premier trimestre 2002. La conjoncture est différente : les politiques monétaire, fiscale et budgétaire sont expansionnistes.

La croissance aux États-Unis a été révisée à la baisse au premier trimestre 2002. Les marges bénéficiaires aux États-Unis atteignent un creux au dernier trimestre et le solde budgétaire américain est en déficit. Les actions américaines sont au ralenti. Le dollar américain perd du terrain par rapport aux principales devises, mais le huard en gagne.

Le tableau sur la ventilation des actions américaines selon leur capitalisation au premier trimestre 2002 est examiné. Les rendements des marchés financiers canadiens sont également examinés. Les petites capitalisations (TSX 200) dominent toutes les autres classes d'actifs.

Les interrogations portent sur le potentiel de reprise des titres de Nortel.

ORIENTATIONS ET POLITIQUES

Bourse de Montréal

Une rencontre a eu lieu avec la direction de la Bourse de Montréal. Différentes avenues ont été discutées.

Émission de papier commercial

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur Roger Lemire présente le projet d'émission du papier commercial. Il fait le point sur l'intérêt de ce projet. Il rappelle tout d'abord que les utilisateurs de liquidités sont les déposants, les gestionnaires de portefeuille, les filiales et les portefeuilles stratégiques et tactiques. Les fournisseurs de liquidités sont les portefeuilles spécialisés d'obligations, le portefeuille spécialisé court terme, les émissions de titres de dette (projet actuellement examiné), les lignes de crédit bancaires, le portefeuille spécialisé d'obligations et le portefeuille spécialisé d'actions.

Les sources de financement des filiales sont diverses. CDP Capital – Marchés Mondiaux utilise son dépôt à vue qui est financé quotidiennement par les prêts de titres. CDP Capital – Groupe Immobilier, dont le passif est 7 800 000 000 \$, a comme source de financement court terme son portefeuille de court terme avec des lignes de crédit

bancaires et du long terme avec des hypothèques auprès des banques canadiennes. CDP Capital – Placements privés, dont le passif est de 200 000 000 \$, a comme source de financement court terme le portefeuille de court terme.

Les avantages du projet de papier commercial sont détaillés : centraliser les émissions de dettes sous un seul émetteur, substituer la dette existante à meilleur coût, optimiser le coût de financement global pour la CDP, diversifier les sources de liquidités, profiter de la solidité financière de la CDP et avec les meilleures cotes de crédit obtenues, améliorer la réputation corporative de la CDP, faciliter certaines transactions avec des contreparties, augmenter les chances d'obtenir des contrats auprès des tiers.

L'émission de papier commercial se ferait par la création d'une filiale émettrice « CDP Finance». Les titres seraient des billets à court terme non garantis par une sûreté. Le montant maximum en circulation autorisé serait de 7,5 % de l'actif net de la CDP et le terme des titres serait de 1 à 365 jours. Les billets seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par la CDP et l'émetteur s'engage à ne jamais émettre une créance ayant un rang prioritaire aux titres. Le rang de la garantie est avant l'actif net des déposants. Le prix d'émission serait au pair moins l'escompte qui représente l'intérêt jusqu'à l'échéance. Les billets ne seront pas remboursables avant la maturité. Les liquidités sont des lignes de crédit bancaires de 1 230 000 000 \$. Les cotes de crédit obtenues avec les agences de cotation sont : DBRS : R1-Élevé, Moody's : P-1, S&P : A-1+ (AAA). CDP Capital a obtenu les plus hautes cotes de crédit.

Les investisseurs institutionnels canadiens sont visés par le programme. On compte former un groupe de vendeurs à partir des intervenants des marchés monétaires canadiens. Ce groupe sera également responsable de faire le marketing à travers leur réseau de distribution. Un «road show» est envisagé et serait assuré par la direction – Développement stratégique.

Les différentes opérations internes pour finaliser le projet sont examinées. Les résultats anticipés sont commentés. On rappelle que l'émission de papier commercial est une source d'économies pour les filiales puisqu'en moyenne la dette de court terme du Groupe Immobilier à un coût de BA +36 à l'interne et de BA +50 à l'externe. On souligne que l'on entrevoit des économies de l'ordre de 10 000 000 \$ par année.

Les interrogations portent sur les modalités de la garantie donnée par la CDP de même que sur les impacts pour les déposants. À cet égard, on souligne que la performance globale devrait s'améliorer grâce aux économies substantielles, la flexibilité des gestionnaires n'est nullement affectée car aucun titre n'est transporté dans l'entité «CDP Finance», les politiques de placement demeurent intactes et la dette en circulation aura préséance sur l'actif net des déposants.

Les membres soulignent que ce projet est plus qu'intéressant.

Il est résolu :

D'autoriser le projet **d'émission de papier commercial** et de mettre en place une entité («CDP Finance») pour donner effet à ce projet.

Cadre de gestion des bureaux d'affaires

Cette présentation est reportée à une prochaine réunion.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Conseil CDP Immobilier

Le rapport du Conseil CDP Immobilier pour les réunions des 29 avril 2002, 9 mai 2002 et 16 mai 2002 transmis est examiné.

Société immobilière Camont : Projet de réhabilitation en hôtel du 901 Square Victoria

Le document «Projet de réhabilitation en hôtel du 901 Square Victoria» est déposé. Ce projet d'hôtel design haut de gamme sera détenu par une société en commandite dans laquelle les commanditaires sont Société immobilière Camont à 83 % et le Groupe Dayan à 17 %. Le conseil d'administration de Camont a recommandé le 17 mai 2002 l'approbation du projet dont l'investissement total est de 32 930 000 \$.

Il est résolu :

D'autoriser un montant total de 32 930 000 \$ pour le projet de réhabilitation en hôtel de l'édifice de la Banque du Canada situé au 901 Square Victoria.

PLACEMENTS SPÉCIFIQUES AUTORISÉS PAR LES FILIALES

The New York Telecom Exchange - 75 Broad Street à New York

Monsieur Fernand Perreault dépose et explique le projet de proposition de prêt hypothécaire.

Il est résolu :

De confirmer l'autorisation d'un prêt hypothécaire transitoire de 85 000 000 \$ US pour le 75 Broad Street à New York «**The New York Telecom Exchange**».

Lone Star

Monsieur Fernand Perreault explique les discussions actuelles avec le groupe Lone Star et qui découle du partenariat qu'on a avec celui-ci depuis déjà quelques années de même que de l'investissement qu'on a dans Lone Star IV. Il s'agit d'une opportunité pour co-investir

dans un projet de banque allemande qui a un portefeuille de dette en déresse en Allemagne. L'élément qui est plus particulièrement examiné par les équipes internes de Cadim et de la CDP, concerne la question du risque compte tenu de l'ensemble des investissements qu'on a avec ce groupe.

The Candover 2001 Fund

Il est résolu :

De confirmer l'autorisation d'un investissement de 50 000 000 euros (environ 71 000 000 \$) dans **The Candover 2001 Fund**.

CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX

Tableaux de bord – Groupe CDP et CDP Gestion Mondiale

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP CAPITAL – PLACEMENTS PRIVÉS

Information de gestion

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP CAPITAL – GROUPE IMMOBILIER

Tableaux de bord

Le tableau de bord de gestion transmis ne soulève pas de commentaire.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 21 juin 2002.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 05.

Le secrétaire,



Le président,



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Des précisions sont apportées sur la société. Les opérations aéronautiques assurent les mouvements d'avions de façon efficace et sécuritaire. Les revenus proviennent des charges aux lignes aériennes et des loyers et frais de concession payés par des franchisés locataires. Les ventes au détail incluent les boutiques hors-taxes, les boutiques d'alimentation et breuvages de même que les boutiques spécialisées ainsi que les jouaux et souvenirs. Les revenus proviennent des loyers et des frais de concession payés par des franchisés locataires. Les boutiques hors-taxes représentent près de 65 % du volume d'affaires total du détail.

Le portefeuille immobilier comprend des installations et des espaces de bureaux loués aux opérateurs aériens. Les services commerciaux sont composés des opérations de stationnement et de location de voitures.

[REDACTED]

Les tableaux sur le sommaire des résultats de même que sur le taux de rendement interne (TRI) pour CDP en fonction du scénario de base sont examinés. [REDACTED]

La structure d'acquisition est détaillée et les forces et les faiblesses sont décrites.

Les interrogations portent sur la structure de la transaction et sur la participation des autres investisseurs étrangers. Des précisions sont ensuite demandées sur le bénéfice net de l'aéroport de même que sur le tableau de rendement.

Les interrogations portent aussi sur l'aéroport de Melbourne et l'impact qui en découle pour l'aéroport de Sydney de même que sur la faiblesse identifiée à l'égard de direction. Sur ce sujet, on souligne qu'advenant que l'offre du consortium soit retenue, cette question devra être réglée par BAA qui s'impliquerait au niveau de la gestion.

Finalement, des précisions sont demandées sur la réserve de dépenses en capital (Capex) et sur la nécessité d'avoir des intérêts capitalisés. Sur le risque de devises, on souligne qu'on a des swaps sur des taux d'intérêt. On précise également qu'on est à l'aise avec la question des liquidités.

Un tour de table est effectué pour savoir si les membres sont favorables à l'investissement : les membres se disent favorables à l'investissement. On souligne qu'un membre du conseil absent a exprimé certaines réserves et serait plutôt défavorable à l'investissement alors qu'un autre membre absent serait plutôt favorable.

[REDACTED]

[REDACTED]

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 8 h 55.

Le secrétaire,

[REDACTED]

Le président,

[REDACTED]

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981 avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 21 juin 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Jean-Claude Scraire



Monsieur Jean-Claude Scraire préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Michel Nadeau, Robert Desnoyers et André Collin assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 7 juin 2002.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Les mémoires de délibérations des réunions tenues les 29 mai 2002 et 8 juin 2002 sont approuvés.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Transition à la présidence de la CDP

Des rencontres ont été planifiées avec monsieur Henri-Paul Rousseau en vue d'assurer la période de transition jusqu'à son arrivée. Lors de ces rencontres, plusieurs documents lui sont remis pour l'aider à faire le tour de la CDP et discuter notamment de la structure, des enjeux, des orientations et des questions budgétaires.

Pendant cette période de transition, la gestion quotidienne continuera à être effectuée comme elle l'a toujours été faite et il a été convenu que tout élément important serait porté à la connaissance de monsieur Rousseau dans la mesure où c'est possible, c'est-à-dire en tenant compte des règles applicables à l'information confidentielle ou privilégiée.

Monsieur [REDACTED] dépose, pour discussion, un document visant à adopter certaines mesures pour encadrer le président directeur général actuel pendant la période transitoire afin de protéger la CDP ainsi que son président actuel des critiques qui pourraient être formulées à l'égard des décisions prises d'ici la fin du mandat du président et différer, dans la mesure du possible, toutes décisions ayant un impact majeur afin que de telles décisions soient prises avec la participation du nouveau président directeur général.

Les discussions portent sur la proposition. On souligne qu'il est clair qu'il faut adopter une attitude et une sensibilité adaptées au contexte transitoire actuel. Le président directeur général qui a à cœur la CDP possède une telle sensibilité. Celui-ci haussera donc le niveau de sensibilité requis pour juger des points et des décisions quotidiennes qui requerront soit la convocation d'un conseil d'administration spécial ou d'un comité du conseil d'administration, soit une discussion avec le prochain président directeur général.

Modalités de fonctionnement du conseil d'administration

À l'aide du document déposé, la vice-présidente et secrétaire générale présente les modalités de fonctionnement du conseil d'administration qui pourraient être prises concernant la langue pour le déroulement des réunions.

Les membres soulignent l'importance que les modalités de fonctionnement soient adaptées aux besoins tout en conservant la dynamique actuelle entre les membres et en modifiant le moins possible nos façons de faire.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE CDP CAPITAL

CDP Immobilier

La société conseil immobilier Maestro, propriété de Cadim, investit 22 000 000 \$ pour l'agrandissement de deux résidences pour personnes âgées, «Villa Jonquière» et «Villa du Saguenay», situées à Jonquière et à Chicoutimi. Cette société injecte également 8 500 000 \$ dans l'agrandissement de la résidence le «Manoir St-Jérôme».

Développement stratégique

Une entente a été conclue avec Bahreïn pour l'octroi d'un mandat de gestion à CDP Capital – Marchés mondiaux pour 50 000 000 \$ US en obligations et 10 000 000 \$ US en actions.

Dossiers particuliers

Talisman Energy

Talisman Energy compte se départir de sa filiale au Soudan.

Vidéotron

Les discussions portent sur la situation du conflit. On note l'importance d'évaluer rapidement les diverses options possibles pour amener la reprise des négociations entre la direction de Quebecor Media et le syndicat de Vidéotron. Différentes options sont évoquées dont la nomination d'un médiateur.

Messieurs Jean-Claude Scraire et Michel Nadeau quittent la réunion.

ENTENTE SUR LES CONDITIONS AUTRES QUE SALARIALES DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE SCRAIRE.

██████████ explique l'entente à intervenir entre le conseil d'administration et monsieur Jean-Claude Scraire concernant les conditions autres que salariales suite à son départ. Ces conditions visent notamment le paiement du boni 2002 au prorata des mois en fonction, la cession des équipements informatiques et du contrat de location du véhicule utilitaire, le maintien des protections d'assurance, la vente de l'automobile de fonction et le paiement par la CDP de l'impact fiscal, le paiement des honoraires d'un planificateur fiscal, le maintien des cotisations à des clubs d'affaires, la prise en charge de tout paiement ou honoraire qui pourrait être lié à des événements telle qu'une enquête, une commission ou une poursuite judiciaire, etc.

Il est résolu :

D'approuver les termes de l'entente de départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Scraire et d'autoriser le président du Comité des ressources ainsi que le vice-président du conseil d'administration à signer au nom du conseil d'administration ladite entente.

Messieurs Jean-Claude Scraire et Michel Nadeau réintègrent la réunion.

SITUATION DES MARCHÉS

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, monsieur Michel Nadeau fait le point sur les marchés. Il souligne tout d'abord que les marchés sont actuellement très difficiles et durs pour les portefeuilles de la CDP.

Monsieur Nadeau dresse ensuite certains constats au Canada : hausse des taux de 25 points centésimaux de la Banque du Canada; hausse du taux de chômage au mois de mai; hausse du dollar au 31 mai par rapport au dollar américain; et inflation de base en avril plus élevée que prévu à 2,2 %. La baisse des prix de l'énergie de 10,5 %, entre mai 2001 et mai 2002, a ramené l'indice canadien des prix à la consommation à la limite inférieure des objectifs de la Banque du Canada.

Pour les États-Unis, on constate que la production industrielle a augmenté en mai et en avril. En mai, la production dans le secteur des technologies s'est accru, les ventes au détail ont baissé de 0,9 % comparativement à une baisse de 0,3 % qui était prévue et les prix à la production ont baissé de 0,4 % alors qu'on s'attendait à une hausse de 0,1 %. Le dollar américain continue de perdre du terrain par rapport à la plupart des devises en mai. Pondéré en fonction des échanges, le dollar américain est en baisse de plus de 5 %.

La situation du marché obligataire canadien est commentée. Les obligations à rendement réel surperforment depuis le début de l'année. Le dollar canadien continue sa progression face au dollar américain et le prix de l'or est en hausse de près de 20 % depuis la fin de l'année dernière.

Les rendements du marché financier canadien sont commentés. Les petites capitalisations continuent de dominer toutes les autres classes d'actif.

Quant aux différents marchés boursiers, le marché boursier asiatique demeure en hausse depuis le début de l'année 2002.

ORIENTATIONS ET POLITIQUES

Cadre de gestion des bureaux d'affaires

Le document est déposé pour information et une présentation sera faite par monsieur François Geoffrion lors d'une prochaine réunion.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité de Vérification

- Réunion du 30 mai 2002

██████████ commente et dépose le rapport de la réunion du 30 mai 2002.

États financiers au 31 mars 2002

L'actif des déposants de la CDP au 31 mars 2002 s'élevait à 117 328 000 000 \$ à la juste valeur en baisse de 4 480 000 000 \$ par rapport au trimestre précédent. L'actif total sous gestion se situait à 142 337 000 000 \$ au 31 mars 2002 par rapport à 125 982 000 000 \$ pour l'année précédente, soit une hausse de 16 355 000 000 \$.

Rapport à la direction du Vérificateur général

À cette date, on était toujours en attente de recevoir le Rapport à la direction 2000 de même que celui de 2001.

Concernant les transactions en voie de règlement, on mentionne que le Vérificateur général a souligné la possibilité de compenser certains soldes reliés

aux transactions en voie de règlement. Ce point a été soulevé après l'approbation des états financiers. Des discussions sont toujours en cours avec les représentants du Vérificateur général à cet effet.

Suivi sur la légalité des placements

Aucun élément particulier à signaler.

Service de vérification

Les membres ont examiné le Rapport d'activités pour la période du 23 novembre 2001 au 1^{er} mars 2002.

- Réunion du 21 juin 2002

On a reçu le Rapport à la direction du Vérificateur général du Québec.

Par ailleurs, les discussions des membres du comité ont porté sur le projet de covérification des états de la CDP.

Les membres du conseil d'administration conviennent de l'importance de prendre une position de principe sur la covérification compte tenu que cela devient de plus en plus important dans le contexte actuel des activités de la CDP.

Il est résolu :

D'approuver le principe de la covérification des états financiers de la CDP.

Comité des Ressources

- Réunion du 20 juin 2002

Le rapport du comité déposé est commenté

Projets informatiques

Plusieurs projets informatiques ont été approuvés. Ces projets avaient déjà été identifiés dans l'enveloppe budgétaire des projets informatiques 2002.

- Planification détaillée et activités préparatoires essentielles dans le cadre du déménagement au Centre CDP Capital : projet de 5 403 200 \$ pour la planification des activités préparatoires essentielles dans le cadre du déménagement au Centre CDP Capital.
- Mise en place de FMCNet et de la passerelle S.W.I.F.T. : projet de 672 820 \$ pour transférer électroniquement les transactions effectuées aux courtiers, aux tierces parties et aux gardiens pour fins de confirmation et règlement.

- Optimisation de la performance de Murex : projet de 3 167 340 \$ pour l'optimisation de la performance de Murex.
- Investran : projet de 3 271 000 \$ pour le déploiement de Investran afin de répondre rapidement aux activités liées aux investissements externes, répondre aux besoins d'information de gestion et gérer les activités de CDP Capital – Placements privés à partir d'un système spécialisé commun intégré à l'ensemble des systèmes corporatifs de la CDP.

Structures salariales

La révision des avantages particuliers pour les employés du secteur «administration» a été examinée : on recommande d'abolir ces avantages pour les employés qui ont des avantages de 8 600 \$ et moins pour les ajouter au salaire de base : environ 250 employés sont touchés.

La révision implique également que le bilan de santé soit admissible aux employés à compter de l'ancrage F, soit à partir du niveau de vice-président. On recommande également que le pourcentage de bonification soit augmenté pour les professionnels et les employés cadre, soit de 10 % à 15 % pour les ancrages D, de 15 % à 20 % pour les ancrages E, de 20 % à 25 % pour les ancrages F.

Le coût additionnel de la révision de la bonification est estimé à 415 000 \$.

Les membres recommandent l'approbation de cette révision.

Il est résolu :

D'approuver la révision des structures salariales pour les employés du secteur «administration» telle que présentée.

Personnel

Les membres ont approuvé des nominations et promotions de niveau 10 et plus.

EXAMEN DES OPÉRATIONS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉS

Finances et Technologies de l'information

Le document a été transmis. Cette présentation est reportée à une prochaine réunion.

CDP Capital - Amérique

Le document a été transmis. Cette présentation est reportée à une prochaine réunion.

Ingénierie financière

Cette présentation est reportée à une prochaine réunion.

Cadim inc.

À partir du document déposé, monsieur André Collin présente le Plan d'affaires 2002 pour Cadim. Parmi les objectifs dont on fait état, on mentionne l'accroissement et le maintien d'un portefeuille de produits d'opportunité important et varié de même que d'un portefeuille d'immeubles multilocatifs (et produits dérivés) performant et la gestion d'un portefeuille de placements titrisés de qualité. De plus, depuis février 2002, Cadim a la responsabilité de l'ensemble des activités de gestion de fonds immobiliers pour de nouvelles clientèles.

La situation financière et stratégique est passée en revue. On fait part ensuite des priorités pour l'année 2002 soit, entre autres, la gestion pour tiers (directe et indirecte) et on présente les projections à moyen terme.

Les principaux éléments de la restructuration et de la réorganisation qui s'opèrent actuellement chez Cadim sont détaillés. Une entité a été créée pour regrouper toutes les fonctions de gestion d'actif. On y retrouve l'équipe de gestion de portefeuille responsable de la planification de la gestion de portefeuilles des clients et du développement de produits et l'équipe de gestion de la clientèle dédiée au développement de la clientèle, à la gestion des comptes, à la communication et au marketing.

Le programme d'investissements 2002 est présenté. On passe en revue les types de portefeuilles, soit traditionnel et opportuniste, les critères d'investissement reliés à ces portefeuilles, soit les critères de rendement, l'horizon de détention ainsi que le levier financier. Le programme 2002 prévoit un budget révisé de 2 070 000 000 \$ qui se répartit avec un objectif de 1 280 000 000 \$ pour les acquisitions de 790 000 000 \$ de dispositions. Le rendement attendu pour l'année 2002 pour Cadim est de 17,5 %.

Les interrogations portent sur la stratégie de Cadim à l'égard des immeubles locatifs à Montréal. Sur ce sujet, on indique les difficultés que ce marché représente.

CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX

Tableaux de bord – Groupe CDP et CDP Gestion Mondiale

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP CAPITAL – PLACEMENTS PRIVÉS

Information de gestion

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP CAPITAL – GROUPE IMMOBILIER

Tableaux de bord

Le tableau de bord de gestion transmis ne soulève pas de commentaire.

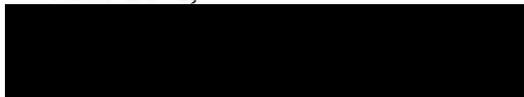
PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 30 août 2002.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 00.

Le secrétaire,



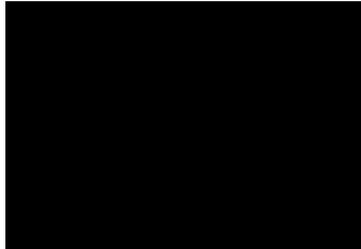
Le président,



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion spéciale tenue au 1981 avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 9 août 2002 à 14 heures.

Présents: MM. Jean-Claude Scraire



(par téléphone)

(par téléphone)

(par téléphone)

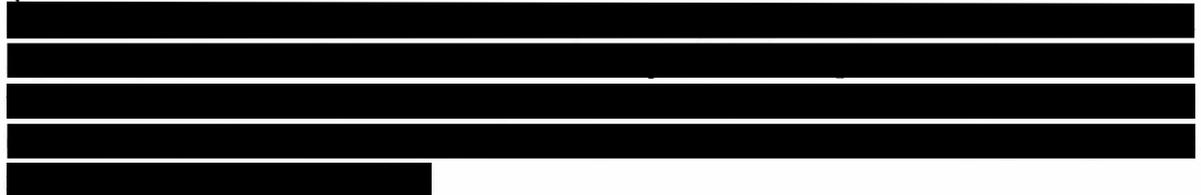
(par téléphone)

Monsieur Jean-Claude Scraire préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Claude Séguin, Normand Provost (par téléphone), Luc Houle (par téléphone), Marcel Gagnon, Alain Michel et madame Diane Favreau assistent à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil d'administration le 7 août 2002.

PLACEMENT SPÉCIFIQUE



À l'aide du document déposé, qui a été transmis aux membres peu avant le début de la réunion, monsieur [redacted] poursuit la présentation en indiquant les éléments qui ont

été pris en compte pour recommander un tel investissement et fait part des modifications qui ont été faites par rapport au document transmis lors de la convocation le 7 août 2002.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Les commentaires des membres portent tout d'abord sur l'évolution importante des négociations qui ont eu lieu depuis la transmission du sommaire exécutif. Les nouvelles données fournies de même que les précisions apportées pendant la présentation répondent à plusieurs des interrogations qui découlaient du premier document transmis.

Les interrogations portent ensuite sur les raisons pour lesquelles [REDACTED] désire se départir d'un tel actif, sur la structure de financement de même que sur les modalités [REDACTED]. Des précisions sont aussi demandées sur les risques liés à l'investissement. [REDACTED]

[REDACTED]

Les membres se disent d'accord pour aller de l'avant dans cette transaction.

Par ailleurs, le président directeur général indique aux membres que monsieur Henri-Paul Rousseau a été informé de ce dossier de façon à s'assurer qu'il ne soit pas inconfortable avec un tel investissement si l'offre était retenue.

[REDACTED]

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 14 h 55.

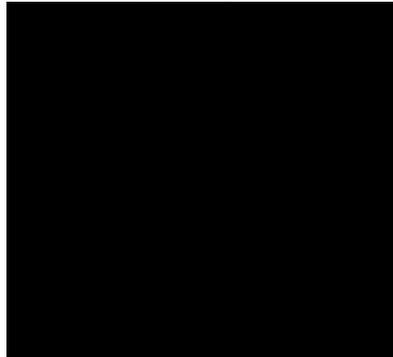
Le secrétaire,
[REDACTED]

Le président,
[REDACTED]

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981 avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 30 août 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Jean-Claude Scraire



Monsieur Jean-Claude Scraire préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Michel Nadeau et Henri-Paul Rousseau assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 16 août 2002.

ORDRE DU JOUR

Les points «Cadre de gestion des bureaux d'affaires» ainsi que les trois grands secteurs d'activités qui devaient être présentés sont reportés à une prochaine réunion. L'ordre du jour amendé est adopté.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion du 21 juin 2002 est amendé en supprimant le deuxième paragraphe des «Modalités de fonctionnement du conseil d'administration» à la page 496. Le mémoire de délibérations du 21 juin 2002 modifié est adopté.

Le mémoire de délibérations de la réunion tenue le 9 août 2002 est approuvé.

AFFAIRES DÉCOULANT DU MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS DU 9 AOÛT 2002

Il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Planification stratégique

Les membres de la direction travaillent actuellement avec monsieur Henri-Paul Rousseau en vue de la rencontre de la direction prévue pour le 9 septembre prochain. Parmi les éléments critiques qui ont été identifiés, on souligne que les résultats pour les activités nouvelles clientèles ne rentrent pas au rythme qui avait été prévu.

Par ailleurs, on souligne le ralentissement des activités dans le placement privé. L'image publique et le plan de communication demeurent des enjeux majeurs.

Programme d'unités

Le programme d'achat d'actions pour les employés a été mis en place.

Émission de papier commercial

On rappelle l'autorisation du 29 mai 2002 pour le projet d'émission de papier commercial. Les modalités qui avaient alors été détaillées sont les suivantes : Financière CDP inc., entité à être détenue entièrement par la Caisse de dépôt et placement du Québec, émet des billets à court terme pour un maximum en circulation autorisé de 7,5 % de l'actif net de la CDP. Le terme des billets à court terme varie de 1 à 365 jours et les billets sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la CDP.

Compte tenu des spécificités demandées à l'égard de cette transaction, les membres adoptent la résolution suivante :

Il est résolu :

QUE CDP soit, et est par les présentes, autorisée à garantir solidairement, inconditionnellement et irrévocablement le paiement du capital, intérêts et accessoires, s'il y en a, au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, de tous et chacun des billets à court terme (individuellement, un « billet » et collectivement, les « billets») émis de temps à autre par Financière CDP inc., lesquels billets viendront à échéance et seront payables au plus tard un an après leur date d'émission, étant toutefois

entendu que le montant en capital global des billets en circulation n'excèdera en aucun temps 7,5 % de l'actif net de CDP, ou l'équivalent en dollars américains; et

QUE deux des personnes dûment autorisées en vertu de la *Délégation générale de pouvoirs* adoptée par le conseil d'administration (collectivement, les «signataires autorisés») soient, et elles sont par les présentes, autorisées à signer, de temps à autre, pour le compte de CDP, au moyen d'une signature manuscrite ou d'un fac-similé de signature, le cautionnement apparaissant à l'endos de chaque billet ou sous toute autre forme et tous autres documents, instruments ou conventions relatifs à tels cautionnements.

CDP Capital - Placements tactiques alternatifs inc.

Le responsable actuel de cette activité, Mario Therrien, est désigné pour agir comme président de cette entité. Des discussions sont en cours pour déterminer qui sera responsable de cette activité de placement (CDP Capital ou CDP Marchés Mondiaux).

Transition à la présidence

Les membres conviennent d'adopter la *Délégation générale de pouvoirs* et la *Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres*.

Délégation générale de pouvoirs

En remplacement de la résolution adoptée le 30 novembre 2001,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres

En remplacement de la résolution adoptée le 30 novembre 2001,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

Par ailleurs, on dépose la liste des membres des comités du conseil en faisant état du remplacement de monsieur Jean-Claude Scraire par monsieur Henri-Paul Rousseau.

CDP Capital – Placements privés

Radiations

Des radiations ont été prises dans deux dossiers importants de Capital Communications CDPQ inc. soit :

- Callahan pour une radiation totale de 482 000 000 \$;
- Quebecor Media : une radiation de 828 800 000 \$ a été prise depuis le mois de juin 2002. La valeur totale de ce placement au 27 août 2002 est de 953 738 156 \$.

Vidéotron

Les échanges portent sur la situation du conflit.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE CDP CAPITAL

StrategicNova

La vente à Dynamic a été complétée.

Bombardier

Ce titre est suivi de près, on pense que le marché a réagi très fortement aux nouvelles de Bombardier.

CDP Capital Marchés Mondiaux

Les changements suivants ont été apportés.

- *Gestion active de la répartition de l'actif*: monsieur Pierre Lussier, qui était vice-président Gestion stratégique de la Répartition de l'actif, occupe désormais des fonctions de conseil pour des mandats d'assistance technique dans l'équipe Planification stratégique. Il travaille déjà sur un projet d'assistance en Chine. Le président de CDP Capital - Marchés mondiaux est en recrutement pour combler le poste de vice-président Gestion stratégique de la Répartition de l'actif.
- *Marchés Boursiers canadiens – Gestion spécialisée*: monsieur Hubert Lapierre occupe maintenant des fonctions dans CDP Conseil pour appuyer les efforts dans la recherche de mandats de gestion et de services conseils. Monsieur Marc Provost prend la direction de l'équipe Gestion spécialisée des Marchés boursiers canadiens.

CDP Conseil

Un nouveau mandat de gestion d'obligations internationales de 50 000 000 \$ US a été confié à la CDP.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

CDP Capital – Amérique

CDP Capital – Amérique et Loto-Québec ont annoncé la formation d'une coentreprise qui se consacrera au développement de casinos sur la scène internationale.

Les commentaires portent sur l'opportunité d'investir dans un secteur qui fait la promotion du jeu. Ce dossier sera rediscuté.

Bureau d'affaires CDP Capital : Cave à vins

Le président informe les membres que la CDP s'est retirée du projet d'acquisition de la cave à vins de Champlain Charest.

Ailes de la Mode

On fait état du risque lié au Complexe Les Ailes de la Mode qui se retrouve essentiellement dans l'immeuble. Ce dossier est suivi de très près.

SITUATION DES MARCHÉS

Monsieur Michel Nadeau commente le situation des marchés et fait les constats suivants pour le Canada : hausse des ventes au détail à 1,8 % en juin, forte hausse de l'indice des prix à la consommation en juillet comparativement à juin, hausse du taux de chômage de 0,1 % en juillet pour atteindre 7,6 %, l'indice Ivey de juillet est passé sous la barre des 50 à 46,5 impliquant ainsi un repli de l'activité.

Les constats suivants sont faits pour les États-Unis : la Réserve Fédérale maintient le statu quo avec un taux directeur à 1,75 %, hausse des ventes au détail de 1,2 % en juillet, mais baisse de 0,2 % si on exclut les automobiles, hausse de la productivité de 1,1 % en juillet comparativement à 8,6 % en juin, baisse des prix à la production de 0,2 % en juillet. On souligne que l'essoufflement de la consommation aux États-Unis se concrétise.

Le tableau sur la «Performance du marché obligataire canadien» est commenté. Les obligations à rendement réel continuent de surperformer depuis le début de l'année, mais constituent de moins en moins une aubaine. Le dollar canadien connaît un ralentissement en juillet et les petites capitalisations continuent de dominer toutes les autres classes d'actifs.

Concernant les marchés boursiers à travers le monde, seul le marché boursier asiatique demeure en hausse depuis le début de 2002.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité de Vérification

Réunion du 27 août 2002

Le [REDACTED], dépose et commente le rapport de la réunion du 27 août 2002.

- États financiers cumulés au 30 juin 2002

L'actif des déposants de la CDP au 30 juin 2002 s'élevait à 116 799 000 000 \$ à la juste valeur en baisse de 529 000 000 \$ par rapport au trimestre précédent. L'actif total sous gestion se situait à 134 350 000 000 \$ au 30 juin 2002 par rapport à 124 038 000 000 \$ pour l'année précédente, soit une hausse de 10 312 000 000 \$.

Les dépôts des déposants ont totalisé 1 112 000 000 \$ au cours du deuxième trimestre comparativement à des contributions de 1 436 000 000 \$ à pareille date l'année dernière. Les principales contributions proviennent du Fonds de Régime des rentes du Québec, du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et de la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

Sur les instruments financiers dérivés au 30 juin 2002, le ratio du montant nominal de référence des instruments financiers dérivés se situait à 47 %. Toutefois, si on exclut les instruments financiers dérivés indicels du portefeuille spécialisé d'obligations Québec-Mondial, le ratio est de 43,88 %. La CDP demeure donc dans la limite maximale réglementaire fixée à 50 %.

- États financiers Fonds communs de placement CDP

Les membres ont reçu, pour information, les états financiers des Fonds communs de placement CDP produits par CDP Capital – Marchés mondiaux au 30 juin 2002 et qui seront transmis à la Commission des valeurs mobilières du Québec. Ces états financiers se comparent à ceux de fonds mutuels.

- Stratégie de vérification du Groupe CDP

- Cadim : les membres ont examiné la proposition de mandat à la firme Deloitte & Touche pour la vérification des états financiers de Cadim. On rappelle que Cadim est la seule filiale de la CDP à ne pas être vérifiée par une firme d'envergure internationale. Ce mandat a été entériné par le conseil d'administration de Cadim cette semaine. Les membres recommandent l'approbation du mandat de vérification à la firme Deloitte & Touche pour les états financiers de Cadim pour l'année 2002.

Il est résolu :

De nommer la firme **Deloitte & Touche** pour la vérification des états financiers de Cadim inc. pour l'année 2002.

- Approche de vérification du Vérificateur général du Québec : suite aux discussions entreprises avec le bureau du Vérificateur général du Québec, celui-ci a revu son approche concernant la stratégie de vérification et a décidé d'octroyer un mandat qui vise à moderniser son intervention au cours des prochaines années. La firme Ernst & Young a été retenue par le Vérificateur général du Québec.
- Mandat de vérification : les membres recommandent d'octroyer un mandat de vérification à la firme Ernst & Young pour avoir une opinion de vérification en vertu du chapitre 5805 – Rapports spéciaux et rapports de vérification sur des informations financières autres que des états financiers - du Manuel de l'ICCA portant sur le relevé des opérations de couverture des risques de change au 31 décembre 2002. Ce relevé fournira l'information financière devant être divulguée sur les positions de change dans les états financiers annuels de la CDP au 31 décembre 2002 et sera utilisé par le Vérificateur général du Québec afin d'étayer son opinion de vérificateur sur les états financiers de la CDP.

Il est résolu :

D'approuver le mandat de vérification à la firme Ernst & Young afin d'obtenir une opinion de vérification en vertu du chapitre 5805 – Rapports spéciaux et rapport de vérification sur des informations financières autres que des états financiers – du Manuel de l'ICCA, portant sur le relevé des opérations de couverture des risques de change au 31 décembre 2002.

Suivi sur la légalité des placements

Aucun élément particulier à signaler.

Plan de vérification interne et surveillance des risques opérationnels

Le plan de travail de la direction Vérification interne et de la gestion des risques opérationnels pour l'année 2002 a été présenté. On rappelle que cette direction a été restructurée cette année pour donner une assurance objective au Comité de vérification et à la direction de la CDP de l'efficacité et du contrôle interne et contribuer à la maîtrise de la gestion des risques opérationnels, des systèmes et des processus de gestion. La fonction de vérification est d'abord et avant tout axée sur les risques d'affaires et la valeur ajoutée.

Les rapports suivants ont été examinés : «Évaluation des risques de projets informatiques en développement», «Surveillance Risque de marché» et «Surveillance Télé-trésorerie».

En ce qui concerne ce dernier rapport, les membres ont réitéré l'importance de la sécurité en Télé-trésorerie.

PLACEMENTS SPÉCIFIQUES AUTORISÉS PAR LES FILIALES

Green Equity Investors IV, L.P.

Il est résolu :

De confirmer l'autorisation d'un investissement de 50 000 000 \$ US dans
Green Equity Investors IV, L.P.

CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX

Tableaux de bord – Groupe CDP et CDP Gestion Mondiale

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP CAPITAL – PLACEMENTS PRIVÉS

Information de gestion

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP CAPITAL – GROUPE IMMOBILIER

Tableaux de bord

Le tableau de bord de gestion transmis ne soulève pas de commentaire.

Suspension de la réunion à 10 h 20 et reprise à 10 h 35.

TRANSITION À LA PRÉSIDENTENCE

Monsieur Henri-Paul Rousseau se joint aux membres du conseil d'administration.

Les membres souhaitent tout d'abord la bienvenue à monsieur Henri-Paul Rousseau. Le président du conseil invite ensuite les membres à participer à un échange tant avec lui-même qu'avec monsieur Rousseau sur les sujets qu'ils désirent.

Quant à monsieur Scraire, les sujets suivants sont abordés :

- *État de l'organisation:* monsieur Jean-Claude Scraire indique qu'au niveau de la direction supérieure et au niveau administratif la CDP possède de bonnes équipes. Le défi quant à la gestion active de la répartition de l'actif demeure

toutefois un enjeu important puisque la CDP n'a pas réussi à livrer ce qu'elle aurait dû livrer. Cet élément est donc un élément majeur sur lequel la CDP devra travailler pour renforcer l'expertise de cette équipe et rendre ce secteur rentable.

- *Rendements* : monsieur Scraire rappelle que de 1995 à 2000 les rendements ont été très bons. L'année négative de 2001, qui devrait se poursuivre en 2002, fait suite à des années de rendements positifs. Il réitère que pour les rendements futurs, l'expertise et la profondeur nécessaire pour une répartition de l'actif optimale et performante est un enjeu majeur pour les prochaines années.

Les membres poursuivent la réunion en échangeant avec monsieur Henri-Paul Rousseau qui deviendra président du conseil d'administration et directeur général à compter du 1^{er} septembre 2002.

Les interrogations portent tout d'abord sur les raisons qui l'ont motivé à accepter un tel poste. Sur ce point, monsieur Rousseau précise qu'il a été motivé par le défi que cela représente d'être le premier dirigeant d'une organisation unique. Il pouvait, à ce stade de sa carrière, accepter les contraintes salariales que cela implique.

Les interrogations portent ensuite sur ses objectifs. Monsieur Rousseau indique tout d'abord que ses attentes sur la qualité des ressources humaines seront très élevées. Au cours des trois prochains mois, il se consacrera essentiellement à prendre le pouls de l'organisation, à bien comprendre ses enjeux, les ressources humaines qui la dirigent et qui y travaillent, les attentes de tous les intervenants et la situation financière de l'organisation. Suite à la lecture de ces éléments, les grandes priorités pourront être établies et un plan d'action suivra.

Les échanges se poursuivent sur le dossier de la gouvernance. À cet égard, monsieur Rousseau indique qu'il faut reprendre ce dossier et l'examiner à fond. Toutefois, ce dossier ne sera repris que lorsque certaines actions auront été faites à plus court terme. Ces actions visent toute la question des attentes des déposants et de la performance.

Monsieur Rousseau indique qu'il compte sur l'appui du conseil d'administration et qu'il s'attend à ce que les membres du conseil soient très exigeants au niveau des membres de la direction.

Finalement, les membres soulignent que la nomination de monsieur Rousseau a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme et une très grande satisfaction. Quant à monsieur Scraire, les membres le remercient pour la très grande contribution qu'il a apportée à l'organisation notamment quant à la transformation qu'il a opérée depuis 1995.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

Il est résolu :

De remercier monsieur **Jean-Claude Scraire** pour sa contribution exceptionnelle au développement et à la croissance de la Caisse de dépôt et placement du Québec, plus particulièrement depuis sa nomination à titre de président du conseil d'administration et directeur général en mars 1995, ainsi que pour avoir grandement contribué à établir la notoriété de l'institution au niveau international.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 27 septembre 2002.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 20.

Le secrétaire,



Le président,





CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1981, AVENUE MCGILL COLLEGE
MONTREAL (QUEBEC)
H3A 3C7
TELEPHONE : (514) 842-3261
TELECOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation générale de pouvoirs

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 30 août 2002, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature,
agissant conjointement avec une autre personne désignée ci-dessus ou une personne désignée au groupe de deuxième signature,

soient et sont par la présente autorisés à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- c) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer, avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- d) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie ou tous banquiers et donner les procurations nécessaires, à une ou plusieurs personnes, pour amender lesdites ententes et remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- e) faire, signer et exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci-haut stipulées ou pour toute autre fin;

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 30 août 2002, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

PREMIÈRE SIGNATURE

Henri-Paul Rousseau

Jean-Claude Cyr

Fernand Perreault

François Geoffrion

Philippe Gabelier

Normand Provost

Philippe Halley

Michel Nadeau

Bertrand Lauzon

Claude Séguin

Gordon J. Fyfe

Claude Bergeron

André Duchesne

Yves A. Gauthier

DEUXIÈME SIGNATURE

André Charest

Ernest Bastien

Robert Côté

Ginette Depelteau

Gilles Dubé

François Grenier

Louis Goulet

Réjeanne Lizotte

Johanne Raymond

Nathalie Cyrenne

Hubert Lapierre

Mario Therrien

Pierre Lussier

Alain Levesque

Guy Kavanagh

Martin Charbonneau

Gaston Ostiguy

Robert Desnoyers



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1981, AVENUE MCGILL COLLEGE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3A 3C7
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, tenue le 30 août 2002, les résolutions ci-après ont été adoptées :

«**RÉSOLU**, sujet aux limites et particularités ci-après :

QUE les personnes désignées aux groupes de première et de deuxième signature à la «Délégation générale de pouvoirs» soient de la même façon identifiées aux groupes de première et de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres;

QU'une personne désignée au groupe de première signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs, agissant conjointement avec une autre personne de ce groupe, ou avec une personne désignée au groupe de deuxième signature, ou avec une autre personne désignée au groupe de troisième signature; ou

QU'une personne désignée au groupe de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs, agissant conjointement avec une autre personne de ce groupe, ou avec une personne désignée au groupe de troisième signature;

soient et elles sont par les présentes autorisées à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) signer tout chèque, ordre de paiement, transfert de fonds, endossement, lettre de change, billet promissoire et autres transactions bancaires connexes;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse sous forme de prêts, avances, découverts ou autrement, toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux; hypothéquer ou consentir toute autre sûreté contre la totalité ou une partie des biens immeubles et meubles pour garantir toute somme empruntée ou devant l'être et garantir le règlement des opérations d'investissement;
- c) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie, sociétés de compensation ou agences de règlements et donner les procurations nécessaires, à une ou à plusieurs personnes, pour remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- d) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers;
- e) signer en guise d'acceptation des confirmations de transactions de placements, de devises étrangères, de transferts de fonds et autres de même nature.

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

Particularités et limites

ÉGALEMENT RÉSOLU :

QUE toute personne désignée au groupe de première ou de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation, soit par la présente autorisée à agir seule, pour et au nom de la Caisse, à faire, signer et endosser tout chèque et autre effet de commerce dont le montant n'est pas supérieur à 1 000 \$.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme de la résolution originale, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec tenue à Montréal, le 30 août 2002, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes dont la signature apparaît ci-dessous occupent, en date des présentes, la fonction y indiquée qui les habilite à agir aux fins de la présente Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

**SIGNATURES AUTORISÉES AUX FINS ET EN VERTU
DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS
EN MATIÈRE D'OPÉRATIONS BANCAIRES
ET DE GESTION DE TITRES**

Troisième signature

Serge Carrier
Chef de service – Comptabilité corporative

Daphné Guerci
Directrice – Opérations et règlements

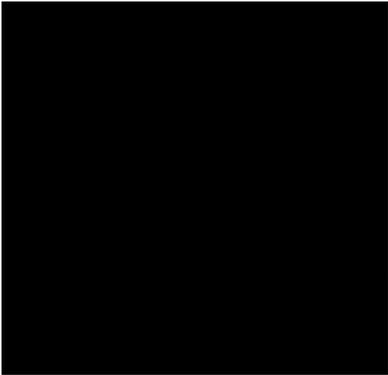
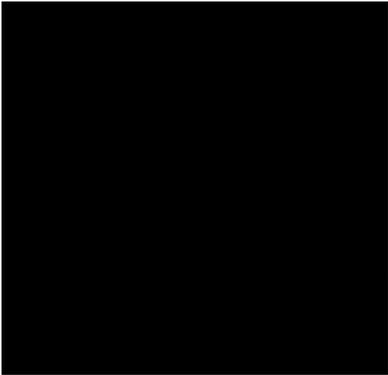
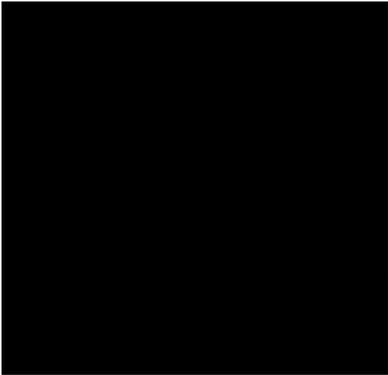
Jacques Lavallée
Directeur – Comptabilité des fonds externes

Yves Leduc
Chef de service – Titres et règlement

Daniel Rochon
Coordonnateur, Encaisse – Règlement monétaire

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion spéciale tenue au 1981 avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le jeudi 5 septembre 2002 à 12 h 10.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau
 (par téléphone)
 (par téléphone)
 (par téléphone)
 (par téléphone)
 (par téléphone)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire.

AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil d'administration le 3 septembre 2002.

STRUCTURE ET ORGANISATION

Monsieur Henri-Paul Rousseau indique à l'ensemble des membres que le Comité des ressources – Haute direction, qui s'est réuni avant la présente réunion, recommande l'adoption d'une résolution visant à mettre fin à l'emploi de 



La présente réunion vise l'adoption de la résolution et l'adoption des deux délégations de pouvoirs pour refléter ces changements. Un communiqué de presse serait émis en fin de journée. Le texte de la résolution et celui du communiqué de presse sont lus.







[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

ATTENDU QUE le conseil d'administration [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Il est résolu :

De prendre les mesures nécessaires afin que monsieur Henri-Paul Rousseau, président du conseil et directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, soit nommé également président de CDP Capital à compter du 5 septembre 2002;

Par voie de conséquence, de prendre les mesures nécessaires afin de mettre fin à l'emploi de monsieur [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

De mandater le président du conseil et directeur général, après consultation avec le vice-président du conseil, pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin à l'emploi de [REDACTED]
[REDACTED], comprenant la détermination de toute indemnité, allocation ou frais à lui être versé;

D'autoriser monsieur Rousseau à faire toute chose ou à poser tout geste nécessaire ou utile aux fins de donner effet à la présente résolution.

Délégations de pouvoirs

Délégation générale de pouvoirs

En remplacement de la résolution adoptée le 30 août 2002,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres

En remplacement de la résolution adoptée le 30 août 2002,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 25.

Le secrétaire.



Le président.






CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1981, AVENUE MCGILL COLLEGE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3A 3C7
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation générale de pouvoirs

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 5 septembre 2002, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«RÉSOLU QUE : une personne désignée au groupe de première signature,
agissant conjointement avec une autre personne désignée ci-dessus ou une personne désignée au groupe de deuxième signature,

soient et sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- c) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- d) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie ou tous banquiers et donner les procurations nécessaires, à une ou plusieurs personnes, pour amender lesdites ententes et remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- e) faire, signer et exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci-haut stipulées ou pour toute autre fin;

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 5 septembre 2002, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

PREMIÈRE SIGNATURE

Henri-Paul Rousseau

Jean-Claude Cyr

Fernand Perreault

François Geoffrion

Philippe Gabelier

Normand Provost

Philippe Halley

Bertrand Lauzon

Claude Séguin

Gordon J. Fyfe

Claude Bergeron

André Duchesne

Yves A. Gauthier

DEUXIÈME SIGNATURE

André Charest

Ernest Bastien

Robert Côté

Ginette Depelteau

Gilles Dubé

François Grenier

Louis Goulet

Réjeanne Lizotte

Johanne Raymond

Nathalie Cyrenne

Hubert Lapierre

Mario Therrien

Pierre Lussier

Alain Levesque

Guy Kavanagh

Martin Charbonneau

Gaston Ostiguy

Robert Desnoyers



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1981, AVENUE MCGILL COLLEGE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3A 3C7
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, tenue le 5 septembre 2002, les résolutions ci-après ont été adoptées :

«**RÉSOLU**, sujet aux limites et particularités ci-après :

QUE les personnes désignées aux groupes de première et de deuxième signature à la «Délégation générale de pouvoirs» soient de la même façon identifiées aux groupes de première et de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres;

QU'une personne désignée au groupe de première signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs, agissant conjointement avec une autre personne de ce groupe, ou avec une personne désignée au groupe de deuxième signature, ou avec une autre personne désignée au groupe de troisième signature; ou

QU'une personne désignée au groupe de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation de pouvoirs, agissant conjointement avec une autre personne de ce groupe, ou avec une personne désignée au groupe de troisième signature;

soient et elles sont par les présentes autorisées à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) signer tout chèque, ordre de paiement, transfert de fonds, endossement, lettre de change, billet promissoire et autres transactions bancaires connexes;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse sous forme de prêts, avances, découverts ou autrement, toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux; hypothéquer ou consentir toute autre sûreté contre la totalité ou une partie des biens immeubles et meubles pour garantir toute somme empruntée ou devant l'être et garantir le règlement des opérations d'investissement;
- c) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie, sociétés de compensation ou agences de règlements et donner les procurations nécessaires, à une ou à plusieurs personnes, pour remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- d) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers;
- e) signer en guise d'acceptation des confirmations de transactions de placements, de devises étrangères, de transferts de fonds et autres de même nature.

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

Particularités et limites

ÉGALEMENT RÉSOLU :

QUE toute personne désignée au groupe de première ou de deuxième signature, pour les fins de la présente Délégation, soit par la présente autorisée à agir seule, pour et au nom de la Caisse, à faire, signer et endosser tout chèque et autre effet de commerce dont le montant n'est pas supérieur à 1 000 \$.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme de la résolution originale, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec tenue à Montréal, le 5 septembre 2002, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes dont la signature apparaît ci-dessous occupent, en date des présentes, la fonction y indiquée qui les habilite à agir aux fins de la présente Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

**SIGNATURES AUTORISÉES AUX FINS ET EN VERTU
DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS
EN MATIÈRE D'OPÉRATIONS BANCAIRES
ET DE GESTION DE TITRES**

Troisième signature

Louise Bélanger
Coordonnatrice – Comptabilité corporative

Serge Carrier
Chef de service – Comptabilité corporative

Daphné Guerci
Directrice – Opérations et règlements

Jacques Lavallée
Directeur – Comptabilité des fonds externes

Yves Leduc
Chef de service – Titres et règlement

Daniel Rochon
Coordonnateur, Encaisse – Règlement monétaire

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 413, rue Saint-Jacques, 7^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 27 septembre 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Jean-Claude Cyr, Richard Guay, Robert Desnoyers, Pierre Bélanger et Claude Séguin assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 13 septembre 2002.

MOT DE BIENVENUE

Le président du conseil et directeur général souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et tient à remercier les membres sortants pour leur contribution à la Caisse depuis plusieurs années.

Il est résolu :

De remercier messieurs **Luc Bessette, Rodrigue Biron, Jean-Yves Gagnon et Marc Laviolette** pour leur très grande contribution au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi qu'à ses comités.

Un communiqué annonçant la nomination des nouveaux membres sera émis cet après-midi par le Gouvernement. Un communiqué sera également émis par la Caisse, tant pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres que pour remercier les membres sortants.

Le président du conseil et directeur général indique qu'il met en place un système de parrainage pour les nouveaux membres. Chacun de ceux-ci sera associé à un membre du conseil d'administration et à un membre de la direction. Madame Sylvie Dillard aura comme parrain monsieur Alban D'Amours (un membre de la direction lui sera désigné ultérieurement), monsieur Bernard Bonin sera jumelé à messieurs Jean-Claude Bachand et Gordon J. Fyfe, monsieur John T. Wall avec messieurs Thomas O. Hecht et Claude Séguin, monsieur Duc Vu avec messieurs Guy Morneau et Fernand Perreault.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Les mémoires de délibérations des réunions tenues les 30 août 2002 et 5 septembre 2002 sont approuvés.

AFFAIRES DÉCOULANT DU MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS DU 21 JUIN 2002

Monsieur [REDACTÉ] indique aux membres que le Comité des Ressources – Haute direction s'est réuni peu avant la présente réunion pour examiner les modalités de l'entente de départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Scraire signée le 21 juin 2002 et recommander un amendement à cette entente. L'amendement proposé consiste à substituer les modalités concernant l'automobile de fonction à un montant équivalent en comptant.

Il est résolu :

D'approuver l'amendement à l'entente de départ à la retraite de monsieur Jean-Claude Scraire tel que recommandé et d'autoriser deux personnes désignées à la Délégation générale de pouvoirs à signer ledit amendement.

LES DÉPOSANTS ET LES RÉSULTATS AU 31 JUILLET 2002

À l'aide d'une présentation visuelle, messieurs Jean-Claude Cyr et Richard Guay font le point sur les déposants et les résultats au 31 juillet 2002. Ils rappellent tout d'abord la diversité des déposants : réserve du Fonds du Régime de rentes du Québec et du Ministère des Finances, caisses de retraite traditionnelles à prestations déterminées (RREGOP, RRPE, CCQ), caisses de retraite à cotisations déterminées (RRTAQ, CCQ), caisses d'assurance (SAAQ, CSST) et assurance concentrée (RADQ).

Le tableau sur l'avoir et le poids des déposants au 31 juillet 2002 est examiné. Sur l'actif total net de 80 258 700 000 \$, le RREGOP possède 35,2 %, le Fonds général 21,2 %, la CCQ consolidé 8,6 %, le FARR consolidé 12,0 %, la CSST 8,9 %, la SAAQ 7,8 % et le RRPE 5,3 %.

Les prévisions concernant les entrées et sorties nettes des fonds de juillet 2002 à décembre 2006 s'établissent comme suit : le Fonds général déposera 2 198 000 000 \$, le RREGOP retirera 467 000 000 \$, la SAAQ retirera 1 815 000 000 \$, la CCQ consolidé retirera 758 000 000 \$, le FARR consolidé déposera 5 551 000 000 \$, la CSST devrait être en retrait pour 1 865 000 000 \$ et les autres déposants auront des retraits de l'ordre de 212 000 000 \$. Au total, les dépôts nets devraient s'établir à 2 632 000 000 \$ d'ici décembre 2006.

Le tableau sur les portefeuilles de référence et le risque absolu de certains déposants au 31 juillet 2002 est examiné. Ce tableau exprime en risque absolu, le risque assumé par certains déposants dans chaque catégorie de placement. Le risque absolu de la RRQ représente 790 points centésimaux, le RREGOP 690 points centésimaux, la CCQ 730 points centésimaux, la SAAQ 700 points centésimaux, le RADQ 240 points centésimaux et la CSST 840 points centésimaux.

Les tableaux sur les résultats décortiqués pour chacun des déposants au 31 juillet 2002 sont ensuite étudiés. Ces tableaux démontrent sur les périodes de 1 an, 3 ans, 5 ans et 7 ans le rendement du portefeuille de référence, l'objectif de valeur ajoutée, le rendement attendu par le déposant, le rendement obtenu, l'écart par rapport au portefeuille de référence et l'écart par rapport au rendement attendu.

À titre d'exemple, le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics a eu un rendement sur 1 an de -5,87 %, soit un écart négatif de 2,81 % par rapport au rendement attendu et un écart négatif par rapport au portefeuille de référence de 1,91 %. Le rendement obtenu sur 5 ans est de 4,12 %, soit un écart négatif par rapport au rendement attendu de 0,84 %, mais un écart positif par rapport au portefeuille de référence de 0,06 %.

En ce qui concerne les relations avec les déposants, on rappelle que ceux-ci n'ont pas autorité exclusive sur leur politique de placement, que les déposants sont sollicités par l'industrie de la gestion de fonds et que certains expriment le désir de confier un mandat à un autre gestionnaire.

Les déposants se disent en général satisfaits des résultats des équipes de revenus fixes et des équipes de l'immobilier, de la qualité du service de recherche, de la reddition de comptes et de la formation financière qui leur est octroyée. Toutefois, leurs préoccupations tournent autour des activités tactiques et de répartition de l'actif, du risque du portefeuille, notamment de la concentration sectorielle dans les placements privés et Quebecor Média, du niveau de levier dans l'immobilier, de la souplesse de la

CDP à l'égard des nouveaux produits, de la diligence de la CDP à intervenir, de la valeur ajoutée visée trop faible pour les actions, des placements éthiques et de la régie d'entreprise.

Les enjeux de la CDP face aux déposants concernent la distinction nette entre le rôle conseil / politique de placement et le rôle de gestionnaire, la politique de placement mieux adaptée aux besoins et au passif actuariel des déposants, la disponibilité aux déposants des produits offerts à la nouvelle clientèle et la complexité difficile à vendre.

Le tableau sur l'évolution de la répartition de l'actif depuis 1995 jusqu'au 31 juillet 2002 est examiné. On constate que les revenus fixes ont peu à peu diminué au profit des revenus variables.

Le tableau sur les rendements globaux CDP et les valeurs ajoutées depuis 1995 est également examiné. Pour l'année 2001, le rendement annuel a été de -4,99 % et la valeur ajoutée annuelle de -3,49 %. Le rendement sur 5 ans est de 7,92 % et la valeur ajoutée de 0,38 %.

Les rendements totaux pour la CDP et la valeur ajoutée du 1^{er} janvier au 30 août 2002 sont détaillés. Le rendement du portefeuille de valeur à court terme est de 1,55 % par rapport à l'indice de 1,47 % soit un écart positif de 0,08 %. Le rendement des obligations est de 5,94 % pour un écart positif par rapport à l'indice de 0,96 %. Les financements hypothécaires ont également un rendement de 6,67 %, soit un écart positif de 1,68 % par rapport à l'indice de référence. À l'exception des actions étrangères, les actions canadiennes, les actions américaines, le Québec-Mondial et les placements diversifiés, stratégiques et tactiques ont tous un rendement négatif et un écart négatif par rapport au rendement de l'indice. Globalement, le rendement du portefeuille est de -7,38 % par rapport à l'indice qui se situait à -6,33 %, soit un écart de -1,05 %.

Le tableau sur les écarts réalisés au 31 juillet 2002 de même que les tableaux sur le risque actif global avant et après effet de diversification par catégorie d'actif sont étudiés. On constate que même si les gestionnaires, par unité, font bien dans chacune de leur sphère d'expertise, la contribution négative des activités superposées et stratégiques efface leur contribution positive. Ces activités ont donc eu un impact majeur négatif sur le rendement total de la CDP.

Les interrogations et précisions demandées tout au long de la présentation portent sur le rendement attendu des déposants et leur politique de placement de même que sur les tableaux concernant les risques relatifs et absolus.

Par ailleurs, des précisions sont demandées sur les tableaux présentés sur le rendement obtenu : ceux-ci sont avant les frais de gestion. Pour tenir compte des frais de gestion, il faut enlever environ 20 points centésimaux sur 5 ans.

De plus, on souligne que cette présentation scinde les activités globales des activités superposées stratégiques et que les données mentionnées n'étaient pas disponibles sous cette forme auparavant.

PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PLAN D'ACTION

À l'aide d'une présentation visuelle, le président du conseil et directeur général fait le point sur les objectifs qu'il s'est fixé concernant la transparence et la performance. Il rappelle que la Caisse est à un tournant de son histoire. Sa taille réelle, ses rendements comparatifs, son modèle d'affaires complexe et sa régie parfois obsolète génèrent des perceptions internes et externes contradictoires.

Plusieurs facteurs compliquent le défi des prochaines années : les attentes des parties prenantes élevées, les changements démographiques défavorables, les conditions économiques et financières difficiles et les exigences de transparence accrues. Dans ce contexte, un double impératif de transparence et de performance s'impose et nécessite dès maintenant la mise en place d'un plan d'action pour les mois à venir. Il s'agit d'une première vague pour donner l'élan nécessaire afin de faire de la CDP une institution de première qualité.

Le tableau sur la taille de la CDP par rapport aux grandes caisses de retraite en Amérique du Nord est examiné. La CDP se situe au cinquième rang des institutions de caisses de retraite avec un actif net de 85 000 000 000 \$. On souligne également que la CDP est le seul gestionnaire de caisses de retraite à utiliser l'effet de levier de façon importante. L'Ontario Municipal Employees Retirement System («OMERS») utilise également l'effet de levier dans ses placements privés et immobiliers, mais pas de façon aussi importante.

La taille de la CDP demeure modeste par rapport aux principaux gestionnaires institutionnels. En effet, la CDP se situe au 48^{ième} rang des gestionnaires institutionnels.

Le président du conseil et directeur général précise que les rendements globaux sont généralement supérieurs aux indices de référence internes choisis par la CDP. On dépasse également les indices de référence internes dans la plupart des catégories d'actif individuelles. Ces indices choisis à l'interne soulèvent cependant plusieurs questions :

- Pour les actions canadiennes : Pourquoi comparer le rendement de la CDP avec le TSE 300 alors que le portefeuille contient des placements privés ?
- Pour les valeurs à court terme : Pourquoi inclure des placements privés illiquides dans ce portefeuille lorsqu'on le compare aux indices ?

- Pour l'immobilier : Lorsque la CDP se compare aux indices canadiens, exclut-elle l'effet de ses propres rendements afin de ne pas «contaminer» les indices par son poids ? Tient-elle aussi compte du levier important de son portefeuille ?

Autrement dit, les indices choisis à l'interne manquent-ils un peu d'ambition ?

On constate que la performance de la CDP est inférieure à celle d'autres institutions comparables. Les rendements dans certaines classes d'actif sont en deçà de ceux des meilleurs joueurs. Les nombreux métiers de la CDP rendent la performance plus difficile à mesurer et à expliquer. La présence dans plusieurs pays peut soulever également des questions. Les pratiques de régie d'entreprise sont souvent obsolètes et confuses. Il n'y a pas de fonction de «Chief Investment Officer» en place afin de superviser les politiques d'investissement de l'ensemble des filiales, il y a plusieurs centres de décisions, centres de coûts et filiales, les fonctions institutionnelles ont des responsabilités vagues, il y a de multiples comités de gestion et de stratégie aux responsabilités confuses, l'organigramme officiel de la direction diffère de l'organigramme effectif, les fonctions de vérification interne et de gestion de risque sont à renforcer. En somme, la Caisse présente une série de symptômes qui demandent réflexion et analyse.

Toutefois, la CDP conserve un potentiel formidable puisqu'elle est le plus important gestionnaire de caisses de retraite au Canada et le plus important joueur au Canada dans certaines catégories d'actif, notamment en actions et dans l'immobilier. Elle a une capacité de générer des rendements supérieurs dans certaines catégories d'actif tel le marché monétaire, en ingénierie financière et en immobilier. Elle a également la capacité de recruter les meilleurs talents et elle possède des compétences techniques établies. Finalement la CDP a certains avantages réglementaires puisqu'elle a plus de flexibilité que les caisses de retraite canadiennes et américaines et dispose d'un réseau global incluant les plus grands investisseurs, gestionnaires et hommes d'affaires ainsi qu'une culture entrepreneuriale.

Ces deux réalités mènent à des perceptions internes et externes contradictoires. À l'externe, le questionnement tourne autour de la sous-performance, des approches de gestion déficientes, des mandats confus et de la régie problématique. À l'interne, on trouve que ça va relativement bien quant à la taille, aux créneaux d'excellence, aux équipes solides et au «deal flow» exceptionnel.

Le président du conseil et directeur général rappelle que les attentes des parties prenantes sont élevées. Le gouvernement du Québec s'attend à ce que la Caisse soit un fiduciaire plus transparent, plus performant et permettant la réalisation des synergies naturelles entre les secteurs privé et public et qu'elle continue à contribuer au développement économique du Québec. Les déposants s'attendent à une performance élevée et stable dans un cadre de transparence et de flexibilité accrues. La communauté d'affaires du Québec souhaite un partenaire fort et performant prêt à collaborer mais

non intrusif et la communauté d'affaires du reste du Canada veut un partenaire apolitique, transparent et performant qui joue selon les mêmes règles que tout le monde.

Plusieurs éléments doivent être pris en compte dans le contexte actuel :

- les changements démographiques augmentent les risques de financement des caisses de retraite;
- les conditions économiques et celles des marchés financiers s'annoncent défavorables pour encore un bon moment;
- les rendements moyens anticipés seront nettement inférieurs à ceux des dix dernières années;
- l'environnement de régie des entreprises a été profondément transformé récemment;
- les gouvernements et les acteurs économiques ont agi afin d'augmenter la transparence à tous les niveaux.

Dans ce contexte, un double impératif de transparence et de performance s'impose et nécessite dès maintenant la mise en place d'un plan d'action pour les mois à venir. L'amélioration de la performance et de la transparence aura des bénéfices évidents qui permettront d'offrir un meilleur service aux déposants et clients, augmentera la marge de manœuvre et incitera les tierces parties à confier leur actif à la CDP, générera de nouvelles opportunités et facilitera le recrutement des meilleurs financiers en Amérique.

Dès maintenant, un plan d'action sur les thèmes de transparence et de performance sera mis en place. Au niveau de la transparence, trois volets sont visés : Volet 1 – établir les faits selon le diagnostic global; Volet 2 – renforcer la régie d'entreprise en révision de la direction interne ainsi que l'encadrement externe; Volet 3 – améliorer les communications à l'interne ainsi qu'avec les déposants et autres parties prenantes.

Au niveau de la performance, les deux volets visés sont : Volet 1 – revoir les processus avant, pendant et après l'exécution d'une transaction et des projets; Volet 2 – faire une pause pour mieux se relancer.

Transparence

Volet 1 – établir les faits selon le diagnostic global

Un groupe de travail, composé d'un leader interne, d'un leader adjoint et de trois chefs d'équipe internes, sera mis en place sous la supervision directe de monsieur Henri-Paul Rousseau et d'un comité d'experts.

Le comité d'experts aura comme mandat de conseiller le président dans l'élaboration du plan du diagnostic global, la mise en place de la fonction de vérification interne adaptée

aux besoins de la CDP, et le choix du leader de cette équipe dans l'élaboration du plan de vérification 2003, et le choix des indicateurs de performance et de risque et exécuter le projet de diagnostic global.

Le diagnostic global se reflétera dans les états financiers 2002, le plan d'action du président pour l'horizon 2003 – 2005, le plan de vérification 2003 et les nouvelles approches de mesures de performance et de risque.

Volet 2 – régie d'entreprise

À l'interne, on simplifiera l'organisation. Chacun des premiers vice-présidents revoit sa structure organisationnelle et le président du conseil et directeur général revoit les fonctions et comités corporatifs.

Au niveau de l'encadrement externe, il y aura deux phases, la première sans changement à la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec*, dont une mise à jour du conseil de la CDP et de ses filiales et une deuxième phase avec les changements à la Loi sur la Caisse, suite au mandat spécifique du Comité de régie d'entreprise qui devra faire rapport sur les modifications à apporter d'ici la fin juin 2003.

Volet 3 - communications

Une tournée du président du conseil et directeur général sera faite auprès des membres de la direction, des déposants, des employés, du public de même que des rencontres de presse d'ici la fin de l'année 2002. Après 2002, on compte élaborer une politique de transparence et de communications autour du Rapport annuel, de la fréquence des rapports financiers transmis aux déposants et de différents éléments que l'on examine actuellement.

Performance

En ce qui concerne la performance, ce grand thème sera revu tout en effectuant une pause pour mieux relancer la CDP. On compte revoir les processus avant les transactions et les exécutions de projets, mettre en place une fonction centralisée de gestion de risque, revoir les processus d'allocation d'actif et de portefeuille, revoir les fonctions corporatives afin de simplifier le processus de décision et clarifier les responsabilités, rendre le processus budgétaire plus ouvert et plus rigoureux, revoir le processus de décision sur les grands enjeux ou les grands projets.

Pendant l'exécution des transactions et des projets, on veut revoir les systèmes d'imputabilité et de rémunération ainsi que de délégation d'autorité.

Après l'exécution des transactions et des projets, on devra mettre en place un certain nombre d'outils de contrôle et d'efficacité, un cadre de contrôle interne, une vérification

interne, une revue trimestrielle des opérations et avoir des ajouts permanents de «benchmarking» de même qu'une politique et une structure d'intervention dans les investissements.

En ce qui a trait à la pause stratégique pour les prochains trois à quatre mois, cela vise à geler l'embauche, réduire les coûts pour le nouvel édifice, arrêter le démarchage visant l'obtention de nouveaux mandats de gestion pour de la nouvelle clientèle, revoir les investissements et les transactions qui comportent une problématique évidente, identifier les dossiers et le personnel problématiques, identifier les éléments qui créent de la valeur ajoutée, entreprendre une réflexion globale sur ce que serait le niveau de dépenses et de levier optimal, consacrer les ressources de la CDP à l'objectif d'effectuer un diagnostic global de qualité.

Diagnostic global

La démarche visant à effectuer un diagnostic global, dont copie du document est déposée, est présentée. On vise à procéder à une évaluation holistique de la performance de la CDP pour la comparer aux meilleures pratiques sur les éléments importants suivants : les principales orientations, l'organisation et l'exécution des métiers de base et des fonctions de soutien, les risques et les rendements.

La première phase de cette évaluation consiste à établir les faits concernant la performance historique. Elle sera menée par un groupe de travail appuyé par des ressources internes et externes.

L'effort est lancé dès maintenant par la formation du groupe de travail, la définition précise des mandats de tous les participants et le lancement d'appel d'offres pour les ressources externes.

L'évaluation holistique couvre trois volets distincts :

- Risques et rendements : composition du portefeuille, rendements historiques globaux et par catégorie d'actif, prise de risque historique globale et par catégorie d'actif ainsi que les écueils potentiels.
- Organisation / exécution - métiers d'investissement – fonctions de soutien : structure (organigramme général, rôles et responsabilités internes), cadre de contrôle interne (gestion de risque, système de délégation, contrôle et vérification), processus de gestion (allocation d'actif, sélection de gestionnaires, gestion d'actif, rebalancement des portefeuilles), ressources humaines (nombre et compétences), culture et valeurs.
- Orientations : mission, philosophie d'investissement, stratégie d'investissement et modèle d'affaires.

La CDP doit se comparer aux meilleures pratiques selon quatre points de vue : globalement avec les caisses de retraite, globalement avec les gestionnaires institutionnels, par activité pour chaque métier et avec des spécialistes par principaux métiers.

Le diagnostic global sera abordé en deux phases consécutives, la première phase pour établir les faits sur la performance historique et la deuxième pour amorcer la transition vers la performance. Ce deuxième volet débutera dès janvier prochain.

L'organigramme de l'organisation du groupe de travail multidisciplinaire est examiné. Ce groupe de travail est sous la supervision de monsieur Henri-Paul Rousseau qui fera rapport au Comité de direction stratégique de même qu'au Comité d'experts formé de messieurs [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED]. Monsieur Rousseau fera également le point sur l'avancement de projet au conseil d'administration à tous les mois.

L'échéancier du groupe de travail est examiné. L'exercice de vérification est lancé depuis le 23 septembre 2002. Le 21 octobre 2002, on compte valider l'intégrité des données et des procédures, le 4 novembre 2002, on procède aux analyses et, le 2 décembre 2002, on prépare le terrain pour la clôture des états financiers.

Le groupe de travail devra orchestrer de multiples ressources et exploiter toutes les sources d'information existantes.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité d'éthique, de déontologie et de régie d'entreprise : réunion du 27 septembre 2002

Les membres du Comité d'éthique, de déontologie et de régie d'entreprise se sont réunis avant la présente réunion et ont examiné le projet visant à mettre en place quatre comités du conseil d'administration : le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques, le Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise et le Comité exécutif. Ils en recommandent l'approbation.

Les commentaires des membres portent sur le Comité exécutif. À l'exception du Comité exécutif, dont le mandat devra être davantage précisé, les membres conviennent d'approuver la mise en place des trois autres comités ainsi que leur mandat respectif. Si les membres ont des commentaires sur ces mandats, ils les transmettront à la Secrétaire générale qui les colligera. Le point sur ces mandats pourra être fait à la prochaine réunion.

En remplacement des comités actuels du conseil d'administration,

Il est résolu :

De mettre en place les 3 comités du conseil d'administration suivants :

- Comité de vérification
- Comité de gestion des risques
- Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise

D'approuver les projets de mandat de ces comités qui sont déposés;

De nommer les personnes suivantes à titre de membre de ces comités et de désigner les personnes suivantes à titre de président de ces comités :

- Comité de vérification :
Membre et président : Jean-Claude Bachand
Membres : Yves Filion, Claudette Carbonneau, Duc Vu
- Comité de gestion des risques :
Membre et président : Bernard Bonin
Membres : Henri-Paul Rousseau, Alban D'Amours,
Nicole Trudeau, Henri Massé
- Comité des ressources humaines,
d'éthique et de régie d'entreprise :
Membre et président : Guy Morneau
Membres : Gilles Godbout, Thomas O. Hecht, Sylvie Dillard,
John T. Wall

Par ailleurs, concernant le volet sur la gouvernance d'entreprise et la question de la responsabilité sociale des entreprises, on souhaite donner un mandat spécial au Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise pour examiner ces questions.

Le projet de résolution est examiné. Les membres conviennent de son adoption.

Mandat spécial du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise

ATTENDU que lors de l'annonce de la nomination de monsieur Henri-Paul Rousseau à titre de président du conseil et directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un mandat spécifique lui a été confié pour revoir la gouvernance à la Caisse de dépôt et placement du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu d'examiner cette question ainsi que toutes les tendances actuelles en matière de gouvernance d'entreprise de façon à ce que la Caisse puisse satisfaire aux normes et principes internationaux en cette matière tout en tenant compte du caractère spécifique de la Caisse;

Il est résolu :

De mandater spécifiquement, le tout conformément au mandat spécial annexé à la présente résolution comme en faisant partie intégrante, le Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise à examiner tous changements à la gouvernance de la Caisse de dépôt et placement du Québec qui pourraient être faits incluant, mais sans limiter, les changements à la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec* qui pourraient s'avérer nécessaires;

De faire toutes recommandations en découlant au conseil d'administration, notamment celles visant les modifications à la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec* au cours du premier semestre de 2003 de façon à ce que le conseil d'administration puisse faire des recommandations au gouvernement à cet égard;

De mandater spécifiquement le Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise à revoir la «Politique et le sommaire régissant l'exercice du droit de vote de la Caisse de dépôt et placement du Québec» et, mais sans limiter, à examiner le volet concernant la responsabilité sociale des entreprises.

Code d'éthique et de déontologie : transactions personnelles

████████████████████, indique que des travaux ont été effectués pour revoir tout le processus concernant les transactions personnelles des employés et des dirigeants. Le Comité d'éthique et de déontologie a approuvé la nouvelle politique sur les transactions personnelles des employés. Cette politique ne s'applique pas aux membres du conseil d'administration. Cette question sera à revoir avec ceux-ci.

Quant aux modifications apportées au Code d'éthique et de déontologie, les membres conviennent de reporter son approbation à une prochaine réunion de façon à avoir une présentation détaillée de ce qui est inclus dans ce code.

RÉMUNÉRATION : BONIS 2001

Monsieur Robert Desnoyers présente la recommandation visant les bonis 2001. On recommande le versement en octobre 2002 des bonis reportés, dont le montant total est de 10 173 597 \$. On rappelle que des provisions ont été prises de 10 542 577 \$.

Par ailleurs, on souhaite procéder à une révision des règles concernant le paiement des bonis qui sera présentée au conseil d'administration d'ici la fin 2002.

On fait le point sur la situation actuelle : les bonis de CDP Capital – Marchés mondiaux ont été payés à 50 % en septembre 2002, il reste un solde de 494 487 \$ à payer qui a été reporté.

Les bonis 2001, qui auraient dû normalement être versés sur la paie du 20 mars 2002, ont été reportés pour tous les employés compte tenu des rendements négatifs. Les bonis pour le Fonds d'Action Opportunité 2001 ont également été reportés.

Les bonis pour le premier semestre 2002 pour les gestionnaires de CDP Capital - Marchés Mondiaux, qui auraient dû normalement être versés en septembre 2002, ont été reportés.

Les discussions portent sur la politique concernant le paiement des bonis dans laquelle il a été stipulé qu'il n'y aurait pas de paiement des bonis tant que les rendements seraient négatifs.

À cet égard, on précise que dans les contrats de travail des employés, cette politique n'est pas reflétée ce qui fait en sorte qu'un employé qui quitte ses fonctions doit être payé pour son boni.

Les membres conviennent de remédier à la situation pour les bonis 2001, mais de réexaminer cette question pour l'avenir compte tenu de l'impact qui peut en découler.

Il est résolu :

D'autoriser le paiement des bonis dus pour l'année 2001 à tous les employés.

CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP CAPITAL – PLACEMENTS PRIVÉS

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP CAPITAL – GROUPE IMMOBILIER

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaires.

DOSSIER PARTICULIER : QUEBECOR MEDIA

À l'aide d'une présentation visuelle, monsieur Pierre Bélanger rappelle la transaction du 8 août 2000, soit l'acquisition des actions de Vidéotron au coût de 45,00 \$ l'action par Quebecor Média. La CDP détient 45,3 % de Quebecor Média.

L'organigramme actuel de Quebecor Média est examiné. Les principales filiales sont Vidéotron et Sun Media avec 71 % des revenus, 83 % du BAIIA et 92 % des flux monétaires libres.

Le tableau sur les résultats consolidés de Quebecor Média est présenté. Les revenus sont inférieurs dans chacune des filiales et le BAIIA 2002 est en retard par rapport au budget.

Pour Sun Media, les résultats sont en ligne : les revenus sont inférieurs, mais le BAIIA est en santé et les flux monétaires sont en croissance.

Les résultats de Vidéotron sont fortement affectés : revenus inférieurs, BAIIA fortement en baisse avec la perte d'abonnés de télédistribution et les coûts de la grève, flux monétaires en croissance (réduction de CAPEX et vente de terminaux numériques).

On rappelle le financement de Quebecor Média et on fait état de certains éléments : les négociations sont affectées par la décote de S&P. Cette décote a été faite en raison des covenants serrés, des négociations avec les banques à court terme, de l'échéance du crédit-relais de 429 000 000 \$, de la perte d'abonnés et de la compétition de Vidéotron, de la grève chez Vidéotron et des problèmes de l'industrie en général. Par ailleurs, on fait état du risque plus élevé compte tenu des négociations qui sont plus difficiles et des coûts engendrés plus élevés.

Les différents problèmes de financement à court terme auxquels Quebecor Média fait face sont détaillés. Le premier a trait au crédit-relais de 429 000 000 \$ dans Quebecor Média (holding), dont l'échéance est avril 2003 et qui devait être remboursé par la vente de VTL et Microcell. On souligne qu'il y a une garantie non solidaire des actionnaires et qu'il y a des excès de liquidités dans Sun Media. Toutefois, les règles sur les dividendes et la vente d'actifs empêchent leur utilisation par Quebecor Média.

Les impacts possibles en découlant sont soulignés. On mentionne entre autres le remboursement possible par les actionnaires compte tenu de la garantie (pour la CDP 194 M \$, pour Quebecor Inc. 235 M \$).

Le deuxième problème de financement à court terme vise la possibilité de bris des conditions bancaires par Vidéotron. Impacts possibles : nécessité de renégocier avec les banques et réduction de dettes nécessaire pour respecter la condition bancaire au premier trimestre de 2003.

Concernant les impacts découlant du conflit actuel avec les employés de Vidéotron, on souligne la poursuite de la perte d'abonnés et la menace importante que représente la compétition.

À long terme, il y a nécessité de générer des économies. Impacts attendus de la négociation : économies annuelles de 30 000 000 \$ à 40 000 000 \$ nécessaires pour faire face à la compétition, dégager une marge pour le financement, faire des investissements dans les nouveaux produits et élever la rentabilité de l'entreprise.

Le point est fait sur les négociations qui sont de plus en plus difficiles : 5 mois de conflit, échec de médiation, maintien des opérations. On souligne que la direction a fait une offre le 13 août 2002, dont on est en attente d'une réponse et [REDACTED] a également fait une offre aux employés transférés dont on est toujours en attente d'une réponse du syndicat. La CDP appuie les objectifs de réduction de coûts de Vidéotron. Vidéotron et la CDP souhaitent un retour à la table de négociations.

Le tableau sur l'évaluation fortement à la baisse du placement dans Québecor Média est examiné. Le coût total de la transaction pour la CDP est de 2 961 000 000 \$. Si on enlève les provisions prises à date de 2 450 000 000 \$, la juste valeur marchande au 27 septembre 2002 est de 511 000 000 \$.

Les perspectives à moyen terme sont détaillées. Pour Vidéotron, on souhaite une croissance via de nouveaux services : télénumérique, Internet haute-vitesse et vidéo sur demande dès 2003. Pour Sun Média : augmenter les revenus publicitaires avec la reprise.

Au niveau des liquidités, on souligne qu'elles sont suffisantes, si on assume une résolution du conflit.

Au niveau du rendement, celui-ci est négatif à long terme par rapport au coût de l'investissement. La perte totale depuis l'acquisition est de -83 % et la perte totale estimée d'ici la fin 2005 est de -67 %.

En conclusion, pour les résultats de Québecor Média, le BAIIA est en avance sur 2001 grâce à d'importantes coupures et en retard sur le budget 2002 à cause de Vidéotron.

Au niveau de la situation des dettes, les négociations seront difficiles pour les problèmes à court terme et elles pourraient être dispendieuses. La grève a des impacts négatifs sur l'entreprise et il y a nécessité de générer des économies à long terme.

Les perspectives à moyen terme demeurent positives pour l'industrie et pour Québecor Média malgré une marge de manoeuvre restreinte.

Les commentaires portent tout d'abord sur l'impact de ce dossier au niveau de la confiance du public dans l'organisation de la CDP.

Des commentaires sont ensuite formulés sur les questions de concurrence et de concessions demandées aux employés. À cet égard, on précise que les concessions demandées touchent l'ensemble des opérations et non pas uniquement la masse salariale. Par ailleurs, on rappelle que la CDP n'est pas un opérateur, a une position minoritaire et n'a qu'une capacité d'influence sur les prises de décisions.

Monsieur [REDACTED] quitte la réunion à 12 h 55.

Finalement, les interrogations portent sur la situation de la dette à court terme et sur les possibilités quant à un règlement favorable du dossier.

AFFAIRES NOUVELLES

Délégation générale de pouvoirs

En remplacement de la résolution adoptée le 5 septembre 2002,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 25 octobre 2002.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 13 h 00.

Le secrétaire,

[REDACTED]

Le président,

[REDACTED]

Mandat spécial

Dans le cadre du mandat spécial qui a été confié par le conseil d'administration au Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise, le Comité doit :

- A. Examiner la composition du conseil d'administration et soumettre des recommandations au conseil sur :
 - i) la question de l'indépendance des administrateurs et la représentativité des différentes parties prenantes;
 - ii) le processus de nomination des membres du conseil d'administration;
 - iii) la taille du conseil et la durée des mandats des membres;
 - iv) l'imputabilité des membres du conseil dont notamment l'opportunité de maintenir les postes actuels qui n'ont pas droit de vote.
- B. Examiner le mode actuel de nomination du président du conseil et directeur général et faire toutes recommandations à cet égard au conseil d'administration.
- C. Examiner la question de la rémunération des membres du conseil d'administration de la CDP et faire les recommandations à cet égard.
- D. Revoir la Politique et le sommaire des principes régissant l'exercice du droit de vote de la Caisse de dépôt et placement du Québec et examiner plus spécifiquement la question de la responsabilité sociale des entreprises.
- E. Examiner et traiter toute autre question ou sujet dont le Comité juge à-propos de saisir le conseil d'administration dans le cadre de ce mandat spécial.

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

PREMIÈRE SIGNATURE

Henri-Paul Rousseau

Bertrand Lauzon

Jean-Claude Cyr

Claude Séguin

Fernand Perreault

Gordon J. Fyfe

François Geoffrion

Claude Bergeron

Philippe Gabelier

André Duchesne

Normand Provost

François Grenier

Philippe Halley

Yves A. Gauthier

DEUXIÈME SIGNATURE

André Charest

Robert Desnoyers

Ernest Bastien

Stéphane Gagnon

Robert Côté

Mario Therrien

Ginette Depelteau

Marc Provost

Gilles Dubé

Alain Levesque

Guy Kavanagh

Louis Goulet

Martin Charbonneau

Réjeanne Lizotte

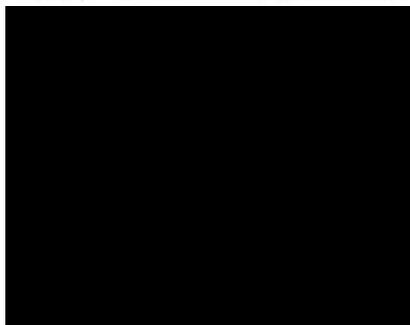
Gaston Ostiguy

Johanne Raymond

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion spéciale tenue au 1981, avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le jeudi 10 octobre 2002 à 14 h 00.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(par téléphone)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Fernand Perreault et André Collin assistent à la réunion.

AVIS DE CONVOCAATION

Le secrétaire a convoqué tous les membres du conseil d'administration le 8 octobre 2002.

BLOC STRATÉGIQUE ET DOSSIERS PARTICULIERS

Projet d'investissement en Europe

La présente réunion fait suite à la réunion du Comité de gestion des risques tenue le 9 octobre 2002. On précise qu'à ce comité l'analyse des risques n'avait pas été complétée.

À partir des documents transmis, la transaction envisagée est décrite. Il s'agit pour la filiale immobilière Cadim d'acquérir en partenariat en parts égales avec Westbrook Fund IV LLC, la totalité des actions d'une foncière française publique identifiée sous le nom de code «Cincinnatus». Les immeubles de la compagnie seront ensuite revendus à la pièce ou en plusieurs lots sur une période de 5 ans. La compagnie devrait servir de plate-forme pour les deux partenaires dans leurs transactions européennes.

Le prix d'acquisition est de 3 700 000 000 euros (soit l'équivalent d'environ 5 750 000 000 \$) et la part de Cadim en équité serait de 217 000 000 euros. La valeur des actifs est de 4 500 000 000 euros avant impôts.

Le portefeuille compte 1 375 000 m² répartis en multirésidentiel à 47 % et à 53 % de bureaux commerciaux. La répartition géographique des actifs est de 66 % dans Paris et la

première couronne et de 32 % en région parisienne, le reliquat de 2 % se situe en Province. Les taux d'inoccupation des actifs sont respectivement de 1,6 % pour le résidentiel et de 3,5 % pour les bureaux commerciaux.

Plusieurs immeubles du portefeuille sont de qualité exceptionnelle, tant sur le plan du style que de la localisation au cœur de Paris.

La valeur boursière de Cincinnatus est de 31 200 000 actions à 88 euros l'action pour un total de 2 830 000 000 euros sur une base pleinement diluée. Ces actions sont réparties de la façon suivante : 27 100 000 actions en circulation, 3 900 000 de dettes convertibles et 200 000 options.

Le plan d'affaires prévoit les principaux éléments suivants :

- acquisition de 284 immeubles de première qualité situés principalement à Paris, par le biais d'une offre publique d'achat;
- Cincinnatus fait présentement l'objet d'une offre publique, venant à échéance le 22 octobre 2002 par Gecina. Cette offre est évaluée à 86 euros l'action et bénéficie du support de deux actionnaires de référence soit AXA et Crédit Foncier. L'offre de Gecina comporte une portion en argent et une autre en actions. Au cours de l'action, en date d'aujourd'hui, la valeur de l'offre est de 83,45 euros.
- Il faudra avoir une entente de gré à gré pour la vente des actions de AXA et du Crédit Foncier à 88 euros par action. Ce prix est basé sur une surenchère de 2 % de l'offre de Gecina à 86 euros l'action.
- On prévoit une offre simultanée le 15 octobre 2002 à tous les autres actionnaires de façon à privatiser la compagnie sur une période de 9 à 12 mois.

À partir de l'analyse financière du projet, on estime le taux de rendement interne net de la transaction pour Cadim à 21,1 %, selon un scénario réaliste. Ce rendement tient compte de l'acquisition d'au moins 95 % des actions de Cincinnatus. Dans le cas où seulement 80 % des actions seraient acquises, le rendement serait de l'ordre de 17,8 %.

Des données sont fournies sur le marché en France et la situation économique.

Le processus de la transaction est amplement décrit. Il s'agit d'une offre fermée le 18 décembre 2002 s'il n'y a aucune contestation ou surenchère. Le délai serait reporté au 2 janvier 2003, dans le cas où l'offre est réouverte pour obtenir plus de titres.

Par ailleurs, on prépare le dossier à être présenté aux autorités de concentration et à la Communauté économique européenne.

La structure de partenariat est examinée. En termes de répartition de l'actif et de levier, cette transaction aurait comme résultat de porter la composante immobilière à plus de 10 % des actifs de la CDP et d'augmenter le levier à 55 %. En termes de diversification, la transaction aurait un impact positif sur la diversification du portefeuille du groupe immobilier en augmentant la composante résidentielle et la composante européenne. L'impact sur la qualité des immeubles du portefeuille serait également positif.

Les composantes les plus importantes en regard de la gestion du risque sont les suivantes : la structure de la transaction, la gestion, la vérification diligente, le levier et le marché.

Messieurs Perreault et Collin précisent que depuis hier, il y a des discussions avec le compétiteur sur cette transaction. Un scénario alternatif est également examiné. Il s'agirait d'un partenariat avec Gecina, dans lequel on se porterait acquéreur pour 600 000 000 euros d'immeubles à la découpe du portefeuille actuel de Gecina et une deuxième transaction de 600 000 000 à 900 000 000 euros pour l'acquisition des immeubles résidentiels du portefeuille de Cincinnatus.

Les interrogations portent sur la valeur marchande en Bourse de cette société. À cet égard, on précise que la valeur marchande ne représente pas la valeur des immeubles, compte tenu que le marché boursier ne reconnaît pas les valeurs immobilières et les lots immobiliers non découpés.

Les interrogations portent ensuite sur les délais concernant l'offre de Gecina et sur le risque lié au taux de change. Sur ce dernier au point, on précise que la couverture est de 100 %.

Les discussions portent ensuite sur les différents risques. Sur le risque de marché, on souligne que même s'il y avait une baisse drastique du marché du bureau à Paris, ce risque est contrebalancé par la qualité des immeubles. Quant au risque lié au marché résidentiel, celui-ci est relativement minime. Les risques politiques ou liés au terrorisme sont discutés. On note qu'en France, il y a une assurance terrorisme assumée par l'État.

Finalement, les commentaires portent sur le fait qu'une telle transaction positionne la CDP dans son objectif de diversification géographique et que compte tenu du «track record» que le groupe immobilier a, dans de tels types de transactions, il s'agit d'un élément de confiance additionnel.

Il est résolu :

D'autoriser Cadim à procéder à l'acquisition d'une participation de 50 % de la compagnie publique **Cincinnatus** pour une valeur maximale de 3 700 000 000 euros et de permettre à la société d'investir 217 000 000 euros à la quote-part de Cadim en équité.

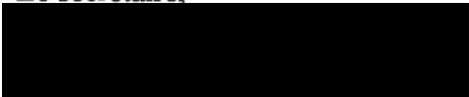
D'autoriser que la Caisse de dépôt et placement du Québec émette une lettre de garantie bancaire ou toute autre forme de garantie ou de cautionnement qui pourrait être nécessaire, d'un montant n'excédant pas 275 000 000 euros requis en garantie des obligations vis-à-vis l'offre publique au coût de 75 points centésimaux sur une base annuelle.

Dans le cas où le deuxième scénario évoqué à la présente réunion est celui retenu, d'autoriser Cadim à conclure un partenariat avec Gecina dans lequel Cadim acquerrait 600 000 000 euros du portefeuille actuel de Gecina et 900 000 000 euros pour l'acquisition des immeubles résidentiels du portefeuille de **Cincinnati** les immeubles résidentiels, propriété de Gecina.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 15 h 25.

Le secrétaire,



Le président,



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981, avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 25 octobre 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Madame Karen Laflamme et monsieur [redacted] assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 11 octobre 2002.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Le mémoire de délibérations de la réunion tenue le 27 septembre 2002 est approuvé.

AFFAIRES DÉCOULANT DU MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

Parrainage des nouveaux membres

La liste faisant état du parrainage des nouveaux membres du conseil est déposée pour information.

Programme de formation

Un questionnaire d'évaluation des besoins des membres du conseil est distribué. Ce questionnaire vise à établir la formation nécessaire qui pourrait aider les membres à améliorer leurs habilités à siéger au conseil et à ses comités.

Les membres sont invités à faire parvenir à la Secrétaire générale leur questionnaire complété.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise : réunion du 25 octobre 2002

████████████████████, indique que les membres se sont réunis peu avant la présente réunion pour examiner les sujets suivants :

Bonis 2001

Compte tenu des commentaires qui ont été formulés par les membres du conseil le 27 septembre dernier concernant le paiement des bonis 2001, les membres du comité ont réexaminé cette question et recommandent que celui-ci soit versé selon les modalités suivantes : 50% du boni en novembre 2002 et 50% lorsque le conseil d'administration aura approuvé le budget 2003 qui ne comportera aucune augmentation par rapport à 2002 (croissance zéro).

Les membres indiquent que le compromis proposé apparaît acceptable.

Des précisions sont demandées quant au paiement de bonis pour le Fonds Action Opportunité. À cet égard, on souligne que le boni n'est pas versé aux participants du Fonds Action Opportunité et que ce fonds n'existe plus.

Il est résolu :

D'entériner la recommandation du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise;

D'autoriser le versement des bonis 2001, selon les modalités décrites à la présente réunion.

Avantages particuliers

Les membres ont réexaminé l'enveloppe d'avantages particuliers en vigueur pour tous les employés. Actuellement, 366 employés ont des avantages particuliers variant de 1 100 \$ à 30 000 \$ majoritairement versés sur la paie. On recommande, que pour tous les employés à l'exception des membres exécutifs de la CDP, d'intégrer les avantages

particuliers au salaire à compter du 1^{er} janvier 2003. Quant aux membres exécutifs, on maintient le paiement des avantages particuliers en fonction de la politique actuelle (versement ou allocation automobile).

Les interrogations portent sur l'impact d'une telle décision.

Il est résolu :

D'entériner la recommandation du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise;

D'approuver les modifications aux avantages particuliers afin que ceux-ci soient intégrés au salaire des employés, à l'exception des membres exécutifs de la CDP.

Politique de fin d'emploi

Les membres du comité ont examiné la politique de fin d'emploi qui a été déposée et en recommandent l'approbation.

On souligne qu'une telle politique n'existait pas auparavant et que celle-ci s'avère nécessaire dans le contexte actuel.

Il est résolu :

D'approuver la Politique de fin d'emploi, telle que décrite à la présente réunion.

Niveaux 10 et plus

Les membres ont approuvé les nominations de niveaux 10 et plus.

Nomination des membres de la Direction supérieure

En introduction au présent sujet, le président du conseil et directeur général explique la structure des comités de la direction. Il rappelle les trois comités du conseil mis en place en septembre et indique que trois comités pour la direction seront également mis en place : le Comité de direction, le Comité de gestion des comptes clients et de gestion intégrée des risques et le Comité de gestion de la répartition de l'actif.

Le Comité de gestion des comptes clients et de gestion intégrée des risques est en lien avec le Comité de gestion des risques du conseil d'administration. Il se situe dans le mode «Avant» puisqu'il prend des décisions d'encadrement en tenant compte des contraintes des déposants/clients et des contraintes de risque. Le Comité de gestion de la répartition de l'actif se situe «Pendant» puisqu'il prend des décisions d'allocation d'actif et de couverture de change en tenant compte des politiques de placement des déposants/clients. Monsieur Richard Guay est recommandé pour agir à titre de premier

vice-président – Gestion du risque et Gestion des comptes des déposants. De façon à bien exploiter l'expertise de monsieur Jean-Claude Cyr qui connaît bien l'organisation et a une bonne expérience du placement en général, celui-ci serait nommé à titre de premier vice-président – Ressources humaines et Développement organisationnel. Les membres recommandent l'approbation de ces nominations.

Le président du conseil et directeur général indique que les membres seront appelés à se réunir sous peu pour examiner les recommandations qui viseront les fonctions de Technologies de l'information, Finances et Développement stratégique. Quant aux affaires corporatives ce secteur sera examiné plus à fond ultérieurement.

Il est résolu :

D'approuver les nominations de **monsieur Richard Guay** à titre de premier vice-président - Gestion du risque et Gestion des comptes des déposants et de **monsieur Jean-Claude Cyr** à titre de premier vice-président – Ressources humaines et Développement organisationnel.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Comité de gestion des risques : réunion du 25 octobre 2002

[REDACTED], fait état du projet de transaction examiné par les membres du comité qui se sont réunis peu avant la présente réunion. Le projet de transaction s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres de la province de l'Ontario pour vendre 49 % de Hydro One, ancienne division de transmission et distribution d'électricité de Ontario Hydro, à un acquéreur ou à un consortium comportant un joueur stratégique.

Un consortium formé de trois groupes soit SNC-Lavalin, Teachers et Boréal, soumettra une lettre d'intérêt le 25 octobre 2002. CDP Capital d'Amérique est appelée à se joindre à la branche SNC-Lavalin du consortium pour fournir environ la moitié du capital requis de 600 000 000 \$ pour SNC-Lavalin. Sur la base d'un prix d'acquisition

de 2 500 000 000 \$, 275 000 000 \$ proviendraient de CDP Capital d'Amérique, dont 225 000 000 \$ directement dans SNC SPE et 50 000 000 \$ en placement privé dans SNC-Lavalin. Le rendement visé est de 11 %.

Les différents risques ont été examinés, notamment le risque politique, le risque d'image et le risque de liquidité. Les membres du Comité recommandent l'approbation pour que CDP Capital d'Amérique émette une lettre d'intérêt.

Les commentaires portent sur l'importance que le prix soit reconnu par l'OEB et de s'assurer que cet élément soit inclus dans les conditions d'investissement. On doit s'assurer également de la véritable valeur de Hydro One compte tenu de sa situation actuelle.

Par ailleurs, le risque relié à la direction est souligné. On note le défi de gestion auquel fait face la direction supérieure.

Les membres entérinent la recommandation du Comité de gestion des risques.

Il est résolu :

D'autoriser CDP Capital d'Amérique à émettre une lettre d'intérêt à SNC-Lavalin dans le cadre de la transaction envisagée suite à l'appel d'offres de la province de l'Ontario pour vendre 49 % de Hydro One.

PLACEMENTS SPÉCIFIQUES AUTORISÉS PAR LES FILIALES

Projet immobilier en Europe «Cincinnatus» : suivi

Le dossier examiné le 10 octobre dernier ne s'est pas concrétisé.

MANDATS DES COMITÉS DU CONSEIL

Le document déposé fait état des commentaires des membres du conseil eu égard aux mandats des comités du conseil.

Les membres conviennent qu'en ce qui a trait au mandat du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise, le conseil doit approuver la rémunération et les primes individuelles versées aux membres de la direction supérieure, soit pour le président du conseil et directeur général et ses relevants directs de même qu'approuver l'embauche et la rémunération des membres de la direction supérieure. Les corrections appropriées seront intégrées.

POLITIQUE RELATIVE AUX TRANSACTIONS PERSONNELLES
ET CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE À L'INTENTION DES
DIRIGEANTS ET DES EMPLOYÉS

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée et qui reprend en partie le document transmis, la Secrétaire générale présente les principaux changements au Code d'éthique et de déontologie à l'intention des dirigeants et des employés. Elle précise tout d'abord qu'un code d'éthique spécifique pour les administrateurs sera élaboré.

Pour établir la politique concernant les transactions personnelles, on a fait une comparaison avec les pairs : [REDACTED]

[REDACTED]. Tous ont un système de préautorisation des transactions personnelles plus ou moins sophistiqué selon des règles qui s'apparentent à celles proposées par le Groupe CDP.

La plupart demandent des duplicatas des états des comptes de courtiers et certains ont des liens électroniques avec des courtiers pour être informés des transactions au fur et à mesure.

Les amendements au Code d'éthique et de déontologie et à la politique sur les transactions personnelles permettent de s'assurer qu'on a des mécanismes en place pour éviter que toute personne reliée au Groupe CDP ne tire avantage de ses fonctions ou des renseignements dont elle dispose pour obtenir un gain personnel.

Les personnes visées sont les employés et les dirigeants, certaines personnes liées par un mandat ou une entente, tel le personnel de CGI qui se retrouve dans les locaux de la CDP, et les personnes pour lesquelles ces dernières agissent comme mandataire, fondé de pouvoir, représentant ou conseiller.

Les transactions personnelles interdites sont à l'égard des titres pour lesquels le Groupe CDP a une information privilégiée, des titres inscrits à la liste des titres sous embargo, des titres inscrits à la liste des sociétés dont le Groupe CDP et/ou l'une de ses filiales, sont des initiés au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Il est interdit également de faire des transactions à l'égard d'un titre apparaissant au programme d'achat/vente des gestionnaires du Groupe CDP, à l'égard d'un placement privé détenu ou géré par le Groupe CDP et à l'égard d'actions d'un premier appel public à l'épargne (IPO) d'une société, sauf les titres admissibles au programme REA.

Le processus de préautorisation qui a été mis en place est informatisé. Les employés et dirigeants y ont accès par le Navigateur CDP et l'autorisation qui est fournie est valide pour le jour même.

Une préautorisation est requise pour toute transaction à l'égard des titres suivants : actions cotées ou non en Bourse, instruments financiers dérivés sur les actions et obligations d'entreprises.

La préautorisation n'est pas requise à l'égard des Bons du Trésor ou instruments de marché monétaire, des certificats de dépôt, des obligations gouvernementales, des titres indiciaires et instruments financiers dérivés sur indices de marché, des unités de tous les types de fonds communs de placement, des titres acquis dans le cadre d'un programme de réinvestissement de dividendes et des produits dérivés sur les titres exemptés. La période de détention minimale d'un titre est de 30 jours.

Les déclarations de transactions doivent être faites au Secrétariat général. L'employé doit permettre la transmission d'un duplicata de toutes les confirmations de transactions et tous les états de comptes mensuels par les courtiers admissibles de même que permettre la transmission électronique quotidienne des transactions par les courtiers admissibles.

Une déclaration sur la composition du portefeuille est nécessaire à l'embauche et au moins une fois l'an. La déclaration comprend une certification à l'effet que l'employé ou le dirigeant n'a pas transmis d'information confidentielle à quiconque, notamment aux membres de sa famille ou à d'autres personnes vivant avec lui.

Une déclaration doit également être fournie sur le respect du Code d'éthique et de déontologie.

Pour les employés ou dirigeants qui ont une convention de gestion discrétionnaire, cela soulève une certaine problématique. Dans le cadre de telle convention, l'employé donne à un courtier en valeurs mobilières ou à un gestionnaire de portefeuille l'autorité d'effectuer des opérations sur des titres en son nom sans le consulter au préalable. Compte tenu des lois régissant les opérations d'initiés, ce type de convention peut créer des difficultés si le courtier ou le gestionnaire achète ou vend des titres alors que l'employé a connaissance d'informations importantes non divulguées concernant l'émetteur. Dans ces cas, il est difficile pour un employé d'établir, en ce qui a trait à une opération donnée, que le courtier ou le gestionnaire ne l'a pas consulté au préalable.

Les employés qui ont des conventions de gestion discrétionnaire peuvent se munir d'une protection en établissant une convention sans droit de regard ou en exigeant que le courtier ou gestionnaire les consulte avant d'effectuer une transaction.

Dans ce dernier cas, les employés doivent établir avec le courtier une procédure pour documenter chaque opération qui a été exécutée en son nom. Les états de comptes mensuels et la déclaration annuelle du portefeuille doivent être déposés auprès du Secrétariat général.

Les employés qui ont une convention de gestion discrétionnaire seront davantage suivis compte tenu de la problématique qui en découle. Des recommandations pourraient être formulées si on constate que les difficultés d'application sont trop importantes.

Pour les membres de la Haute direction et certains membres de la direction, une convention de gestion sans droit de regard est préférable. Un tel type de convention fait en sorte qu'il n'y a aucun détail sur les transactions réalisées qui est fourni au détenteur du compte. Celui-ci doit produire la convention de gestion sans droit de regard au Secrétariat général et faire une déclaration annuelle pour indiquer qu'elle est reconduite d'année en année.

Les sanctions applicables à une contravention à la politique de transactions personnelles sont détaillées : cela va de la réprimande au licenciement selon la gravité du manquement. Le Secrétariat général fait rapport au Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise des manquements relevés et de l'application de la politique.

Les autres changements au Code d'éthique et de déontologie sont présentés. Le nouveau Code fait entre autres référence à différentes politiques actuellement en vigueur dont celles sur les ressources humaines, le harcèlement et les services aux entreprises partenaires et clients.

Quant à la section relative aux cadeaux, dons, services ou avantages, les mêmes principes qu'auparavant s'appliquent. Toutefois, des précisions ont été ajoutées. On rappelle que les cadeaux de peu de valeur et non répétitifs, dans le cours normal des activités, tels les repas d'affaires, les billets d'événements culturels ou sportifs et les cadeaux entre partenaires ou lors de réceptions publiques conformes aux règles de courtoisie ou d'hospitalité qui sont de nature raisonnable, sont acceptables.

On a précisé dans le Code d'éthique et de déontologie les questions à se poser avant d'accepter un cadeau : Ce cadeau entache-t-il mon habileté à rester objectif et indépendant ? Ai-je bien évalué toutes les facettes de la situation et mesuré sa portée ? Si cela se savait, la crédibilité du Groupe CDP serait-elle entachée ? Suis-je en apparence de conflit d'intérêts aux yeux du public ? Mon supérieur hiérarchique est-il d'accord ?

Le Code d'éthique et de déontologie précise qu'il faut éviter d'accepter certains types de cadeaux tels des prix de présence lors d'un événement organisé par une entreprise cliente/partenaire et commandité par la CDP, tout service pour soi ou par sa famille d'une entreprise partenaire à prix préférentiel, tout billet d'avion gratuit, tout hébergement gratuit. Une déclaration de cadeaux est prévue s'il y a dépassement.

Certaines règles de conduite ont également été ajoutées, soient celles liées aux activités politiques, les relations avec les médias, dans lesquelles on rappelle que la direction –

Affaires publiques est la seule autorisée à parler aux médias, ainsi que les relations d'affaires entre collègues.

Les rôles et responsabilités des employés, du Secrétaire général, du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise, du conseil d'administration ont été revus.

Les discussions portent sur la section des cadeaux. On note qu'il est de la responsabilité des employés de juger si un cadeau est acceptable ou non et que le supérieur ne doit pas être lié à une telle décision. Seul l'employé est entièrement imputable s'il accepte un cadeau peu importe sa nature et sa valeur. Une modification au Code sera apportée pour refléter cette orientation.

Les discussions portent également sur les personnes visées par les transactions personnelles. Les membres conviennent que compte tenu qu'il y a une déclaration de l'employé à l'effet qu'il n'a pas transmis d'information confidentielle à quiconque et que de toute façon une telle transaction effectuée par une personne liée est interdite en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, cela apparaît satisfaisant.

Il est résolu :

D'approuver le Code d'éthique et de déontologie à l'intention des dirigeants et des employés de même que la Politique relative aux transactions personnelles examinés à la présente réunion.

DIAGNOSTIC GLOBAL

Madame Karen Laflamme, leader interne du projet de diagnostic global, et monsieur [REDACTED] présentent les étapes qui ont été suivies jusqu'à maintenant. L'exercice de planification est à toutes fins terminé puisque les équipes sont constituées et les mandats externes pour l'essentiel ont été attribués. Trente-quatre activités ont déjà été réalisées dans le cadre du diagnostic.

Ces activités s'articulent autour de trois grands volets :

Le premier volet «risques et rendements» est piloté par madame Andrée Dion. Celle-ci examine les processus de valorisation des valeurs marchandes de l'ensemble des placements, le développement de systèmes de gestion de risques et la conformité des calculs de performance et des pratiques comptables.

Le deuxième volet «métiers d'investissement» est piloté par messieurs Sylvain Laurent et Yves A. Gauthier. Ceux-ci examinent notamment le respect des politiques de placement des déposants, l'encadrement des gestionnaires, la gestion de l'encaisse et les divers enjeux des ressources humaines et d'éthique.

Le troisième volet vise les «fonctions de soutien et de culture» dirigé par madame Hélène Jacques. Celle-ci s'intéresse à la conformité aux processus de contrôle budgétaire, à la sécurité informatique et à l'intégrité des opérations du «middle office» et du «back office».

L'équipe du diagnostic global se concentre essentiellement sur la préparation de la clôture des états financiers et la réduction de certains risques opérationnels. Toutes les activités soulevées qui ne peuvent être classées dans l'une ou l'autre des catégories seront systématiquement reportées à l'an prochain.

Aucun rapport de vérification n'est effectué. Chacun des problèmes est réglé au fur et à mesure.

D'ici la fin de l'année 2002, les objectifs suivants ont été fixés : préparer la clôture des états financiers 2002 et identifier les zones de risques, élaborer le plan de vérification 2003, clarifier la structure et le fonctionnement de l'organisation actuelle et identifier les principales forces et faiblesses. Au cours du mois de novembre, l'échéancier est de procéder aux analyses en ordre de priorité pour chaque thème.

On rappelle également que le Comité d'experts, constitué de messieurs [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] ainsi que des membres de la firme McKinsey & Compagnie, est rencontré régulièrement et agit comme conseiller au président du conseil et directeur général.

CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP CAPITAL – PLACEMENTS PRIVÉS

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP CAPITAL – GROUPE IMMOBILIER

Le répertoire mensuel des transactions autorisées transmis ne suscite pas de commentaire.

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

À la demande du président du conseil et directeur général, il est convenu que dorénavant le remboursement des dépenses du président du conseil et directeur général seront approuvées par le vice-président du conseil d'administration.

CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR L'ANNÉE 2003

Un projet de calendrier pour l'année 2003 a été transmis. On indique que la rencontre de planification prévue en mai 2003 s'échelonne sur deux jours entiers.

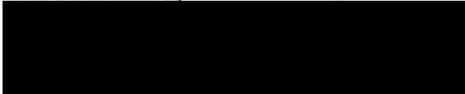
PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 29 novembre 2002.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 30.

Le secrétaire,



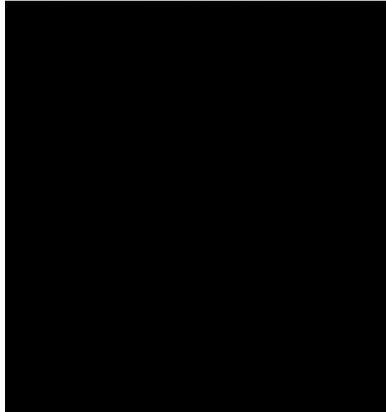
Le président,



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion spéciale tenue au 1981, avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le mercredi 6 novembre 2002 à 8 h 30.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



(par téléphone)

(par téléphone)

(par téléphone)

(par téléphone)

(par téléphone)

Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a convoqué tous les membres du conseil d'administration le 1^{er} novembre 2002.

STRUCTURE DE LA HAUTE DIRECTION

Le président du conseil et directeur général indique que la présente réunion fait suite à la réunion du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise tenue plus tôt ce matin. Il souligne que le Comité a examiné les modifications proposées à l'organigramme de la Haute direction.

Dans cet organigramme, on y précise que le Secrétariat général et la Vérification interne relèvent du président du conseil et directeur général. Éventuellement, ces deux directions relèveront directement du président du conseil et se rapporteront à ce dernier lorsque les modifications à la Loi sur la Caisse seront effectuées.

Cet organigramme reflète également que les trois secteurs d'investissement, soit CDP Capital – Marchés mondiaux, CDP Capital – Placements privés et CDP Capital – Groupe immobilier, relèvent du président directeur général.

Quant aux secteurs corporatifs, ceux-ci regroupent les fonctions suivantes :

- *Ressources humaines et Développement organisationnel*

On rappelle la nomination de monsieur Jean-Claude Cyr à cet effet.

- *Gestion du risque et Gestion des comptes des déposants*

On rappelle que monsieur Richard Guay a été nommé premier vice-président - Gestion du risque et Gestion des comptes des déposants. La fonction à l'égard des déposants pourrait être éventuellement confiée à une autre personne qui serait entièrement dédiée aux relations avec les déposants.

- *Développement stratégique et Technologies de l'information*

On recommande que monsieur François Geoffrion soit nommé premier vice-président - Développement stratégique et Technologies de l'information. La fonction à l'égard des technologies de l'information relevait jusqu'à ce jour du premier vice-président - Finances.

Monsieur Geoffrion aura le double mandat de coordonner toutes les activités de développement stratégique et de doter l'organisation des meilleurs outils technologiques appropriés. IRIS continue de relever de monsieur Geoffrion, mais voit son mandat élargi afin d'inclure non seulement les études économiques et de marché, mais également l'analyse de la concurrence et des occasions d'affaires en collaboration avec les ressources dédiées aux investissements stratégiques. Les équipes de développement stratégique assureront la gestion du processus de planification stratégique et seront appelées à travailler avec les équipes de direction des autres secteurs d'activités dans le but de coordonner les grandes initiatives de caractère stratégique des entités.

Ainsi, monsieur Geoffrion aura sous sa responsabilité l'information et les renseignements stratégiques, les investissements stratégiques et les technologies de l'information.

- *Finances et Administration*

[REDACTED]

Le président recommande la nomination de monsieur Ghislain Parent en remplacement de monsieur Lauzon.

L'expérience de monsieur Parent est détaillée. Celui-ci est comptable agréé et possède une vaste expérience en finance et en vérification. Il a débuté sa carrière chez

Clarkson Gordon (maintenant Ernst & Young) comme vérificateur et vérificateur principal. Il a été à l'emploi du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada à titre d'inspecteur principal à Montréal avant de se joindre à la Société Financière Desjardins-Laurentienne en tant que directeur, Analyse financière. Il a également été à l'emploi de la Banque Laurentienne du Canada à titre de vice-président – Vérification et Sécurité puis à titre de vice-président et chef comptable. Depuis quelque temps, il s'est joint au Fonds Monétaire International où il occupe un poste de conseiller principal, Supervision bancaire région Afrique.

Le secteur «Finances et Administration» regrouperait les fonctions suivantes : les services de comptabilité corporative, finances et contrôle, budget et analyse financière, trésorerie et les activités d'administration de «back office». En regroupant l'administration des transactions dans un secteur à distance des gestionnaires, cela permet de séparer complètement les décisions de placement des procédures de règlements et des transactions et améliore le cadre de contrôle interne de l'organisation ce qui devrait réduire les risques opérationnels et les dépenses qui en découlent.

- *Affaires corporatives*

Le poste du premier vice-président – Affaires corporatives serait comblé éventuellement. Cette direction regrouperait les Affaires institutionnelles, les Affaires juridiques, les Affaires publiques, les Communications et le Marketing.

████████████████████████████████████████ poursuit la présentation en faisant état des conditions d'emploi de monsieur Ghislain Parent.

Les interrogations portent tout d'abord sur les modalités de départ de monsieur Lauzon.

Les interrogations portent ensuite sur les autres changements possibles à l'organigramme. À cet égard, le président souligne que, outre la fonction «Déposants» qui pourrait être scindée et dont il a déjà fait mention, on pourrait éventuellement recommander la création d'un poste de CIO («Chief Investment Officer») qui chapeauterait les trois grands secteurs de placement.

Les membres saluent la simplicité de l'organigramme.

Il est résolu :

De mettre fin à l'emploi de monsieur Bertrand Lauzon, tel que prévu à son contrat;

De procéder à l'embauche de monsieur Ghislain Parent aux conditions décrites à la présente réunion.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 9 h 00.

Le secrétaire,



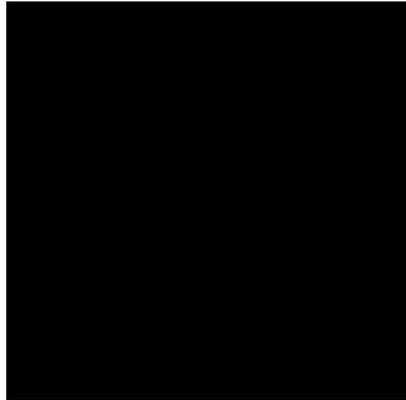
Le président,



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981, avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le vendredi 29 novembre 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Madame Karen Laflamme et messieurs [REDACTED], François Geoffrion, Claude Séguin, Jean-Claude Cyr, Fernand Perreault, Gordon J. Fyfe, Richard Guay assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 15 novembre 2002.

MÉMOIRES DE DÉLIBÉRATIONS

Les mémoires de délibérations des réunions tenues les 10 octobre 2002, 25 octobre 2002 et 6 novembre 2002 sont approuvés.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité de vérification : réunion du 28 novembre 2002

Plan de vérification des états financiers par le Vérificateur général

[REDACTED] fait état de la rencontre avec madame [REDACTED], Vérificatrice générale du Québec par intérim, et ses collègues. Il s'agissait de la première rencontre officielle entre madame [REDACTED] et le Comité de vérification. [REDACTED] a réitéré aux représentants du Vérificateur général

que le Comité de vérification est à son entière disposition, comme par le passé, pour l'aider à remplir, de façon pleine et entière, son mandat à la Caisse.

À cette rencontre, il a été précisé que malgré les perceptions erronées à ce sujet dans certains milieux, le Vérificateur général a un accès plein et entier à la Caisse. Les équipes du Vérificateur général passent, depuis les trois dernières années, une moyenne de 8 000 heures/personne à la Caisse, ce qui est considérable compte tenu que le Comité de vérification de la Caisse confie, pour encore plus de confort et compte tenu de la complexité d'envergure des activités de la Caisse, un nombre important de mandats spécifiques de vérification à des firmes externes de grande réputation. Ces mandats couvrent à peu près toutes les filiales opérationnelles de la Caisse et comprennent également des revues périodiques de certains secteurs opérationnels spécialisés.

Le Vérificateur général a accès à tous ces travaux et cette expertise et communique régulièrement avec les vérificateurs externes pour coordonner, de façon la plus efficace possible, la consolidation des données et les examens nécessaires pour pouvoir rendre son opinion finale.

Depuis plusieurs années d'ailleurs, à la fin de la réunion annuelle visant l'approbation des états financiers de la Caisse, le Comité de vérification, en l'absence de la direction, s'assure auprès des représentants du Vérificateur général qu'ils ont bien eu accès à tout ce qu'ils désiraient et qu'ils ont reçu la pleine collaboration des équipes internes et des membres de la direction de la Caisse. Dans tous les cas, leur réponse a été très claire et sans équivoque quant à leur satisfaction à cet effet.

Les représentants du Vérificateur général présents à la réunion ont confirmé les propos [REDACTED], qui a réitéré encore une fois qu'en tout temps le Comité de vérification est à leur disposition pour résoudre les problèmes ou accélérer les choses en cas de difficulté dans l'accomplissement de leur mandat.

Le plan de vérification des états financiers pour l'année 2002 a ensuite été présenté par les représentants du Vérificateur général.

Le processus de vérification est appuyé sur une stratégie mixte. Cette stratégie implique l'acquisition d'une compréhension suffisante des contrôles internes par l'étude de facteurs de l'environnement de contrôle, l'identification des activités de surveillance, la description des systèmes de contrôle utilisés pour recueillir, enregistrer et traiter les données et pour présenter l'information ainsi produite de même que la prise de connaissance de l'existence de politiques et de procédures qui augmentent la fiabilité des données et de l'information produite.

Mandat spécial concernant la place d'affaires de la CDP

Les membres du Comité recommandent qu'un mandat spécial soit confié à la Vérificatrice générale par intérim concernant la place d'affaires et les investissements faits par la Caisse quant au bureau d'affaires de Montréal.

Les membres du Comité de vérification ont confirmé à madame [REDACTED] qu'elle pourra compter sur la collaboration pleine et entière du Comité de vérification et des membres de la direction de la Caisse.

Il est résolu :

Dans le cadre du diagnostic global, que la Caisse de dépôt et placement du Québec demande au Vérificateur général du Québec de procéder à une vérification complète du projet de la Place d'affaires de Montréal de la CDP et des investissements s'y rattachant faits par la Caisse et ses filiales, et qu'une entente soit conclue à cet effet entre la Caisse et le Vérificateur général du Québec.

D'autoriser le président du Comité de vérification à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Comité d'évaluation de CDP Capital - Placements privés

Les membres du comité ont examiné la liste des membres externes des comités d'évaluation pour CDP Capital – Placements privés.

Suivi sur la légalité des placements

Les membres du comité ont constaté le dépassement de la limite de 50 % en valeur comptable relatif au montant total notionnel d'instruments dérivés actuellement en vigueur. Ce dépassement temporaire est attribuable à une position spécifique sur les taux d'intérêt à court terme en euro qui a été défaite.

Malgré le fait que le risque réel de ce dépassement, représenté par le perte maximale qui aurait pu être subie lorsque la position a été défaite, apparaisse acceptable, les membres du comité recommandent qu'une présentation soit faite à la présente réunion du conseil pour ratifier le dépassement et modifier la limite de 50%. Par ailleurs, des travaux de fond seront entrepris sur cette question.

États financiers au 30 septembre 2002

L'actif des déposants au 30 septembre 2002 s'élevait à 108 634 000 000 \$ à la juste valeur en baisse de 8 165 000 000 \$ par rapport au trimestre précédent.

L'actif total sous gestion se situait à 131 066 000 000 \$ au 30 septembre 2002 par rapport à 126 486 000 000 \$ pour l'année précédente, soit une hausse de 4 581 000 000 \$.

DIAGNOSTIC GLOBAL

À l'aide d'une présentation visuelle, madame Karen Laflamme et monsieur [REDACTED] commentent les premiers résultats du diagnostic global qui s'articule en trois volets : le volet «risques et rendements», le volet «métiers d'investissement» et le volet «fonctions de soutien et de culture».

On est en voie de compléter les travaux pour la clôture des états financiers. L'équipe bénéficie d'une excellente collaboration à l'interne et plusieurs problématiques identifiées ont été réglées.

Volet «risques et rendements»

Les premiers constats concernent les valorisations des placements : celles-ci semblent adéquates pour l'immobilier et Marchés mondiaux mais sont à réviser pour certains placements privés.

Au niveau de la conformité, les premiers constats sont les suivants : il n'y a aucune inexactitude significative ou désaccord. Quant à la conformité à la Loi sur la Caisse, cela fait déjà l'objet d'un suivi trimestriel au Comité de vérification et il n'y a pas d'enjeu majeur.

Pour la gestion du risque de marché, les premiers constats portent sur le besoin d'améliorer la gestion proactive du risque (risques de marché, de crédit et de liquidité) et les systèmes afférents. Aussi, il y a eu achat des systèmes KMV et Askari de State Street.

Volet «métiers d'investissement»

Pour les métiers d'investissement, les premiers constats concernent les politiques des placements des déposants dans lesquelles on doit procéder à des révisions pour refléter les catégorisations des placements privés et alternatifs.

Pour les programmes de commissions / «soft dollars», le processus de sélection des courtiers est à revoir et l'encadrement de gestion est à renforcer.

Pour les activités des gestionnaires de Marchés Mondiaux, on constate la latitude accordée aux gestionnaires. Le processus de création des modes de gestion est à renforcer.

Pour les placements privés, on mentionne que les informations nécessaires à la prise de décision devraient être mieux documentées.

Pour l'immobilier, on note le besoin d'uniformiser la gouverne des «plateformes». On souligne que les processus sont biens documentés chez SITQ et que des améliorations sont nécessaires pour les autres filiales.

Pour les risques fiscaux, on constate que les litiges sont consignés, mais les suivis de dossiers et la reddition de comptes sont à améliorer. Pour les risques éthiques, ceux-ci sont catalogués et une stratégie de mitigation est en développement pour chacun d'eux.

Volet «fonctions de soutien et de culture»

Au niveau des risques de ressources humaines, on constate l'absence d'un plan de relève. La première priorité du premier vice-président – Ressources humaines et développement organisationnel est donc l'élaboration d'un plan de relève.

Pour les fonctions de soutien, budget et contrôle, les mandats de vérification passés montrent que l'adjudication des contrats a été faite selon les normes. En ce qui a trait à la structure de coûts versus celle des pairs, les coûts d'administration 2001 semblent supérieurs à ceux des pairs. Le «benchmark» est toutefois à réviser pour l'immobilier. En ce qui a trait au remboursement des dépenses il n'y a aucun enjeu majeur remarqué.

Au niveau des contrôles au «middle office» et «back office», le nombre de vérifications fait en sorte que l'intégrité des données est élevée. Toutefois, les processus doivent être automatisés. Pour les systèmes d'exécution des transactions, on constate des retards technologiques à combler.

Les prochaines étapes pour l'équipe du diagnostic global visent à poursuivre les analyses en cours. Un rapport d'étape sera fait au conseil d'administration du 19 décembre 2002. Une rencontre avec le comité d'experts a été fixée pour le 22 janvier 2003.

Les précisions demandées portent sur le programme de commissions dirigées. À cet égard, on précise que le besoin pour la CDP concerne la qualité de la recherche.

RECENTRAGE DES ACTIVITÉS DE LA CDP

Le président du conseil et directeur général rappelle que depuis son arrivée, les deux grands défis de l'organisation sont la transparence et la performance. Au chapitre de la transparence, il note la nécessité des changements à la régie d'entreprise, à une politique structurée de communication, d'information et de divulgation ainsi qu'à un cadre plus clair de reddition de comptes pour la Caisse, incluant la modernisation de la Loi.

En ce qui a trait à la performance, des mécanismes de gestion qui interviennent avant, pendant et après les décisions d'investir ont été mis en place. Ces mécanismes s'alignent sur les meilleures pratiques d'affaires dans le domaine.

On rappelle que la Caisse est le plus gros investisseur au Canada et se classe parmi les cinq plus grands groupes en Amérique du Nord dans le domaine des placements privés et de l'immobilier. Pour qu'elle reste une formidable organisation, il devient essentiel que celle-ci soit performante et qu'elle recentre sa fonction première de gestionnaire de fonds. Les orientations présentées consistent à recentrer les activités de la Caisse sur sa mission fondamentale de gestionnaires de fonds et sur la recherche de meilleurs rendements sur les avoirs des déposants.

Dans les grandes lignes, ce recentrage se traduit principalement par des priorités mieux définies dans les activités d'investissement, un resserrement des fonctions de la gestion de risques, un resserrement de la gestion administrative, une réduction du nombre de filiales, une réduction de 11 à 3 du nombre de bureaux à l'étranger et l'abolition d'un certain nombre de postes. Il s'agit de faire moins pour faire mieux.

CDP Capital - Placements privés

En ce qui concerne CDP Capital – Placements privés, monsieur Claude Séguin précise qu'il faut introduire une classe d'actifs spécifique aux placements privés dont les objectifs de rendement seront plus explicites, limiter le total des placements privés et contrôler le risque en limitant la proportion des investissements en technologies et télécommunications.

Des données sont fournies sur l'analyse des rendements depuis 8 ans. Les orientations de base sont décrites : miser sur le développement des équipes de première catégorie dans les régions porteuses, développer un encadrement plus approprié tant en termes de classe d'actifs, d'allocation d'actifs, de rendements attendus et de gestion du risque.

Les principaux changements visent le regroupement des activités de CDP Capital – Placements privés en trois grandes équipes de placement.

- CDP Capital – Amérique regroupera les équipes PME – Accès Capital, récréotouristique, mode, Accès Capital International, elle regroupera également les équipes de CDP Capital – Services financiers alors que l'équipe des petites capitalisations se joindra plutôt aux équipes de CDP Capital – Marchés mondiaux;
- CDP Capital Technologies regroupera les prêts parrainés – Accès Capital de même que le fonds secondaire de CDP Capital – International;
- CDP Capital – Communications, aura une réduction de l'équipe et un changement au niveau du leadership.

La concentration des activités se fera en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest via les trois filiales de placement. Les bureaux de l'Amérique latine, du Mexique et de Varsovie seront fermés. CDP Capital – Communications se retirera de l'Asie.

Les activités sectorielles de Montréal Mode International et de Expordev seront abandonnées.

CDP Capital – Groupe Immobilier

Monsieur Fernand Perreault indique que le recentrage des ressources et des énergies de CDP Capital – Groupe immobilier comprend trois volets.

Le premier volet vise à compléter le recentrage des activités. On rappelle que ce recentrage s'est amorcé à la fin de l'année 2001, en précisant la mission de chacune des quatre filiales et en regroupant les activités de gestion de fonds pour tiers chez CDP Capital – Conseil immobilier (anciennement Cadim).

Le plan de recentrage s'est poursuivi durant l'année 2002 par des prises de participation dans trois nouvelles plateformes au Canada, aux États-Unis et au Brésil. Parallèlement, CDP Capital – Conseil immobilier s'est dotée d'une infrastructure ayant pour mandat de réaliser l'intégration de ces plateformes dans un réseau efficace de gestion de fonds immobiliers pour une nouvelle clientèle.

Le recentrage sera complété par les deux mesures suivantes : le transfert des centres commerciaux en région au Québec, de SITQ à Ivanhoé Cambridge et l'intégration de l'unité de placements structurés, qui dans une phase de démarrage était située au groupe immobilier, à CDP Capital – Conseil immobilier.

Le deuxième volet consiste à intégrer les sociétés nouvellement acquises dans le Réseau CDP Capital. Ce réseau comprend : Praedium, Penreal, Brazilian Capital, Maestro de même que Brazilian Mortgage, MFC et CW Capital.

Le plan d'action a pour objectif d'intégrer chacun des éléments du réseau dans un plan d'ensemble, tout en maintenant dans chacune des sociétés une décentralisation opérationnelle essentielle à la satisfaction des clients.

Finalement, le troisième volet consiste à assurer la croissance d'Ivanhoé Cambridge et de SITQ tout en limitant l'apport de nouveaux capitaux de CDP Capital.

CDP Capital – Marchés mondiaux

Du côté de CDP Capital – Marchés mondiaux, le recentrage des activités se traduit notamment par l'intégration de l'équipe des petites capitalisations. Cette équipe oeuvrait jusqu'à maintenant au sein de CDP Capital – Amérique.

On rappelle les changements apportés au leadership de l'équipe de Gestion des taux : Denis Senécal est maintenant le grand responsable de cette unité. L'équipe de Gestion des devises ne fait plus partie de la même direction que Gestion des taux. Cette équipe, dont monsieur Pierre Malo est responsable, se rapporte désormais directement à Gordon J. Fyfe.

CDP Capital – Marchés mondiaux aura la responsabilité de développer de nouveaux produits d'investissement offrant aux déposants la possibilité de mieux protéger la valeur de leur capital.

Enfin, les activités de fonds de fonds seront intégrées à CDP Capital – Marchés mondiaux.

CDP Capital

En ce qui a trait aux nouvelles clientèles, au cours des dernières années, la Caisse a effectué un important virage et adopté une nouvelle orientation axée sur l'offre de services de gestion à des tiers. Cette orientation est maintenue.

La responsabilité de recruter de nouvelles clientèles revient à chacun des grands groupes d'investissement. Les groupes qui ont assumé cette responsabilité dans le passé continueront de le faire avec une imputabilité accrue. Toutefois, l'actuelle équipe de développement de nouvelles clientèles institutionnelles sera intégrée à CDP Capital – Marchés mondiaux.

En ce qui a trait aux mandats externes, la politique qui consiste à confier la gestion de certaines activités d'investissement à des groupes non liés à la Caisse est maintenue. Cette politique permet d'offrir aux déposants une gamme de services complémentaires à ceux de la Caisse et l'interaction avec des gestionnaires de fonds externes contribue à améliorer les pratiques d'affaires.

Ce recentrage des activités aura comme impact premier d'abolir un certain nombre de postes qui sont situés essentiellement à Montréal. Les personnes dont le poste est aboli seront mises en disponibilité. Pour les personnes qui ne pourront pas prendre leur retraite ou être réaffectées, on fera en sorte qu'elles bénéficient de l'appui nécessaire à la réorientation de leur carrière.

Les interrogations portent sur les anticipations quant au marché de l'immobilier, sur le portefeuille Québec – Mondial et sur l'évaluation des risques de pays.

Les interrogations portent également sur l'opération de recentrage qui sera effectuée et sur la mécanique des annonces. Les membres conviennent qu'une telle opération est nécessaire.

Il est résolu :

D'entériner les orientations présentées qui consistent à recentrer les activités de la Caisse sur sa mission fondamentale de gestionnaires de fonds et sur la recherche de meilleurs rendements sur les avoirs des déposants.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL (SUITE)

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise

Réunion du 26 novembre 2002

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Réunion du 29 novembre 2002

Compte tenu qu'il y a un exercice de recentrage des activités de la CDP, une grille d'indemnité de départ a été examinée et on recommande son approbation. Cette grille d'indemnité de départ se compare aux pratiques (ou usages) de d'autres organisations en la matière.

Il est résolu :

D'approuver la **Grille d'indemnité de départ**, telle que décrite à la présente réunion.

CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP CAPITAL – PLACEMENTS PRIVÉS

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP CAPITAL – GROUPE IMMOBILIER

Les documents transmis ne suscitent pas de commentaire.

AFFAIRES NOUVELLES

Centre CDP Capital

À l'aide d'une présentation visuelle, le président du conseil et directeur général rappelle les grandes lignes eu égard au bureau d'affaires de Montréal. Il s'agit d'un projet immobilier de 362 000 000 \$ à deux facettes : le bureau d'affaires de la CDP et trois projets commerciaux soit le stationnement, l'hôtel et l'Édifice MECO.

L'historique des approbations est rappelé. On examine ensuite le plan d'action : l'impact du recentrage et la réduction du nombre de postes projetés passe de 1910 à 1650. Il y a donc une réduction de 80 000 pieds carrés des espaces réservés à la CDP qui seront transformés en espaces locatifs.

L'impact sur les budgets est examiné. Les efforts pour respecter le budget se poursuivront. Toutefois, la principale inconnue concerne les coûts d'aménagement. On note par ailleurs que les travaux d'aménagement de l'Édifice Herald ont été arrêtés, l'achat de certains mobiliers a été annulé et diverses coupures et travaux de réaménagement sont limités au minimum.

Les discussions portent sur le nombre de pieds carrés qui seront occupés par les employés de la CDP de même que sur les évaluations du prix au pied carré.

On souligne l'importance de bien faire comprendre qu'il n'y a pas eu de dépassement de coûts de construction.

Les discussions portent ensuite sur la structure de financement. On souligne que cette structure sera revue au complet.

Produits dérivés

On rappelle qu'en fonction du Règlement relatif à la détermination et au cadre d'utilisation des instruments ou contrats de nature financière de la CDP, le conseil d'administration a fixé le pourcentage maximum à 50 % de l'actif en valeur comptable.

Selon les calculs effectués, ce pourcentage a été dépassé à cause d'une stratégie sur les taux d'intérêt à court terme en eurodollars. Cette transaction a fait appel à un notionnel très élevé mais dont le risque actif était très limité.

Cette situation soulève la problématique liée aux mesures reposant sur le notionnel des instruments financiers pour évaluer le risque associé à leur utilisation. On souligne que les calculs de risque qui reposent sur le notionnel ne sont pas des bonnes mesures de risque puisque dans le cas précis de la transaction précitée, le risque était limité.

Compte tenu de ces éléments, on recommande de ratifier le dépassement, de constater l'inadéquation du libellé de la limite sur un calcul qui repose sur le notionnel des instruments financiers dérivés, d'augmenter la limite de la directive d'application à un notionnel de 100 % et d'ajouter la condition que le risque actif de marché soit inférieur à 3 %.

Cette recommandation est transitoire compte tenu que le Comité de gestion des risques sera saisi du dossier pour examiner des solutions qui seront adaptées à la gestion des portefeuilles.

Il est résolu :

De constater l'inadéquation du libellé de la limite sur un calcul qui repose sur le notionnel des instruments financiers dérivés;

D'établir à 100 % le maximum de l'actif en valeur comptable prévu à l'article 3 du **Règlement relatif à la détermination et au cadre d'utilisation des instruments ou contrats de nature financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec** eu égard à l'utilisation de l'ensemble des instruments ou contrats de nature financière par la Caisse à la condition que le risque actif de marché soit inférieur à 3 %.

La présente résolution remplace celle adoptée le 28 août 1998.

Délégation générale de pouvoirs

En remplacement de la résolution adoptée le 27 septembre 2002,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres

En remplacement de la résolution adoptée le 5 septembre 2002,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation de pouvoirs en matière d'opérations bancaires et de gestion de titres** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le jeudi 19 décembre 2002.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 13 h 45.

Le secrétaire,

[Redacted signature]

Le président

[Redacted signature]



CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1981, AVENUE MCGILL COLLEGE
MONTREAL (QUÉBEC)
H3A 3C7
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation générale de pouvoirs

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 29 novembre 2002, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature,
agissant conjointement avec une autre personne désignée ci-dessus ou une personne désignée au groupe de deuxième signature,

soient et sont par la présente autorisées à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- c) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- d) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie ou tous banquiers et donner les procurations nécessaires, à une ou plusieurs personnes, pour amender lesdites ententes et remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- e) faire, signer et exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci-haut stipulées ou pour toute autre fin;

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 29 novembre 2002, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

PREMIÈRE SIGNATURE

Henri-Paul Rousseau

Jean-Claude Cyr

Fernand Perreault

François Geoffrion

Philippe Halley

Normand Provost

Yves A. Gauthier

Richard Guay

Claude Séguin

Gordon J. Fyfe

Claude Bergeron

Denis Senécal

François Grenier

DEUXIÈME SIGNATURE

André Charest

Robert Côté

Ginette Depelteau

Gilles Dubé

Guy Kavanagh

Martin Charbonneau

Michèle Colpron

Daniel Huard

Robert Desnoyers

Stéphane Gagnon

Mario Therrien

Marc Provost

Alain Levesque

Louis Goulet

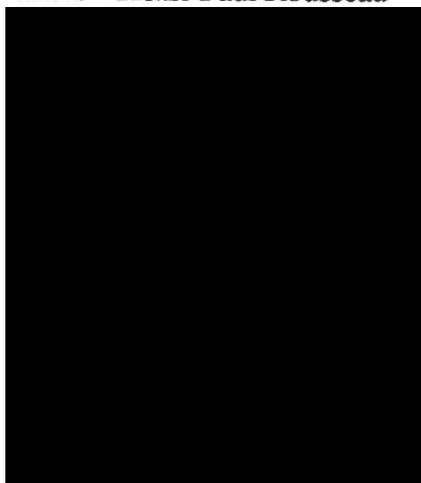
Réjeanne Lizotte

Johanne Raymond

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mémoire de délibérations des membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec lors d'une réunion tenue au 1981, avenue McGill College, 8^{ième} étage, à Montréal, le jeudi 19 décembre 2002 à 9 heures.

Présents: MM. Henri-Paul Rousseau



Monsieur Henri-Paul Rousseau préside la réunion et madame Ginette Depelteau agit comme secrétaire. Messieurs Paul Juneau, Michel Trottier, Claude Bergeron, Jean-Claude Cyr, Fernand Perreault, André Collin, Paul Campbell, Ghislain Parent, Philippe Halley, [REDACTED], Luc Vallée assistent en partie à la réunion.

AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire a adressé un avis de convocation à tous les membres du conseil d'administration le 9 décembre 2002.

MÉMOIRE DE DÉLIBÉRATIONS

L'adoption du mémoire de délibérations de la réunion du 29 novembre 2002 est reportée à la prochaine réunion.

MONTRÉAL MODE : VENTE DE SHAN

À l'aide d'une présentation visuelle, dont copie est déposée, messieurs Paul Juneau, Michel Trottier et Claude Bergeron font le point sur Montréal Mode. On rappelle le mandat initial pour supporter la croissance de designers québécois talentueux et mettre en place l'infrastructure nécessaire pour supporter la production et la commercialisation des produits. On revoit l'évolution, les défis, les problèmes et le mode de fonctionnement ainsi que la performance financière.

On explique en détail les mesures prises depuis septembre 2002 pour rationaliser la situation ainsi que les options qui ont été examinées quant à la fin de cette opération incluant la fermeture ordonnée, la mise en faillite ou la vente de Shan. C'est cette dernière solution qui était la moins coûteuse pour la Caisse et lui permettait de se libérer de tout engagement.

Les discussions portent sur la gestion de ce dossier avant le 1^{er} septembre 2002 et sur le prix d'acquisition versus le prix de vente. À cet égard, on souligne que le prix de vente équivaut à peu de chose près au prix d'acquisition si on tient compte des passifs, des fins d'emplois, des contrats de fin d'emplois, des libérations de baux, etc.

Les interrogations portent ensuite sur l'évaluation du portefeuille de Montréal Mode inc. À cet égard, on précise que des 30 000 000 \$ investis, il y a 15 200 000 \$ qui ont servi à des acquisitions d'entreprises qui ont perdu de leur valeur depuis.

Finalement, les commentaires des membres portent sur le fait que l'option qui a été prise de revendre Shan à ses anciens propriétaires est la meilleure.

MANDAT SPÉCIAL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR MONTRÉAL MODE

Le Vérificateur général a reçu le mandat spécial d'examiner l'ensemble des activités de Montréal Mode inc. et de ses filiales et de Montréal Mode Investissements inc. La direction de la Caisse verra à apporter aux représentants du Vérificateur général tout le soutien requis à la réalisation de ce mandat.

Il est résolu :

Que la Caisse de dépôt et placement du Québec demande au Vérificateur général du Québec de procéder à une vérification complète de Montréal Mode inc. et Montréal Mode Investissements et qu'une entente soit conclue à cet effet entre la Caisse et le Vérificateur général du Québec.

BUREAU D'AFFAIRES DE LA CDP ET PROJETS COMMERCIAUX

Messieurs Jean-Claude Cyr, Fernand Perreault, André Collin, Paul Campbell, Ghislain Parent et Philippe Halley sont invités à faire le point sur le Bureau d'affaires de la CDP et les projets commerciaux.

À l'aide d'une présentation visuelle, on rappelle que le budget concernant le Bureau d'affaires de la CDP se situe à 259 700 000 \$ alors que celui des projets commerciaux est de 102 700 000 \$ pour un total 362 400 000 \$.

En ce qui a trait au bureau d'affaires, une mise à jour des coûts (budget initial versus estimé en novembre 2002) est effectuée. Au niveau de l'édifice de la CDP, le budget initial de 228 500 000 \$ se situe en novembre 2002 à 225 600 000 \$. Pour la garderie, le budget initial de 2 000 000 \$ se situe plutôt à 4 000 000 \$ (aménagement garderie 500 000 \$, terrasse extérieure 770 000 \$, mise à niveau selon les normes 580 000 \$ et

aménagement locataire 200 000 \$). Le projet de centre sportif, dont le budget initial était de 2 200 000 \$, a été abandonné. Toutefois des coûts de 1 000 000 \$ doivent être imputés compte tenu de la quote-part du terrain et des frais d'étude. Une contingence non prévue au budget initial a des coûts estimés à 5 100 000 \$. Le budget total qui devait être de 232 700 000 \$ est donc estimé à 235 700 000 \$, soit un écart négatif de 3 000 000 \$ par rapport au budget initial. Les améliorations locatives sont estimées à 27 000 000 \$. Au total, les coûts estimés sont de 262 700 000 \$ plutôt que 259 700 000 \$.

On rappelle que le Gouvernement a donné un mandat au Vérificateur général pour faire une vérification approfondie du Bureau d'affaires de la CDP et des projets commerciaux. Dans le cadre de ce mandat, le Vérificateur général a demandé une évaluation de la valeur marchande de l'ensemble du Bureau d'affaires de la CDP et des projets commerciaux. Il est fort probable que cette évaluation se fasse selon la valeur marchande au 31 décembre 2002, en fonction des conditions de marché prévalant à cette même date.

Les facteurs à considérer pour l'estimation de la valeur marchande sont détaillés : cela implique une notion d'inefficacité, la conciliation des espaces locatifs du Bureau d'affaires de la CDP et la localisation de l'édifice dans une zone en développement.

Au niveau de la notion d'inefficacité, on rappelle que chaque immeuble comporte une superficie qui ne peut être louée, notamment à cause des vides techniques, des superficies communes d'étage (corridors, toilettes, électricité, télécommunications, etc.) et des superficies communes d'immeuble (hall, locaux utilitaires, sécurité, parquet, atrium). Le taux d'inefficacité pour le Centre d'affaires de la CDP est de 36 %. Alors qu'en général il est de 15 %.

Une comparaison des méthodes d'évaluation est effectuée. Le tableau sur les impacts budgétaires pour les années à venir pour chaque scénario d'évaluation est examiné.

On fait ensuite le point sur la stratégie en vue d'améliorer la situation dans le respect des conditions initiales du projet.

On souhaite être proactif et présenter un argumentaire au Vérificateur général.

En ce qui a trait à la mise à jour des coûts pour les projets commerciaux, le budget initial total de 102 700 000 \$ est estimé au 30 novembre 2002 à 117 800 000 \$: cette augmentation est attribuable au projet d'hôtel et à la rénovation du Montréal Herald.

Le tableau sur l'estimation de la valeur marchande des projets est examiné.

Les précisions demandées portent tout d'abord sur le taux d'inefficacité de 36 % et sur l'information qui a été présentée et transmise au conseil d'administration lors de l'approbation du projet. Certains membres, présents en avril 2000, mentionnent que l'information sur le taux d'inefficacité ne leur avait pas été transmise.

Les interrogations portent ensuite sur la période d'amortissement. À cet égard, on précise que la période d'amortissement de 50 ans n'est jamais utilisée dans le marché et qu'elle se situe davantage entre 30 ans et 40 ans.

Des échanges ont lieu sur les éléments qui ont été pris en considération pour prendre la décision de construire le Bureau d'affaires. On rappelle notamment que le choix du site (construction au-dessus de l'Autoroute Ville-Marie et développement du Quartier international de Montréal comme moteur économique), le regroupement des effectifs de la CDP et la construction d'un immeuble de classe A impliquaient une augmentation des coûts.

Les discussions se poursuivent sur l'évaluation de l'édifice. On s'interroge en outre s'il est nécessaire, à ce stade-ci, de procéder à une évaluation alors qu'on n'a pas d'obligation d'évaluer à la valeur marchande puisqu'on est propriétaire-occupant. Certains membres indiquent qu'ils sont inconfortables de prendre une radiation ou une dévaluation à ce stade-ci.

Des interrogations portent sur le processus d'appel d'offres et sur le concept architectural qui a été retenu alors que le taux d'inefficacité est plus élevé que la moyenne. Sur ce point, on précise qu'il y a eu quatre appels de proposition pour les consortiums d'architectes et qu'il n'y a pas eu de concours pour le choix architectural. Un seul concept d'édifice horizontal de style européen a été proposé par la firme choisie.

Sur le taux d'inefficacité, les membres suggèrent d'aller chercher des comparables de taux d'inefficacité accepté par des propriétaires-occupants.

Finalement, les membres conviennent de donner un mandat à la direction pour entreprendre des discussions avec le Vérificateur général du Québec concernant l'évaluation de l'immeuble.

Il est résolu :

De mandater la direction à entreprendre des discussions avec la Vérificatrice générale du Québec et ses représentants concernant l'évaluation **Bureau d'affaires de la CDP**.

RECENTRAGE DES ACTIVITÉS DE LA CDP : BILAN

L'opération de recentrage des activités a été effectuée comme prévu. Toutefois, des négociations sont en cours avec certaines personnes.

Suite au 2 décembre 2002, le président du conseil et directeur général a effectué une tournée de tous les employés dans les trois jours suivants pour bien expliquer les raisons qui ont mené à ce recentrage.

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

La Secrétaire générale fait le point sur les demandes d'accès à l'information reçues depuis quelques jours. Plusieurs demandes visent Montréal Mode inc. et le Bureau d'affaires de la CDP.

[REDACTED]

STRATÉGIE DE COMMUNICATION : TOUR DE TABLE

Les membres sont invités à tour de rôle à émettre leurs commentaires sur la situation actuelle. Les points suivants sont notamment notés :

- On suggère que les membres puissent avoir à leur disposition des dossiers complets sur un certain nombre de sujets d'actualités compte tenu qu'ils sont souvent interpellés sur ces questions;
- Il faut entreprendre les travaux sur la gouvernance d'entreprise et faire une réflexion importante qui permettra aux membres du conseil d'administration de s'évaluer. Il faut mettre l'accent sur l'avenir de la Caisse et ses nouvelles règles de gouvernance qui seront mises en place suite à la Commission parlementaire;
- Il faut développer une capacité de réaction plus rapide.

Un plan de communication détaillé devrait être élaboré d'ici le 15 janvier prochain. En attendant, le conseil émettra un communiqué de presse pour rétablir les faits sur certains dossiers, dont le Bureau d'affaires de la CDP. Un communiqué de presse sera également émis sur la Commission parlementaire annoncée par le Gouvernement eu égard à la gouvernance d'entreprise.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE : PLAN D'ACTION

La Secrétaire générale a fait parvenir à tous les membres deux cartables qui regroupent une certaine documentation non exhaustive sur les questions de gouvernance et d'investissement responsable. Une première rencontre d'un petit groupe de travail est prévue en début d'année pour commencer à dresser la liste des sujets qu'on souhaite aborder et qui sera transmise aux membres du Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise.

RAPPORT DIAGNOSTIC GLOBAL

Cette présentation est reportée à une prochaine réunion.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité des ressources humaines, d'éthique et de régie d'entreprise : réunion du 19 décembre 2002

[REDACTED], indique que la réunion des membres a porté sur le bilan suite à l'opération de recentrage, bilan qui a été fait à la présente réunion du conseil, et sur le plan de travail des membres du Comité en ce qui concerne la gouvernance.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La présentation prévue sur les perspectives économique et financière se fera pendant le lunch, auquel les membres ont été conviés, à l'issue de la présente réunion.

CDP CAPITAL – MARCHÉS MONDIAUX

Les tableaux de bord transmis ne suscitent pas de commentaire.

CDP CAPITAL – PLACEMENTS PRIVÉS

Le document Information de gestion transmis ne suscite pas de commentaire.

CDP CAPITAL – GROUPE IMMOBILIER

Le document transmis ne suscite pas de commentaire.

AFFAIRES NOUVELLES

Délégation générale de pouvoirs

En remplacement de la résolution adoptée le 29 novembre 2002,

Il est résolu :

D'adopter la **Délégation générale de pouvoirs** qui se retrouve en annexe du présent mémoire de délibérations comme en faisant partie intégrante.

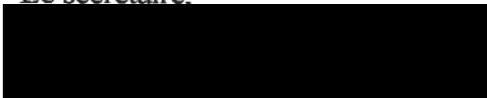
PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le vendredi 31 janvier 2003.

LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 35.

Le secrétaire.



Le président.






CDP

Caisse de dépôt et placement
du Québec

1981, AVENUE MCGILL COLLEGE
MONTREAL (QUEBEC)
H3A 3C7
TÉLÉPHONE : (514) 842-3261
TÉLÉCOPIEUR : (514) 842-4833

Délégation générale de pouvoirs

À la réunion du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) tenue le 19 décembre 2002, la résolution ci-dessous fut adoptée :

«**RÉSOLU QUE :** une personne désignée au groupe de première signature,
agissant conjointement avec une autre personne désignée ci-dessus ou une personne désignée au groupe de deuxième signature,

soient et sont par la présente autorisés à agir pour et au nom de la Caisse selon le mandat qui suit :

- a) recevoir, accepter, céder, transférer, aliéner ou autrement traiter tout certificat d'obligation, de débenture ou de dépôt, billet promissoire, certificat d'actions ou autres biens mobiliers et exercer, par procuration ou autrement, tous les droits de vote qui s'y rattachent;
- b) emprunter sur le crédit de la Caisse toutes sommes jugées nécessaires ou utiles à l'administration et à la gestion de celle-ci, à des termes et conditions qu'ils pourront trouver avantageux et, aux fins de garantir lesdits emprunts, hypothéquer des biens meubles ou immeubles, des droits personnels ou réels, ou consentir toute autre sûreté contre ces biens ou droits;
- c) acquérir par voie d'achat, de location, d'échange ou autrement, tous biens mobiliers ou immobiliers, tous droits personnels ou réels ou tous prêts et autres intérêts garantis par ceux-ci ou en consentir ou en disposer par voie de vente, de location, d'échange ou autrement, le tout aux prix et conditions qu'ils pourront déterminer; avec ou sans considération, accepter, libérer et donner quittance, en tout ou en partie, de toute hypothèque, toute priorité ou autre sûreté que la Caisse peut détenir sur des biens mobiliers ou immobiliers, personnels ou réels, et conférer à une ou à plusieurs personnes le droit d'accorder de telles acceptations, libérations et quittances;
- d) conclure et confirmer des ententes pour la conduite des affaires de la Caisse avec toutes banques, caisses, compagnies de fiducie ou tous banquiers et donner les procurations nécessaires, à une ou plusieurs personnes, pour amender lesdites ententes et remplir les devoirs nécessaires à leur mise en application;
- e) faire, signer et exécuter tout document, entente ou promesse y compris tout contrat, chèque, ordre de paiement, endossement, procuration, lettre de change, lettre de change acceptée, billet promissoire, cession, transport et autres instruments donnés par écrit pour les fins ci-haut stipulées ou pour toute autre fin;

POURVU QUE dans l'exercice de ce mandat, une même personne ne puisse agir ou signer à deux titres différents.»

JE, SOUSSIGNÉE, CERTIFIE que la présente est une copie conforme à la résolution originale, consignée au livre des mémoires de délibérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec, adoptée à une réunion régulièrement constituée du conseil d'administration, tenue à Montréal le 19 décembre 2002, et que ladite résolution est toujours en vigueur et entièrement valide, n'ayant été ni amendée ni révoquée.

JE CERTIFIE DE PLUS que les personnes désignées ci-dessus, dont le nom (et le spécimen de signature) apparaissent à la présente délégation, sont habilitées à agir à tel titre aux fins de la DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Montréal, le

Vice-présidente et Secrétaire générale

Caisse de dépôt et placement du Québec

SIGNATURES AUTORISÉES

aux fins et en vertu de la

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE POUVOIRS

PREMIÈRE SIGNATURE

Henri-Paul Rousseau

Jean-Claude Cyr

Fernand Perreault

François Geoffrion

Philippe Halley

Normand Provost

Yves A. Gauthier

Richard Guay

Gordon J. Fyfe

Ghislain Parent

Claude Bergeron

François Grenier

Denis Senécal

DEUXIÈME SIGNATURE

André Charest

Robert Côté

Ginette Depelteau

Gilles Dubé

Guy Kavanagh

Martin Charbonneau

Michèle Colpron

Daniel Huard

Robert Desnoyers

Stéphane Gagnon

Mario Therrien

Marc Provost

Alain Levesque

Louis Goulet

Réjeanne Lizotte

Johannc Raymond